

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

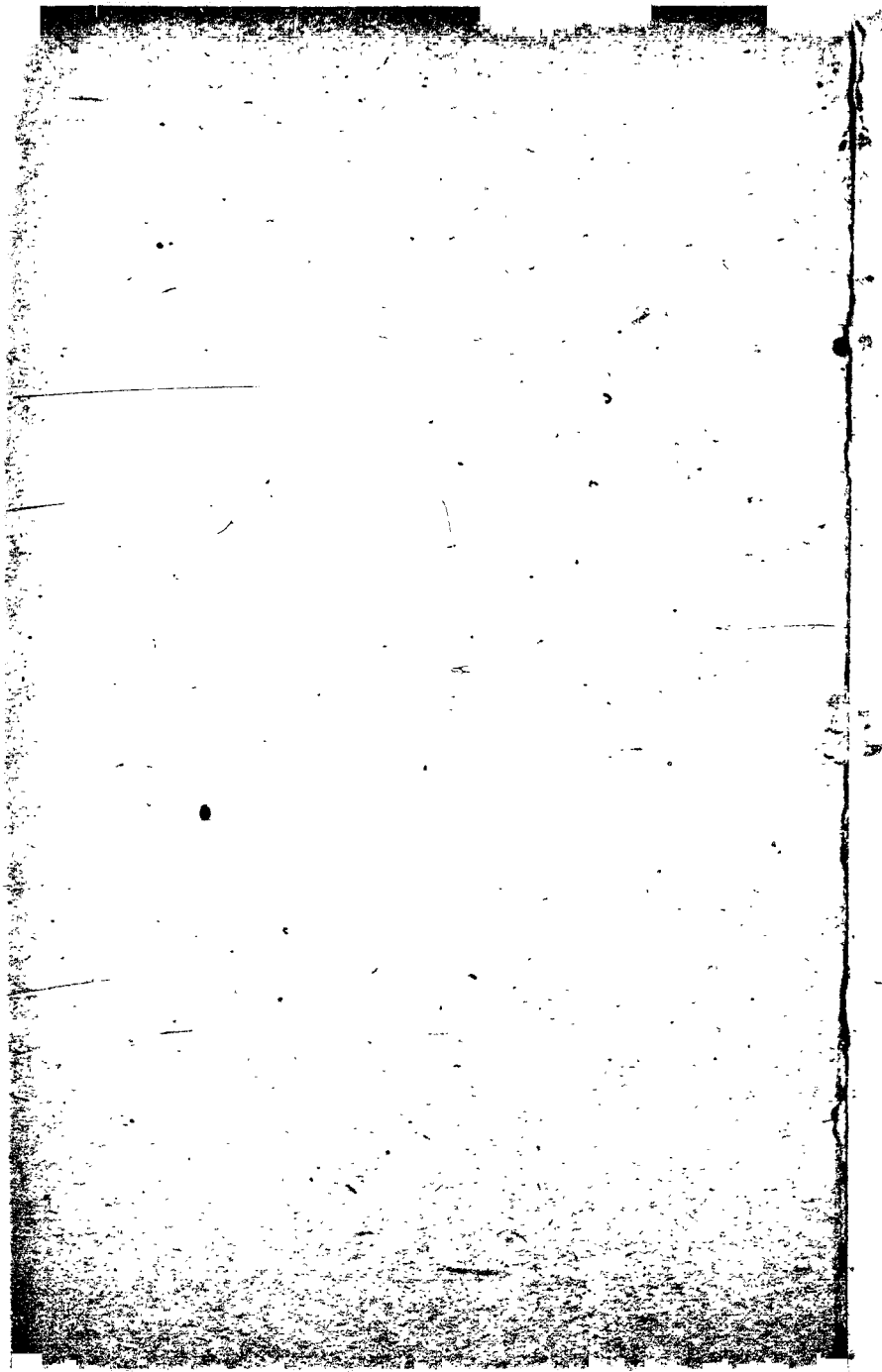
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



VIE
DE
L'ABBE DE CALONNE

MORT EN ODEUR DE SAINTETÉ

AUX

TROIS-RIVIERES

(OCTOBRE 1822.)

Extrait de l'Histoire du Monastère des Ursulines des
Trois-Rivières.



TROIS-RIVIERES.

P. V. AYOTTE, Libraire-éditeur.

BX4705

C25

V5

Droits réservés par l'enregistrement du livre "*Histoire du Monastère des Ursulines des Trois-Rivières*," en l'année mil huit cent quatre-vingt-douze, au bureau du ministre de l'agriculture, à Ottawa.

CHAPITRE I.

L'ABBÉ DE CALONNE. — SON ENFANCE. —
SES ÉTUDES.

1743-1765.

LE 20 novembre, 1743, dans l'église Saint-Jacques (ancienne), à Douai, on apportait sur les fonts sacrés un enfant né le 9 avril. Il n'était pas d'une famille obscure. Sa maison ennoblie dès 1621, fournissait au pays des hommes distingués. Voici d'ailleurs ses armoiries : un écu portant d'azur à deux aigles à deux têtes d'or, l'une au second canton du chef, l'autre en pointe, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules ;—devise : " En espérant mieux." Ce blason illustré par les ancêtres, était transmis à l'enfant avec la qualité bien autrement auguste d'enfant de Dieu, dont voici également les titres authentiques extraits du registre paroissial : " Baptême du 20 novembre d'un garçon, né le 9 avril, du légitime mariage de messire Louis-Joseph-Dominique de Calonne, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Flandres, et de dame Anne Henriette de Franqueville et ondoyé à la maison le 10 avril. On l'a nommé Jacques Ladislas Joseph. Le parrain messire Jacques Ladislas de Franqueville, chevalier, conseiller au parlement de Flandres, cousin de l'enfant : la marraine, demoiselle Marie Joseph de Franqueville

d'Abancourt, cousine de l'enfant, lesquels ont signé avec le père de l'enfant, présent à la cérémonie. Depoix prêtre de l'Oratoire et curé." (1)

La fortune et les honneurs environnaient ce berceau, et ce qui valait mieux encore, la famille de Calonne avait conservé intactes les traditions de foi et d'honneur des âges chrétiens.

" L'illustre président réunissait aux talents qui font le magistrat, les vertus qui distinguent le chrétien." (2) Il veilla sur son fils avec une affection vraiment paternelle ; et lui conserver toute sa vie la fraîcheur de l'innocence qu'il lui voyait à cette heure fut l'idéal que rêvait sa tendresse. Madame de Calonne plus encore que son mari sentit cette inspiration, et " elle travailla avec autant d'émulation que de succès à inculquer dans le cœur de Ladislas les principes de la foi, de l'honneur et de la vertu." (3) Elle ne suivait en cela que les traditions de la famille de Franqueville qui appartient à l'ancienne noblesse.

Les armoiries de cette famille sont : *d'azur au lambel d'or accompagné en pointe d'une étoile de même* ; Cimier : une couronne de comte, supports : deux lions ; devise : *Verba rebus proba*. Cette

(1) Nous sommes redevables à M. J. de Bretagne de Chateau de Mortagne, France, oncle de Madame L. de la Vallée Poussin de cette ville, de notes intéressantes sur la famille de Calonne, et sur les présidents du Parlement de Flandres. M G Balcer, consul de France, en cette ville, nous a aussi prêté un obligeant concours. Nos sincères remerciements à ces bienveillants amis du monastère.

(2) Eloge funèbre par M. Raimbault.—

(3) Même source.

famille compte encore aujourd'hui de nombreux représentants en Picardie et en Flandre. (1)

Anne-Henriette, mère de l'abbé de Calonne, était la grande tante de Charles-Xavier-Joseph de Franqueville, plus connu sous le nom d'Abancourt, ministre de la guerre sous Louis XVI, arrêté avec le roi le 10 août 1792, et massacré à Versailles, le 9 septembre, avec les prisonniers de la haute cour qu'on ramenait à Paris.

Cette digne femme était déjà mère de dix enfants quand le ciel lui donna Ladislas ; deux sœurs, Marie-Anne, âgée de seize ans, et Madeleine, comptant douze printemps, étaient au foyer pour acclamer le nouveau petit frère. Mais celui qui tendit les bras avec une affection encore plus prononcée fut Chs Alexandre, son aîné de neuf ans ; l'avenir ouvrira des voies différentes à ces deux existences, sans toutefois les désunir : les cours appelleront Alexandre, le sacerdoce réclamera Ladislas, mais la tendresse des deux frères restera la même ; le ministre verra croître sa vénération pour le prêtre et les avis du prêtre seront utiles au diplomate. Les autres frères moururent en bas âge.

Les premières années du jeune Ladislas, paisible aurore d'une vie laborieuse, s'écoulèrent rapides et fortunées, au sein de la famille, dans la ville de Douai, le *Duacum* du VII^e siècle. Les bourgeois de cette ville avaient obtenu, en 1715, la première institution de leur commune, et, à cette occasion, ils prirent des armoiries qui con-

(1) Note de M. de Witassy d'Amiens, parent de M. l'abbé de Calonne. Que ce monsieur veuille agréer nos remerciements, pour toutes les informations qu'il a bien voulu nous donner.

sistaient en *un ecu de gueules surmonté d'un D gothique d'or.*

Le premier blason de ces braves, souvenir de la bataille de Mons-en-Puelle, (1304) où les Douaisiens s'étaient signalés, était orné d'une *flèche d'or qui partant de l'angle dextre venait frapper le cœur de l'écu d'où découlaient six gouttes de sang*, en mémoire des six cents hommes qu'ils avaient perdus dans cette journée. La bannière de Douai parut avec honneur dans les champs de Bouvines et autres. Outre sa valeur militaire, cette place jouissait d'une haute réputation littéraire, grâce à la création d'une université qui depuis deux siècles y entretient le goût des études fortes. Telle était la ville où grandissait le jeune de Calonne.

Mais pour lui, le plus doux souvenir qu'il conserva des premières années de son adolescence est celui de la grande manifestation jubilaire qui, en 1754, marqua la commémoration du miracle.

“ Le chapitre de Saint-Aimé, lisons-nous dans les récits du temps cités par M. l'abbé Marchand, avait invité l'évêque d'Arras dont relevait alors l'église, à officier le premier jour, et le chapitre de Saint-Pierre le dernier, la fête devant durer huit jours; les membres de l'Université, de la gouvernance, de la magistrature, de l'état major, les corps religieux et les séminaires devaient assister à la procession. L'échevinage vota une somme de sept mille florins pour les frais des chars de triomphe, du reposoir de l'hôtel de ville, des jeux et d'un feu d'artifice et envoya des invitations à toutes les villes de la province. Les particuliers suivirent cet exemple et rivalisèrent entre eux de générosité dans ce but.”

Mais quel était l'objet de cette fête?—Les Douaisiens célébraient cette année (1754) le centième anniversaire du jour où Notre-Seigneur avait voulu rendre sensible sa présence sacramentelle sous les saintes espèces.

“ Un prêtre, ” continue M. Marchand, “ qui avait donné la communion, au peuple, dans l'église des Chanoines de Saint-Aimé, aperçut avec frayeur une sainte hostie à terre. Tandis qu'il s'agenouillait pour la recueillir, elle s'éleva d'elle-même et fut se poser sur le linge qui sert aux prêtres pour purifier leurs doigts consacrés.

“ Aux cris de ce prêtre qui appelle les chanoines, ceux-ci accourent et voient sur le purificatoire un corps plein de vie sous la figure d'un très bel enfant. On convoque le peuple, il se présente, et il n'est aucun assistant qui soit privé de cette céleste vision.

“ Le bruit de ce prodige se répandit. Instruit de cet événement, je me rendis à Douai, chez le doyen de l'église dont j'étais particulièrement connu, et je le priai de me faire voir le miracle. Il y consentit et donna ses ordres pour me satisfaire. La boîte est ouverte, le peuple accourut, tous s'écrient : “ Le voilà, je le vois, je vois le Sauveur ! ” J'étais debout, étonné de ce que je ne voyais rien, si ce n'est la forme d'un pain blanc, et pourtant ma conscience ne me reprochait rien qui put m'empêcher de voir comme les autres ce corps sacré.

“ Pendant que j'étais occupé de cette pensée, tout-à-coup je vis la face de Jésus-Christ dans

" la plénitude de l'âge. Sur sa tête était une cou-
 " ronne d'épines, et deux gouttes de sang lui dé-
 " coulaient du front sur la figure des deux côtés
 " du nez. Aussitôt je me jette à genoux, et ver-
 " sant des larmes, j'adore. Je me relevai : sur la
 " tête, plus de couronne ni de sang. Mais je vis
 " une face d'homme, vénérable au dessus de tout
 " ce qui se peut imaginer. Elle était tournée à
 " droite, en sorte que l'œil droit était à peine vi-
 " sible. Le nez était très long et très droit, les
 " sourcils arqués, les yeux très doux et baissés ;
 " une longue chevelure descendait sur les épau-
 " les. La barbe que le fer n'avait point touchée,
 " se recourbait d'elle-même sous le menton, et,
 " près de la bouche, très gracieuse, elle s'amin-
 " cissait, en laissant de chaque côté du menton
 " deux petits espaces privés de poils, comme
 " cela arrive ordinairement à ceux qui ont laissé
 " croître leur barbe depuis leur enfance. Le front
 " était large, les joues maigres, et la tête, ainsi
 " que le cou assez long, s'inclinait légèrement.
 " Voilà le portrait, telle était la beauté de cette
 " face très-douce.

" Par quelles acclamations de joie et par quels
 " actes d'adoration le peuple tout entier salua ces
 " divines apparitions, c'est ce qu'il serait superflu
 " de dire. Les générations d'après ne montrèrent
 " pas moins de dévotion à célébrer ce grand
 " miracle." (1)

D'ailleurs, on tenait à Douai à dédommager
 Notre-Seigneur, dans le sacrement de son autel,
 des outrages et de l'indifférence des calvinistes,

(1) Récit authentique de Thomas de Catimpré, religieux domini-
 cain.

et cette religieuse population voulait à tout prix empêcher le froid de l'hérésie de pénétrer dans la place.

Faut-il s'étonner maintenant si le jeune de Calonne conserva toute sa vie une tendre dévotion à Jésus-Eucharistie. Le souvenir de sa première communion le comblait de consolation. Ce jour devait avoir un écho dans sa vie. Mais n'anticipons pas sur les événements.

CHAPITRE II.

M. DE CALONNE AU PARLEMENT.

1768-1771.

SON cours d'études terminé, dans un âge très peu avancé, nous le voyons conseiller au Parlement de Douai, place qu'il dut moins à la protection et à la faveur qu'à ses talents qui commençaient à se développer." (1).

Le nouvel élu avait pour lui, outre la science judiciaire, une faculté d'élocution, une limpidité de voix, une fermeté d'articulation, une gravité et une noblesse qui dès le début annonçaient un orateur.

En entrant au parlement, Ladislas de Calonne s'y trouvait comme en famille, son père en était le premier président depuis le cinq décembre

(1) M. Raimbault.

1767, ayant succédé à M. Eugène-Roland-Joseph Blondel d'Aubers, son gendre marié à Marie-Anne de Calonne ; les Franqueville d'Abancourt étaient aussi représentés dans l'enceinte parlementaire. De plus la brillante renommée de son frère Chs. Alexandre, qui était alors procureur général, homme d'esprit, doué de talents remarquables, d'une imagination vive, d'une élocution brillante et facile, ne pouvait qu'ajouter au prestige du nouvel élu.

L'année qui suivit l'admission de Ladislas de Calonne au parquet, son frère qui avait été nommé (1769) maître des requêtes, avec le titre d'intendant de Metz, procura au palais de Douai le portrait de Louis XV.

“ Au milieu de la pièce, derrière le fauteuil du premier président, était un beau portrait de Louis XIV, le fondateur du parlement de Flandres.” (1) Celui de Louis XV fut placé sur la cheminée en regard du premier. Charles Alexandre de Calonne mandait de Paris, à ses anciens collègues qui lui avaient exprimé leurs remerciements :

“— 20 février 1769—J'ai reçu, messieurs, la lettre que le parlement vous avait chargé de m'écrire et j'en ai été infiniment flatté. Je mettrai au rang de mes titres les plus précieux les témoignages que vous me donnez de sa part des sentiments qu'il veut bien avoir pour moi. Ma reconnaissance du remerciement dont il m'honore et de la nouvelle marque de bonté qu'il me donne, en cette occasion, ajouterait

(1) Histoire du Parlement de Flandres.—M. Pillot Vol. 1.—304,

encore, s'il était possible, au très respectueux dévouement que je conserverai toute ma vie pour une compagnie dont j'ai eu l'honneur d'être membre et que je supplie de me regarder toujours comme tel. Rien de ce qui l'intéresse ne peut m'être étranger. Je savais que son amour pour notre bon et auguste maître lui faisait désirer fort vivement de recevoir de Sa Majesté, le don de son portrait qui lui était promis depuis longtemps : je partageais ce désir et je me trouve heureux d'avoir pu contribuer à accélérer la satisfaction que le Parlement avait droit d'attendre. Puissé-je trouver d'autres occasions de lui prouver toute l'étendue de mon zèle empressé à le servir !.."

Deux ans plus tard éclatait la colère royale contre les grands corps judiciaires, et Louis XV devint tristement célèbre dans les fastes parlementaires par l'œuvre du Chancelier Maupeoux.

Un édit (sept. 1771) portant création d'un conseil supérieur, à Douai, au lieu du ci-devant parlement ; M. le premier président de Calonne, M. le conseiller de Calonne et cinq autres magistrats refusèrent d'entrer au conseil.

Au mois de nov. 1774, quand fut publié l'édit qui rétablissait le parlement, au moment où Maupeoux allait prendre dans l'exil la place de ceux qu'il y avait condamnés, les magistrats *vièrges*, comme on les appelait alors, sortirent de leur retraite volontaire pour reprendre triomphalement leurs sièges. MM. de Calonne et de Franqueville d'Abancourt, en rentrant dans les emplois de premier président et de procureur

général, furent fêtés comme s'ils avaient chassé des usurpateurs.

Ladislas, pendant le loisir forcé que lui donna la vacance des cours, connut qu'il n'y a qu'une chose nécessaire sur cette terre, servir son Dieu ; qu'une chose heureuse, sauver ses frères. Déjà la position du magistrat lui paraissait moins enviable que celle de l'apôtre. Pourtant le jeune de Calonne, vers cette époque, allait de bonne grâce dans le monde et y faisait très bonne figure. Sa démarche, son port, ses gestes, trahissaient une dignité innée dont il ne se doutait pas. Son tact des à-propos, sa façon d'être et de paraître dénotaient tout d'abord le parfait gentilhomme. Il était à cette époque très lié avec Beaumarchais, mais la religion allait prendre le dessus. Il quitta tout à coup la toge pour l'humble soutane et s'enrôla comme séminariste.

CHAPITRE III.

L'ABBÉ DE CALONNE SÉMINARISTE. — PRÊTRE. —
 CHANOINE, GRAND VICAIRE ET OFFICIAL DE
 L'ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI. — 1774-1783.



MONSIEUR le président de Calonne avait vu avec une vraie consolation son fils Ladislas s'apprêter à franchir les degrés du sanctuaire, mais le jeune lévite ne répondit pas tout d'abord à l'heureux espoir qu'avait fait naître un premier germe de vocation. Son esprit brillant, léger, déconcerta

l'évêque d'Arras, Mgr Jean de Rounegaise, qui écrivit à M. de Calonne, père, qu'il remarquait en son fils peu de dispositions pour l'état ecclésiastique. D'un autre côté, Alexandre, qui était intendant de Flandre, constate que son frère "se montre rebelle à la vocation religieuse."

M. de Calonne ne changea pas de sentiments; seulement il suivit de plus près encore la conduite de son fils. Il chargea même un nommé Briois d'espionner le jeune homme et de lui rendre compte de ses démarches.

Ce fut peut-être après cette ligue commune qu'il fut décidé que le jeune lévite se dirigerait vers Saint-Sulpice.

Fénelon avait dit de cette compagnie : "*Je ne connais rien de plus vénérable que Saint Sulpice.*" C'est dans cette respectable association, qui forme ou anime de son souffle le clergé français depuis trois siècles, que fut initié au ministère sacerdotal le futur lévite. Il y rencontrait cette brave phalange qui, au jour de la révolution française, se montra si fidèle à son Dieu et à son roi. Sous la pluie de grâce qui inondait la sainte maison, il sentit croître en son âme l'amour de Dieu. Il puisa dans l'étude des saintes écritures un enseignement fécond, qui devait être si utile aux nombreuses âmes qu'il serait dans la suite appelé à diriger dans le sentier de la vertu. Nous pouvons parler de ces choses, nous qui avons été témoins de la vénération que l'abbé de Calonne conserva toujours pour Saint-Sulpice, du respect avec lequel il en parlait, de l'empressement avec lequel il se rendait tous les ans au séminaire pour y passer quelques jours dans la

solitude, même sur les dernières années de sa vie. Sa démarche si recueillie dans le temple, son attitude sainte à l'autel, son tendre amour pour Jésus, toutes ces choses, comme il l'avoua lui-même, il en était redevable au séminaire qui avait lentement et saintement formé en lui le prêtre. Il faisait là des rêves de pauvreté, tout comme son frère Alexandre faisait des rêves de fortune. Il apprenait à mépriser des honneurs que l'autre ambitionnait. Ces jours de pieuse solitude passèrent trop tôt à son gré. Il fut ordonné prêtre le 1er juin 1776. Le vénérable M. Emery venait d'être nommé supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice. L'abbé de Calonne put dès lors connaître et apprécier l'éminent prêtre qui fut une des gloires de sa congrégation.

“ A peine l'abbé eut-il reçu l'onction sacerdotale, qu'il fut appelé dans la capitale de sa province pour un canonicat dans la cathédrale de Cambrai. L'i lustre prélat, Mgr de Choiseul qui en occupait alors le siège, digne appréciateur de son mérite, l'eut bientôt élevé à la dignité de grand vicaire et peu après, à celle d'official de cette église.” (1)

M. Rimbault à qui nous venons d'emprunter les lignes qui précèdent, parlant de cette position dit : “ Je ne le suivrai point dans sa nouvelle carrière où sa réputation de sagacité dans les procédures les plus compliquées, de diligence et d'intégrité dans l'administration de la justice, détournant le cours des procès des voies ordinaires, pour les faire affluer à son tribunal, lui

(1) Paroles de M. Rimbault,

suscita une contestation vive et importante dont il sortit victorieux, ne s'applaudissant du gain de son affaire qu'en faveur du public dont il servait la cause."—En effet, les procès se jugeant sans frais, on conçoit que les paroissiens fussent portés à y plaider leurs causes.

CHAPITRE IV. :

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE DE MELUN.—1783.

ALEXANDRE, frère de l'abbé, homme ambitieux, allait bientôt toucher au faite des honneurs, le roi venait de le nommer [1783] ministre des finances. Tout autre que de Calonne eût été effrayé de l'état déplorable où se trouvait le char de l'état ; pour lui, il paraissait ne pas s'en inquiéter, il semblait se jouer des obstacles, il se bornait à les éviter. Connaissant parfaitement la cœur, il s'assura l'appui des courtisans les plus influents, et se rendit nécessaire et agréable en ne repoussant aucune de leurs exigences. On connaît sa réponse à Marie-Antoinette qui, avant de lui présenter une requête, lui disait :—Ministre, ce que je vais vous demander est bien difficile.

—Madame, si ce n'est que difficile, c'est déjà fait ; si c'est impossible, nous y verrons.

Pourtant les ressources n'étaient pas inépuisables, et on ne comprendra jamais qu'un homme de sa position ait poussé la prodigalité jusqu'à donner pour étrennes à une dame de la cour, une grande boîte d'or remplie de pastilles envelop-

pées dans des billets de la caisse d'escompte. L'administration de Calonne n'a pas été sans fautes, mais les censeurs les plus sévères ne l'ont point accusé de s'être enrichi aux dépens du trésor public.

Une opération juste et utile qu'il fit exécuter est la refonte des monnaies d'or et d'argent.

Livré à lui-même, jouissant d'un pouvoir illimité, le ministre de Calonne voulut rapprocher de lui un frère dont il appréciait les lumières. L'abbé, souvent pressé d'accepter un évêché, avait constamment refusé, mais il fut contraint d'accepter l'abbaye en commande de Saint Pierre de Melun, bénéfice dont les privilèges honorables et les grands revenus lui procuraient des avantages peu inférieurs à ceux de l'épiscopat, sans lui en imposer les obligations qu'il redoutait. Peu avant sa mort, l'abbé de Calonne avoua qu'il n'avait désiré qu'une seule charge, celle de bibliothécaire du roi, et qu'elle ne lui fut point accordée. Ce qui atteste la modestie de ses goûts et son amour de la science.

L'abbé de Saint Pierre songeait aux améliorations à faire à son abbaye, cultivait la société des personnes en place ou recommandables par leurs connaissances, et consentait encore à se rendre utile à son frère, qui lui donnait une part aux affaires les plus importantes de l'état. Zèle, dévouement, habitude des affaires, il mit tout à son service.

La chronique littéraire du temps nous montre l'abbé de Calonne parmi les plus intimes de Beaumarchais et du groupe des idées nouvelles. La révolution américaine avait été le point de

départ de ces idées ; celles-ci devaient aboutir à 1789, mais on ne pouvait pas alors prévoir les excès de la révolution. Les personnes bien intentionnées demandaient simplement des réformes. Beaumarchais qui avait fait fortune en envoyant à ses risques et périls, des armes, habillements et provisions aux Américains, se trouvait très en évidence en 1783, lorsque ceux-ci triomphèrent finalement. Il en profita pour développer ses plans contre les classes dites privilégiées, et c'est l'abbé de Calonne qui le soutint le plus dans cette lutte. En 1784, Beaumarchais devait faire jouer le *Mariage de Figaro*, dont l'annonce remua toute la France, laquelle, pour la première fois, se partagea nettement en partisans de l'ancien et existant régime et en ceux des idées nouvelles. Le manuscrit fut plusieurs fois renvoyé à la police. Enfin, le roi et la reine voulurent eux-mêmes en juger. Voici comment Madame Campeau raconte cette anecdote :

“ Je reçus un matin un billet de la reine qui m'ordonnait d'être chez elle à trois heures, et de ne pas venir sans avoir dîné, parce qu'elle me garderait fort longtemps. Lorsque j'arrivai dans le cabinet intérieur de S. M., je la trouvai seule avec le roi. Un siège et une table étaient déjà placés en face d'eux, et sur la table était posé un énorme manuscrit, en plusieurs cahiers. Le roi me dit : “ C'est la comédie de Beaumarchais ; “ il faut que vous nous la lisiez. Il y aura des “ endroits bien difficiles, à cause des ratures et “ des renvois. Je l'ai déjà parcourue, mais je “ veux que la reine connaisse cet ouvrage. Vous “ ne parlerez pas à personne de la lecture que

“ vous allez faire.” Je commençai : le roi m’interrompait souvent par des exclamations toujours justes, soit pour louer, soit pour blâmer. Le plus souvent il s’écriait : “ C’est de mauvais goût ! Cet homme ramène continuellement sur la scène l’habitude des *Concetti italiens*.” Au monologue de Figaro, mais surtout à la tirade des prisons d’Etat, le roi se leva avec vivacité et dit : “ C’est détestable ! cela ne sera jamais joué ; il faudrait détruire la Bastille pour que la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse. Cet homme joue tout ce qu’il faudrait respecter dans un gouvernement.

— On ne la jouera donc pas ? dit la reine.

— Non, certainement ; vous pouvez en être sûre, répondit Louis XVI.

On attribue surtout à l’abbé de Calonne, le mérite ou le démérite d’avoir fait lever les obstacles nombreux et forts qui s’opposaient à ce que la pièce fût mise au théâtre.

La reine était presque au nombre des protecteurs de *Figaro*. M. de Vaudreuil et la société de Madame de Polignac, favorite de Marie-Antoinette, s’employaient à l’envi pour faire jouer la pièce. Ils réussirent, et Beaumarchais, après avoir assisté à son triomphe, disait : “ Il y a quelque chose de plus fou que ma pièce, c’est son succès.” La représentation eut du retentissement dans le monde entier. Louis XVI en interdit la reprise.

Dès lors, la révolution se montra ouvertement partout ; les émeutes commencèrent ; le peuple était las de se plaindre, il se mit à agir. Beaumarchais, plus ferme que jamais, lança de Kehl

(duché de Bade) une édition complète (la première) des œuvres de Voltaire qui était mort en 1778, adoré, pour ainsi dire, comme un dieu.

L'abbé était lettré et bon écrivain. Les premières plumes du monde étaient (1775 89) réunies en faisceau dans le cercle où il régnait, et même parmi les adversaires de Beaumarchais, il y avait des célébrités, Mirabeau, par exemple, qui avant d'être un grand orateur fut un grand pamphlétaire.

La réputation de l'abbé de Calonne comme prédicateur n'était pas moindre, il préparait pour l'ordinaire ses sermons dans la solitude du château de Berey, banlieue de Paris, qui appartenait à son frère.

CHAPITRE V.

MORT DE SON PÈRE.—DISGRACE DU MINISTRE.
1784 1789.

L'ABBÉ de Calonne était sur la route du Calvaire. Le ciel lui réservait une douleur intime et des plus vives : son vénérable père, qui comptait son âge par celui de son siècle, trouva, en 1781, que le fauteuil de la première présidence n'allait plus à l'octogénaire, il songea à la retraite et résigna en faveur de M. Gaspard Félix-Jacques de Follinchove dont l'aïeul et le père avaient été honorés du sceptre parlementaire. Le petit-fils ne le porta pas moins honorablement ; ainsi cette famille pendant soixante-quatorze ans s'acquitta de cette tâche

avec une rare distinction, l'approbation de leur corps et l'estime du public.

Ce nom glorifié par tous, était entouré d'une telle vénération que quand M. de Calonne, tournésien comme eux, résigna volontairement ses hautes fonctions, à l'instant où elles lui semblaient au-dessus de ses forces, il crut remplir encore son devoir envers le roi, le parlement, la province et lui même, en employant la puissance de son intervention, au profit du dernier des Follinchove. Le jour même de l'installation de celui-ci, les chambres assemblées voulant donner à M. de Calonne une marque éclatante du regret qu'elles avaient de le perdre, et de la satisfaction qu'elles ressentaient de ce qu'il avait contribué par ses soins et par ses démarches à se procurer un successeur aussi agréable à la compagnie, arrêtaient, *sans tirer à conséquence pour l'avenir*, que le doyen et les trois plus anciens des conseillers, et le doyen des présidents à mortier seraient députés vers lui à l'effet de porter à cet ancien magistrat les regrets et les sentiments de la cour. Cette manifestation exceptionnelle, honorable tout à la fois pour le dignitaire qui s'était retiré et pour celui qui arrivait, était aussi sincère que bien justifiée. Le pieux amour du parlement pour son premier président honoraire le suivit dans l'asile qu'il s'était choisi à Saint-Cloud.

C'est là que la mort vint le frapper le 11 mai 1784. Il avait vu auparavant son fils Alexandre appelé par le roi à remplir la charge de contrôleur général des finances, nommé chevalier du St-Esprit, et l'abbé pourvu de riches bénéfices ecclésiastiques ; mais pour ce vrai chrétien les

honneurs du temps s'éclipsaient devant les rayons de l'éternité, et il répétait à son heure dernière que " sa plus douce jouissance en cette vie avait été de faire du bien aux malheureux. " Aussi que des larmes versées sur sa tombe par les grands et par les petits ! La cour ayant exprimé dans sa lettre d'avis au garde des sceaux, l'affliction profonde que lui causait cette cruelle et éternelle séparation, M. Hue de Miroménil lui répondit le 17 mai :

" Messieurs,

Personne, après les enfants de M. de Calonne, ne peut partager aussi vivement que moi votre douleur, de la perte de ce digne et vénérable magistrat. J'ai vu avec attendrissement la sensibilité que le roi a témoignée dans cette triste circonstance : Sa Majesté connaissait les vertus, les talents et les mérites de M. de Calonne.

" Je suis persuadé que son esprit existera toujours ainsi que sa mémoire dans notre compagnie, que l'union ne cessera jamais d'être parfaite entre des magistrats qui consacrent leurs jours au service de leur souverain, et ce me sera une véritable consolation de faire valoir auprès de Sa Majesté, en toute occasion, votre zèle et celui du digne successeur que M. de Calonne avait lui-même indiqué au roi, lorsqu'il voulut, malgré mes instances, mettre un intervalle entre la vie et la mort et se reposer en quittant des travaux pénibles qu'il avait toujours supportés, malgré son grand âge, avec autant de courage que de force."

Cette réponse noble et touchante montre tout

ce que valait le magistrat qu'il l'avait inspirée. (1)

Si les amis de M. de Calonne le pleuraient ainsi, on conçoit la douleur de l'abbé. Il aimait tant son père, il lui était resté si profondément attaché ! Il le pleura longtemps, et désormais jusqu'à sa mort, dans ses lointaines pérégrinations, dans l'exil comme sur la terre hospitalière du Canada, on verra toujours près de lui le portrait de son père, de grandeur naturelle, peint à l'huile. Il se souvenait et il priait, il offrait pour cette âme si chère le saint sacrifice.

Cinq ans après cette séparation, 1789, la chute et l'exil du ministre de Calonne fut pour l'abbé une autre terrible épreuve, elle le fit complètement disparaître du cercle brillant où il avait exercé tant d'influence.

Cette disgrâce atteignait sans doute toute la famille de Calonne, mais elle frappait surtout cruellement le cœur de l'abbé. Il ressentit dans ses hauts sentiments de droiture, l'odieux de l'injustice royale. Mais quand le flot de la révolution toujours menaçant deviendra plus terrible, les de Calonne, bien loin de suivre l'exemple de tant de courtisans qui n'embrassèrent la cause de la révolution qu'en haine de la cour, se dévoueront spontanément, au contraire, au service du roi et des princes. Ils revinrent en 1790 à Paris, et bientôt après, ils allèrent rejoindre les princes à Coblenz où l'ex-ministre fut chargé de la direction de leurs finances. Il se montra cette fois plus scrupuleux et plus économe, puisqu'il se trouva bientôt hors d'état de soutenir son fils qui servait dans l'infanterie de l'armée de Condé. Il est

(1) Histoire du parlement de Flandres 1er Vol. 304.

de tradition dans le monastère que pour échapper aux fureurs révolutionnaires, l'abbé s'était coiffé du bonnet de la liberté, surmonté de la cocarde tricolore et qu'il s'éloigna de Paris dans un groupe qui chantait :

Dansons la Carmagnole,
Vive le son
Du canon !

Un jour que les deux frères de Calonne étaient près de rejoindre les princes à Coblenz, leur voiture fut précipitée dans le Rhin. L'abbé eut la présence d'esprit de se saisir du portefeuille de son frère qui était à ses côtés, et le tint élevé au-dessus de l'eau jusqu'à ce qu'on vint à leur secours.

Tout le courage de son âme, tous les moyens, il les employa à la cause la plus honorable qui fut jamais, au soutien du trône et de l'autel.

CHAPITRE VI.

LA RÉVOLUTION.—L'EXIL.—1789-1799.

NOUS empruntons à son compatriote, M. l'abbé Raimbault, quelques pensées sur cette époque de la vie de l'abbé de Calonne.

“ Elle est arrivée pour la France cette désolation dont on peut dire qu'on n'en avait pas vu de semblable depuis le commencement de la monarchie, et dont je ne veux rappeler en ce moment que ce qui se lie aux destinées de M. l'abbé de Calonne.

“ Aux siècles précédents, on avait vu ce que peut la haine du christianisme, dans les sectateurs des autres religions, ce que peut le faux zèle pour amener quelquefois les hommes contre les hommes, au nom du ciel ; maintenant, on va voir ce que peut pour le malheur des peuples le fanatisme de l'impiété. Des sophistes impitoyables, armés tour à tour du glaive de Néron et de la plume de Julien, déclarent la guerre à Dieu et aux hommes ; tout ce qui ne plie pas devant leur système pervers en devient la victime ; les noms de tolérance et d'humanité ne sont que le signal de la persécution la plus sanglante. Les chrétiens sont immolés devant les autels de la Raison, comme ils l'étaient autrefois aux pieds des idoles du paganisme ; et le dix-huitième siècle, qui s'est appelé *le siècle des lumières*, aura la honte éternelle d'avoir fait une multitude de martyrs.

“ Les sciences, les arts, les connaissances humaines ne sont rien contre la fureur des passions déchaînées, quand les freins de la religion et de la morale sont brisés. Ainsi s'accomplit cette parole du Sage : “ Lorsque les impies règneront, le peuple gémera. ” *Cum impii sumpserunt principatum, gemet populus.*

“ C'est surtout contre les colonnes de l'église, contre le corps des pasteurs que les coups sont dirigés, mais le ciel est avec eux, pour leur communiquer une force invincible. Les jeunes s'unissent aux anciens pour former tous ensemble une sainte phalange contre l'ennemi commun. Le moment du combat arrive, et, dès la seconde attaque, on s'aperçoit qu'il est plus facile de les

dépouiller que de les avilir, de les persécuter que de les vaincre. Fatigués de leur résistance passive et de la présence importune de ces accusateurs de leurs nouveautés sacrilèges, après avoir employé tous les moyens de lasser leur patience, les persécuteurs prononcent la peine d'exil mais avec tant de rigueur que sans la protection divine, ils ne pouvaient échapper au massacre auquel ils semblaient réservés. C'est le sort que subirent un grand nombre de ceux qui n'avaient pu obéir à la loi de l'exil, et qui furent égorgés sans défense, comme si leur sang eût dû servir à venger leurs adversaires, de tant d'autres victimes qui venaient de leur échapper.

“ Certes, c'est un beau spectacle donné au monde que celui de cent trente évêques marchant à la tête d'une multitude de prêtres fidèles qui, s'élevant par la foi au-dessus des considérations humaines, immolent leur repos à leur conscience, et préfèrent l'exil, la mort même, s'il le faut, à de commodes mais funestes innovations. Paraissez, illustres exilés, montrez aux peuples divers cette église gallicane, plus belle dans ses malheurs que dans ses prospérités, et plus grande encore que sa renommée. Il appartenait au royaume très chrétien, de donner à l'univers un des plus beaux exemples d'héroïsme religieux que puissent présenter les annales du christianisme. Pour trouver quelque chose de semblable, il faudrait remonter jusqu'à l'église d'Afrique, au temps de la dévastation des Vandales.

“ Cependant, quel parti prendra l'abbé de Saint-Pierre de Melun, dans des conjonctures

aussi fâcheuses ? Politique souple, adroit, se pliera-t-il au gré des circonstances ? Ces droits antiques, ces principes fondamentaux de la monarchie, le verra-t-on les abandonner pour se déclarer en faveur de nouveaux systèmes. Le verra-t-il s'écrouler sans le défendre, ce trône de Charlemagne et de saint Louis ? Mais surtout, dans cette lutte mémorable de l'impiété armée de tout le pouvoir, trahira-t-il la cause de la religion ? Ce serait bien peu connaître l'illustre abbé de Calonne que de le croire capable d'une lâcheté si coupable, de si criminelles erreurs.

“ N'ayant pu défendre ces droits sacrés au sein de cette assemblée si malheureusement célèbre, et où il avait désiré d'avoir un siège, il travailla de tout son pouvoir, tant par ses écrits que par ses conseils, à ralentir du moins la force du torrent qui menaçait de tout engloutir. Prononcer hautement ses opinions, c'était s'exposer à tout de la part des factieux, mais il en avait prévu les conséquences et rien ne fut capable de le faire changer de conduite. Inflexible dans ses principes, ardent à les défendre, il n'était pas dans son caractère d'y mêler certains tempéraments propres à ôter tout ce qu'ils avaient d'odieux à l'égard de ses adversaires. Tant d'efforts, tant d'intrépidité a bientôt surexcité contre lui la haine des méchants. Son courage les irrite, sa tête est mise à prix pour la somme de 30,000 francs, celle des princes pour 50,000, et il a l'honneur de voir son nom inscrit sur la même liste de proscription, à la suite des augustes princes que la Providence n'a conservés au milieu de tant de revers, que pour guérir les

plaies de la France désolée, pour fermer l'abîme des révolutions et réparer les brèches du trône et du sanctuaire.

" Pour faire ressortir tous les droits que l'abbé de Calonne a, à l'estime et à la considération publique, il faudrait le suivre dans les différentes contrées qu'il parcourut successivement, tantôt réuni à la cour des Princes augustes, tantôt fixé en Angleterre. "

Réfugié à Londres, l'abbé de Calonne prit des actions avec M. de Montlosier (1), dans un journal qui existe encore, sous le titre de *Courrier Français*, mais que son fondateur avait nommé *Courrier de l'Europe*. Il défendit dans cette feuille la politique de son frère et les exilés. Cette carrière était neuve pour lui. Journaliste par circonstance, son activité, sa prudence et sa présence d'esprit qui avaient été plus d'une fois utiles au ministre, semblaient ici lui faire défaut.

On a remarqué qu'il y avait dans sa phrase de l'humeur, de l'entrain et le plus souvent des traits malins qui atteignaient au vif son adversaire. Il ne nous est point venu à la pensée de voiler ces faiblesses. Le portrait de notre héros se détachera encore mieux de la toile, s'il y a au fond quelques ombres. Quel est le caractère humain qui n'ait pas eu son faible ? Les malheurs précédents n'étaient pour ainsi dire qu'une préparation à des épreuves plus sensibles qui vont atteindre ce noble cœur jusqu'au plus intime. Pour payer sa

(1) François-Dominique de Reynan comte de Montlosier, publiciste bien connu, était né en 1755, à Clermont-Ferand. Rentré en France sous le consultat, il continua d'écrire et publia plusieurs ouvrages. Il mourut pair de France en 1838.

part de mise de fonds du *Courrier de l'Europe*, l'abbé avait emprunté de Bourgevin-Violart, comte de Saint-Morys, allié à la famille de l'ex-ministre, une somme de £500. Le journal ne rapporta aucun bénéfice ; alors l'abbé songea à fonder une petite colonie à l'île du Prince-Edouard, sur des terres qui avaient été accordées à son frère cette même année 1799. Au bruit de son prochain départ de l'Angleterre ses créanciers réclamèrent les £500, et l'abbé se trouvant incapable de payer, se vit traduit devant les tribunaux. Lui qui avait eu des terres et des châteaux à sa disposition, ne possédait pas alors un coin de terre, un toit pour abriter sa tête. Il était réduit à une vie d'hôtellerie et n'aurait pas eu de quoi solder la note de son hôte, si la générosité du gouvernement anglais ne lui eût alloué une subvention de £4.10 0 par mois à titre d'exilé français. La gêne, son manque de crédit pécuniaire devenu notoire, enflammaient davantage ses créanciers.

Les grands, qui prennent pour boussole dans leurs relations la prospérité, avaient abandonné le vieil abbé. Cependant, au point de vue chrétien, ne nous en affligeons pas trop : allégé du fardeau des honneurs, il s'élèvera plus librement à Dieu. Un sublime élan emportera plus fréquemment son âme dans les hauteurs inscrutables de la conversation céleste. L'ingratitude des siens, l'oubli de ceux qui se disaient autrefois ses amis, vont le détacher de plus en plus des intérêts temporels et le porter comme l'apôtre des nations, saint Paul, à vivre dans le Christ

seul et à ne vouloir posséder d'autre science que Jésus mort sur la croix.

L'abbé de Calonne est conduit à la cour de justice en audience solennelle. Il se présente seul.

A l'aspect de cet homme vénérable, ses juges se sentent visiblement émus. L'abbé surpfit dans leurs traits l'indice de leur émotion, il essaya vainement de trouver un mot pour se défendre. L'ancien magistrat ne put rencontrer une parole. L'homme qui avait supporté inébranlable les coups de la fortune, ne pouvait refouler dans son sein les sentiments de son âme émue. Après quelques instants de muet colloque entre ses juges et l'accusé, l'abbé, se lève et réclame comme une grâce de présenter lui même à la cour les motifs de sa défense, vu que sa pauvreté ne lui permet pas de requérir les services d'un homme de loi. Après la lecture de quelques phrases prononcées avec cette mâle éloquence qui lui était naturelle, le Lord Chancellor Longborough dit qu'il espérait que le secrétaire, M. Campbell, se chargerait de rédiger la défense et qu'il comptait sur le barreau pour la proposer; le greffier, plus tard l'éminent Lord Eldon, et M. Campbell se firent les avocats de l'abbé, et ils réussirent à faire élargir leur honorable client.

CHAPITRE VII.

L'ABBÉ DE CALONNE MISSIONNAIRE DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

BIEN loin de songer à se reposer enfin de ses fatigues et de ses luttes contre la méchanceté des hommes, l'abbé de Calonne, impatient d'un repos qui ne tournait pas au profit du catholicisme et de la royauté offrit à son frère de former une colonie dans le Nouveau Monde afin de reconstruire la fortune de ses neveux. "L'homme s'agite et Dieu le mène," c'était en effet sur les plages hospitalières d'une île du golfe Saint Laurent que Dieu attendait son serviteur, pour lui faire voir de plus près encore la vanité des projets humains, et l'engager à travailler à cette seconde conversion de son âme qui fut la plus parfaite.

Sa Majesté britannique concéda au ministre de Calonne cinq cent vingt acres de terre, dans l'Île du Prince Edouard, se réservant le droit d'y élever, au besoin, des fortifications. (1) Ce terrain était situé dans le comté de "Queen," près de Port Joly, et est connu sous le nom de "Fort Lot" et de "Warren Farm." (2]

(1) Madame T. Berlinguet, née A. M. Pope, a obligeamment mis à notre disposition des notes précieuses concernant l'abbé de Calonne et son séjour dans l'Île du Prince-Edouard. Nos remerciements à cette dame.

(2) M. John Newson de Charlottetown, I. P. E. est aujourd'hui en possession de "Warren Farm" où se trouve le "Fort Lot" Il a acheté ce bien du colonel Cumberland d'Angleterre qui, lui-même en avait été mis en possession par M. de Calonne. Ce dernier le tenait de la couronne par un bail de 1799.

Quels étaient les projets du digne exilé ? Lui-même va nous l'apprendre dans une lettre adressée à l'évêque romain de Québec.

“ Etant déterminé, Monseigneur, avec la permission du gouvernement, à aller m'établir dans l'Isle Saint-Jean, qui est de votre diocèse et près de la Nouvelle-Ecosse, avec une douzaine de prêtres émigrés français, tous vertueux, et de mener aussi une trentaine d'ouvriers catholiques composant plusieurs familles, je n'entreprendrais pas de voyager sans être assuré que mon projet vous serait agréable, si je n'étais forcé à partir dès le mois d'avril pour profiter et du convoi et des avantages que me fait le gouvernement.

“ Je me flatte donc, Monseigneur, que vous ne trouverez pas mauvais que j'aie trop présumé de vos bontés, en espérant que vous voudrez bien m'autoriser à établir une chapelle dans mes possessions à l'Isle Saint-Jean, à me donner et à tous les prêtres qui m'accompagneront les pouvoirs d'y dire la messe, d'y faire l'office divin et de confesser toutes les personnes qui composeront ma petite colonie.

“ Je sens, Monseigneur, que pour obtenir votre consentement, je devrais être connu de vous ; mais l'évêque de St-Pol-de-Léon m'a promis de vous rendre témoignage de ma conduite, ainsi que M. l'abbé Bourret du séminaire de Saint-Sulpice où j'ai appris à connaître l'étendue des devoirs de mon état.

“ J'ai cinquante-cinq ans : je suis grand vicaire et official du diocèse de Cambrai, où j'en ai exercé les fonctions pendant une vingtaine d'années. Mon projet, en me retirant dans l'Isle Saint-Jean

avec une douzaine de prêtres, tous pieux, et qui ne s'occupent que de leur salut, est d'y vivre en communauté dans la même maison, observant tous une même règle, récitant le bréviaire et faisant tous les exercices spirituels en commun, chantant la grand'messe et les vêpres tous les dimanches et fêtes et y faisant des instructions pour ceux qui assisteront à nos offices. Les calices, ciboires et ostensoirs consacrés par Monseigneur l'évêque de Londres, sont d'argent plaqué, dorés en dedans et très décents ainsi que les ornements et pierres d'autel. Il n'y aura aucun logement au-dessus de la chapelle qui n'aura destination qu'au service de Dieu. Le plus tôt possible, avec la permission de Monseigneur, nous bâtirons une église isolée. Voilà, Monseigneur, à quoi se bornent mes vœux et mes demandes. Cependant tous les membres de cette petite communauté qui ne feront jamais rien qu'avec votre consentement, se feront un devoir d'obéir à tous les ordres que vous leur donnerez et à remplir toutes les fonctions dont vous jugeriez à propos, par la suite, de les charger.

“ Oserais-je vous supplier, Monseigneur, si ce plan et nos dispositions vous conviennent, de vouloir bien envoyer à Saint-Jean les pouvoirs et autorisations qu'il vous plaira de nous accorder, car nous serions dans le plus grand embarras, si nous ne les trouvions pas à notre arrivée ; notre établissement étant à plus de trente milles de la chapelle catholique.” [Londres, 5 février 1799.]

En arrivant sur l'île, l'abbé vit accourir à lui

une population pauvre et naïve, mais croyante et affamée de la parole de Dieu. Un demi-siècle d'épreuves et de persécutions avait conservé, chez les Acadiens, cette pureté de mœurs qui faisait songer aux chrétiens de la primitive Eglise. Leur pauvreté était grande, mais ils ne demandaient qu'une chose : le pain de la parole évangélique. Leur joie, leur bonheur, en saluant dans l'abbé de Calonne l'homme de Dieu, fut immense. Pour le missionnaire, la misère, l'état de pauvreté et l'abandon de ce pauvre peuple fut un spectacle qui eut une telle influence sur son avenir, qu'il abandonna toute entreprise de colonisation et tourna entièrement ses vues vers l'exercice de son saint ministère.

Les Acadiens, eux, bénissaient la Providence qui changeait leurs persécuteurs de la veille en bienfaiteurs de l'heure présente. En effet, le gouvernement anglais qui avait chassé, proscrit des îles du golfe les missionnaires, édifié aujourd'hui des admirables exemples de vertus que donnait le clergé français, lui ouvrait les portes de ses colonies.

L'abbé de Calonne fut accueilli, dès son arrivée dans l'île du Prince-Edouard, par le Père Jones, de l'ordre des Capucins de Bar-sur-Aube, homme instruit qu'une petite colonie irlandaise établie à Halifax, composée de loyalistes américains et de soldats licenciés de l'armée anglaise, avait fait venir de Cork. Ce Père remplissait, dans les missions du golfe, les fonctions de vicaire général de l'évêque de Québec. Il s'empressa d'accepter les services de l'abbé de Calonne qui

était d'ailleurs muni des meilleures recommandations.

Monseigneur Denaut, évêque de Québec, saluait, le 22 oct. 1799, le nouvel apôtre en ces termes : — " Monsieur, — Je suis enchanté du plaisir d'apprendre votre heureuse arrivée à l'île Saint-Jean. Cette partie de mon diocèse m'occupait depuis longtemps, sans espérance de pouvoir lui procurer les secours spirituels dont elle a grandement besoin : la Providence y a pourvu, en vous inspirant le dessein de venir vous y établir. Vous y trouverez matière à votre zèle et vous aurez occasion d'y développer vos talents. Vous y procurez le bien du peuple et la gloire de Dieu. Vous serez satisfait et je serai content. M. Jones a rempli mes intentions, en vous donnant les pouvoirs qui nous étaient nécessaires : vous en recevrez de nouveaux par Mgr le Coadjuteur, qui est chargé de vous les faire parvenir aussitôt qu'il sera informé de votre arrivée.

" Mon intention est qu'ils soient aussi étendus que le besoin, je ne veux d'autre juge que vous-même ; je m'en rapporte entièrement à votre prudence.

" Vous me ferez plaisir de m'intormer quand vous en aurez la facilité de vos travaux, de vos succès, de vos besoins, tout m'intéresse et je désire être instruit de tout ce qui vous regarde."

La réponse de M. de Calonne fut remise à l'évêque au printemps suivant, elle était ainsi conçue : " J'ai reçu, il y a environ trois semaines, la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 oct. dernier, je vous remercie, Monseigneur, de la confiance avec laquelle vous

voulez bien me donner des pouvoirs aussi étendus, j'espère avec la grâce de Dieu d'en user avec une telle discrétion que vous n'aurez jamais aucun reproche à me faire.

“ Vous désirez, Monseigneur, connaître l'état de cette mission. Je ne pourrais vous en donner dans ce moment, qu'une idée succincte, parce qu'on me presse pour avoir ma lettre.

“ Les catholiques sont fort dispersés sur toute l'isle, ce qui rend le ministère difficile, surtout quant à la partie de l'instruction. Je distingue les catholiques en trois classes : les Français ou Acadiens, les Irlandais et les Ecossais. Les Français sont ceux auxquels nous pouvons être le plus utiles et ce sont ceux qui auraient le besoin le moins pressant de nos soins, ils ont trois établissements : l'un au nord-ouest, appelé Malpègue, le second au nord, appelé Rustico et le troisième à l'est, appelé Fortune-Bay. Ces trois établissements sont fort éloignés les uns des autres, mais leurs habitants sont très instruits de leur religion, très attachés et très fidèles à leurs devoirs et très reconnaissants des soins qu'on se donne pour eux. J'ai pris le parti de les confier entièrement à M. Pichard qui ira passer quatre mois dans chacun, il y a déjà fait beaucoup de fruit et j'espère que Dieu bénissant ses travaux, il en fera de plus en plus.

“ La plupart des Ecossais ne parlent que celte, je ne puis les entendre, ni par conséquent leur être d'aucune utilité. M. McEachern s'est chargé d'eux. C'est un bon peuple qui a beaucoup de respect pour sa religion. La ville m'est tombée en partage parce que je parle un peu anglais.

C'est un composé de beaucoup d'Irlandais et de quelques Ecossais, la plupart soldats, tous ivrognes à un excès dont on a peu d'idée, ignorants au suprême degré, faisant consister leur religion à entendre la messe le dimanche, encore se font-ils peu de scrupule d'y manquer. Ils n'approchent jamais des sacrements. J'en ai eu tout au plus cinq qui ont fait leurs pâques, cette année, malgré tout ce que j'ai pu leur dire. Je les prêche régulièrement tous les dimanches, je fais le catéchisme après la messe, mais depuis quinze jours, ils n'y envoient plus leurs enfants. J'ai fait l'école deux fois la semaine, tout l'hiver. Je leur donnerai tous mes soins mais c'est un champ plein de ronces et d'épines, et dont je n'attends pas grand fruit, à moins que le Dieu des miséricordes ne veuille en avoir pitié, en leur faisant des grâces extraordinaires dont ils se rendent très peu dignes. Je m'attacherai principalement à la jeunesse qui me laisse quelques espérances. Le vice abominable de l'ivrognerie les abrutit et les rend insensibles à tout. Pour mieux les gagner, je ne prends rien pour aucune de mes fonctions, je me trouverais trop heureux, si je les voyais répondre à mes peines. Ils sont attachés à leur religion jusqu'à mourir plutôt que de la quitter, mais ils n'observent aucun des commandements. Il serait plus aisé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, d'en faire des martyrs que des chrétiens.

“ Oh ! Monseigneur, cette mission aurait grand besoin d'un meilleur ouvrier que moi. Je crains que Dieu ne m'ait envoyé ici que pour me punir de mes péchés. J'ai écrit en Europe, pour avoir

deux ouvriers de plus, j'espère que Votre Grandeur ne me désapprouvera pas, d'autant qu'on ne m'enverra personne que des ecclésiastiques aussi zélés que vertueux et instruits.

" Monseigneur pourrait il donner des ordres pour qu'on m'envoie des saintes huiles, deux légères pierres consacrées, quelques catéchismes anglais et quelques catéchismes français ?

" J'ai distribué tous ceux que j'avais apportés. Si je pouvais avoir un calice de plus, cela nous serait fort utile. J'ai écrit en Europe pour en avoir, mais je crains de ne les recevoir que l'année prochaine.

" Pardon, Monseigneur, de mon indiscretion. J'aurai soin de rendre compte à Votre Grandeur de cette mission toutes les fois qu'il s'en présentera quelque occasion.

" Si Monseigneur pouvait m'envoyer aussi quelques douzaines de pains pour dire la messe. J'ai peur que ceux que j'ai demandés à Londres ne m'arrivent trop tard. " (28 mai 1800.)

De son côté, Monseigneur Plessis avait les yeux ouverts sur le noble étranger ; l'évêque de Saint-Pol-de-Léon lui écrivait qu'il était affligé de ne pouvoir lui envoyer de collègues.

En communiquant cette nouvelle à l'abbé de Calonne, Monseigneur Plessis ajoutait : " Je ne sais quel nombre vous pourriez employer dans l'île Saint-Jean, mais il est certain que M. Power à Memramkook aurait grand besoin d'un compagnon ; Richibouctou et les voisinages d'alentour en occuperaient bien un autre, et qu'un troisième serait encore plus nécessaire au Cap Breton, pour résider à Chéticamp ou à Magarie et visiter

les îles de la Madeleine, je travaille à procurer à ces trois derniers postes un nommé M. Trou qui a écrit de Londres pour offrir ses services, et je vais prier Monseigneur de Léon de faciliter en tout ce qui dépendra de lui, son transport dans ces endroits.

“ Le bruit courait l'année dernière que vous vous proposiez d'établir des religieux de la Trappe à l'île Saint-Jean. Dans ma manière de voir, ce serait une bénédiction pour le diocèse de Québec, et il serait consolant pour vous de la lui avoir procurée. Mais l'île Saint-Jean serait-elle un lieu bien commode pour établir leur noviciat ? C'est ce que l'expérience décidera mieux que personne. ” (juillet 1800.)

Monseigneur Denaut enchanté du rapport que l'abbé lui avait fait de sa mission, lui écrivait de Longueuil son extrême satisfaction.

“ Je vous dois des remerciements pour les soins que vous avez pris des missions dont vous avez bien voulu vous charger. Le détail que vous me donnez de l'état actuel des missions, me réjouit et m'afflige en même temps. Il est consolant, sans doute, pour moi d'entendre l'éloge que vous faites des premiers, si reconnaissants des soins que l'on se donne pour eux ; mais il est aussi affligeant d'apprendre que la partie que vous vous êtes réservée donne d'aussi faibles espérances et répond si peu à vos peines et à vos travaux. Il en faut gémir devant Dieu, et attendre tout du temps et de la miséricorde divine. Quand nous avons planté et arrosé, notre tâche est faite ; il n'appartient qu'à Dieu de faire croître ; on doit l'espérer de sa bonté. La grâce a ses temps et

vous en aurez bientôt les heureux effets ; alors vous en serez dédommagé.

“ Le parti que vous prenez de vous attacher principalement à l'instruction de la jeunesse, est le plus sage et le plus propre à réussir.

“ Quand vous me dites que ce champ si rempli de ronces et d'épines aurait besoin d'un meilleur ouvrier, vous voudrez bien que je ne vous croie pas sur parole. Le Seigneur vous a inspiré le dessein de voler au secours de ces pauvres chrétiens abandonnés, il bénira vos travaux. Dieu veuille vous envoyer les deux ouvriers que vous avez demandés. Je vous serai obligé de me rendre compte de l'état de ces missions, quand l'occasion s'en présentera. Je vous promets que l'année prochaine, on sera plus attentif à vous faire parvenir ce qui vous sera nécessaire, je chargerai de ce soin M. Desjardins qui s'en fera un plaisir. ” (29 sept. 1800).

Le pieux missionnaire se dévouait à son œuvre avec un zèle vraiment apostolique. Humble et dépendant, ne voulant rien innover, il avait sans cesse recours à ses supérieurs ecclésiastiques : ceux ci d'ailleurs, dignes appréciateurs de son mérite, secondaient ses vues et répondaient avec empressement à ses demandes.

Il prit sur lui d'envoyer à Québec M. James McDonald, digne missionnaire qui était devenu incapable d'exercer le saint ministère. “ Il y a environ trois ans, dit M. de Calonne, qu'ayant été porter les sacrements, il fut saisi par le froid qui lui fit perdre les doigts, ou immédiatement ou à la suite d'une maladie qui en fut la conséquence. ” Puis il implore une bourse

au séminaire de Québec, pour un jeune Ecossais en qui il reconnoît une vocation sacerdotale. Le reste de sa lettre n'est pas sans intérêt. Nous citons de nouveau : " Nous aurions encore besoin d'un prêtre ici, vu la grande distance des lieux, nous pourrions même facilement en employer utilement trois ou quatre, mais je conviens qu'il serait plus nécessaire d'en placer aux endroits que Votre Grandeur a la bonté de me nommer, je suis loin de vouloir faire monopole, mais je m'étais flatté que l'idée de venir auprès de moi en aurait pu déterminer quelques-uns, vous voyez, Monseigneur, que j'ai été la dupe de mon amour-propre. Outre que nos Seigneurs français sont si jaloux de conserver leurs sujets pour l'évènement trop incertain d'un retour en France, encore bien éloigné, comme s'ils étaient perdus pour eux en venant travailler dans des missions, au lieu de croupir dans l'oisiveté à Londres, qu'ils s'opposent de tout leur pouvoir à la bonne volonté que je connais dans plusieurs. S'il en venait me joindre, nous serions eux et moi soumis à tous vos ordres, pour nous rendre partout où vous nous jugeriez plus convenable. Quoique j'aie commencé à cultiver ici une ferme que le gouvernement m'a accordée pour servir d'asile à ma famille, je n'hésiterai point, j'espère, à tout quitter pour aller où mes supérieurs jugeront devoir m'envoyer.

" J'ai reçu les pouvoirs que vous avez eu la bonté de m'envoyer tant pour moi que pour M. Pichard, certainement, je les trouve très-suffisants, et je n'en voudrais pas avoir de plus étendus que mes confrères ; cependant, je dois vous

exposer notre situation qui, peut-être, est très-particulière et pourrait vous paraître devoir exiger une plus grande faculté de dispenser du degré de parenté dans les mariages.

“ J'ai déjà eu l'honneur, je crois, de faire observer à Votre Grandeur, que nous n'avions qu'une fois l'année de communication avec Québec. Une communication une fois l'année ne me paraît pas un recours facile, et des gens qui veulent se marier sont toujours pressés.

“ Il vous paraîtra peut-être singulier si je dis que le recours à l'évêque n'est pas aussi aisé pour nous que pour le Cap-Breton. Cela est pourtant. Tous nos ports sont fermés vers la mi-novembre et ne sont rouverts que vers la mi-avril ou le commencement de mai. Les voilà donc fermés six mois. Il n'en est pas de même au Cap-Breton ; d'ailleurs le détroit de Canso est si étroit qu'ils ont mille facilités pour communiquer avec le continent qui communique aisément avec Québec, tandis que nous, nous n'avons de vaisseaux allant à Québec qu'au printemps, une fois l'année.

“ Monseigneur a bien raison de penser que l'établissement des religieux de la Trappe dans le Canada serait bien mieux placé que dans notre île pour un noviciat, quoique dans les premiers siècles, les lieux les plus abandonnés devinssent les plus peuplés en solitaires, mais je crois pouvoir leur procurer ici facilement le terrain, je ne doute pas que s'ils trouvaient les mêmes facilités dans vos environs, ils ne le préférassent. Si vous me donnez de l'espoir sur cela, je le leur ferai connaître. J'attends leur réponse, sur la pre-

mière lettre que j'ai écrite en conséquence de celle de M. Desjardins.

“ Je profite de cette occasion pour dire à Monseigneur combien notre gouverneur Fanning est reconnaissant des attentions que Votre Grandeur a eues pour sa fille qu'il idolâtre.” (14 août 1800).

Un mois plus tard, l'abbé écrivait : “ J'apprends que le capitaine ne va que jusqu'à Gaspé, Monseigneur voudra bien remettre les pains d'autel à M. McGowan de notre île, qui reviendra sous peu, je charge Monsieur Frédéric Holland du calice que Monsieur Desjardins avait eu la bonté de m'envoyer, Pardon, mille fois, Monseigneur. — Un bon ecclésiastique, émigré français, vient d'arriver ici avec la permission de son évêque. J'espère que vous voudrez bien, en l'absence de Monseigneur de Québec, ou avec son agrément, lui accorder les mêmes pouvoirs que vous avez eu la bonté d'adresser à M. Pichard et à moi. Nous sommes à présent en état de pourvoir à tous les besoins de cette île, et même selon que vous le jugerez convenable, de nous rendre utiles au Cap Breton et sur le continent.

“ Vous nous trouverez toujours soumis à vos ordres, dès qu'il nous seront connus. J'ai pris la liberté d'écrire à Votre Grandeur, il y a peu de temps. J'attends avec respect sa décision et je m'y conformerai en tous points. Je ne sais pas si Monseigneur peut autoriser un de nous à bénir des chapelets et des scapulaires, de manière à gagner l'indulgence.

“ Oserai je prendre la liberté de vous demander quel est l'usage qu'on suit à Québec pour les

mariages entre catholique et protestant. Nous en avons un ici fait pardevant le magistrat. C'est la femme qui est catholique. Ces mariages sont assez communs dans ce pays. Avant qu'il soit accompli, il est assez aisé de déterminer le mari à venir à l'Eglise, mais après cela est plus difficile, comme dans le cas présent, où l'on craint que le mari refuse. Ces mariages, en France, ne peuvent avoir lieu sans dispense du Souverain Pontife, il me paraît qu'ici on ne se fait pas scrupule de les faire, même sans dispense de l'évêque. Je prie Monseigneur de me dire quelle conduite je dois tenir.

“ Jusqu'à présent j'ai toujours fait l'office dans ma maison, où j'ai arrangé un autel décent, dans un lieu uniquement consacré à cet usage. Quoique cette chapelle, qui d'ailleurs est selon les règles, soit précédée d'une grande antichambre, le tout est trop petit pour le nombre de ceux qui assistent et encore plus, pour le nombre de ceux qui devraient assister à l'office. Mon peuple est si pauvre qu'il pourrait bien difficilement bâtir une église, quoique la manière de bâtir soit très peu chère.

“ Oserai-je prier Monseigneur de faire remplir la boîte de fer blanc que j'envoie de pains d'autel, et de la faire remettre au capitaine du vaisseau, qui est catholique et qui payera ce qu'ils auront coûté. Je demande pardon à Monseigneur, mais je suis si pressé que je n'ai pas le temps d'écrire à M. Desjardins pour le prier de me faire ces commissions. ” (9 sept. 1800.)

La réponse de Monseigneur Plessis fut aussi affable et encourageante que le digne missionnaire

pouvait la désirer. " Il ne tiendra pas à moi que vous ne soyez satisfait sur tous les objets que renferment vos lettres du 14 août et du 9 septembre. Et pour commencer par M. James McDonald, je n'hésite pas à avancer que le clergé du diocèse se chargera avec joie de procurer une retraite à ce vénérable missionnaire. La circonstance dans laquelle il a contracté son infirmité plaide sa cause indépendamment de tout le bien que vous en dites d'ailleurs. Vous pourrez donc, quand il vous plaira, l'envoyer à l'Hôpital-Général de Québec, et n'en avoir plus d'inquiétude. Les 50 livres sterlings qu'il possède, confiées à une personne sûre qui les fera toucher ici, l'y soutiendront quelques mois, et donneront le loisir de prendre des mesures pour assurer son sort ultérieur.

" Je me réjouis du renfort que vous avez reçu dans la personne de l'ecclésiastique français (dont je vous prie de me faire connaître le nom) qui vient d'arriver.

" Du moment que vous recevrez la présente, vous voudrez bien lui communiquer de ma part les pouvoirs que j'ai adressés ce printemps à Monsieur Pichard et à vous. Il seront suffisants pour eux, et il suffira que M. McEachern et vous jouissiez des pouvoirs plus amples que vous trouverez ci-joints et dont je vous prie d'user librement, non seulement dans l'île du Prince-Edouard, mais aussi dans les îles du Cap Breton, etc. et sur la terre ferme.

" Monseigneur de Québec vient de faire partir un missionnaire canadien pour Richibouctou. C'est un très bon enfant, plein de fermeté.

J'espère qu'il s'y conduira avec édification. Il se propose de vous rendre visite cet automne, et je l'ai bien chargé de vous porter mes compliments. Il se nomme Antoine Bédard. Un des motifs qui ont décidé Monseigneur à fixer un prêtre dans ce poste, dont les habitants ne se sont pas très bien conduits envers M. Joyer, a été de secourir au besoin le pauvre M. Power, qui réellement n'est pas capable de faire sa besogne et qui aurait plutôt besoin d'un successeur que d'un voisin. Monsieur Pichard demeurant, comme je le suppose, à Racicot, vous trouverez probablement dans Malpèque et dans la baie de Fortune de quoi occuper votre nouveau prêtre. Que s'il se trouve en état de rendre quelques services aux chrétientés d'alentour, je trouverais prudent qu'il commençât par faire connaître sa bonne volonté aux missionnaires respectifs de ces endroits....

" Je ne savais pas que M. McEachern eût des Ecosais sur l'île du Cap Breton. Vous me ferez un sensible plaisir si vous voulez bien présenter mes hommages à Son Excellence le gouverneur Fanning et à sa respectable famille. Je me ferai l'honneur de lui écrire à la prochaine occasion, où plutôt à mon premier loisir.

" Si vos lettres et celles de M. Mac-Eachern me fussent arrivées un mois plus tôt, j'aurais trouvé moyen de procurer une pension alimentaire au jeune homme dont il est question, sur les fondations du séminaire de Québec. Malheureusement, MM. les Directeurs avaient disposé de tous leurs fonds pour l'année courante. Je vais leur donner des extraits de vos lettres

sur cet objet, persuadé qu'ils se prêteront à cette œuvre essentielle aussitôt que la chose leur sera possible. Vous en serez informé dans le temps.

“ Finissons par vos religieux de la Trappe, dont je persiste, en mon particulier, à désirer le passage dans ce diocèse. Quel sort avez vous dessein de leur faire dans l'île St Jean ? Quelle étendue de terre avez-vous dessein de leur accorder ? Quels autres avantages leur faites-vous ? Ces renseignements me seraient nécessaires pour pouvoir vous dire s'ils seraient mieux ici que là.” (4 oct. 1800.)

De son côté Monseigneur Denaut lui écrivait d'envoyer à Québec le digne et dévoué missionnaire dont il lui avait parlé : “ Vous pouvez compter et sur le diocèse et sur l'évêque, M. McDonald ne manquera absolument de rien.

“ Les Acadiens continuent à vous donner des consolations ; les Irlandais persévèrent dans leur insouciance. C'est votre croix, portez-la si vous pouvez, ou traînez-la : l'une et l'autre manières vous conduiront par la route du Calvaire à la gloire qui seule peut faire le bonheur du chrétien, je m'unis à vos bonnes œuvres ; priez pour moi.” (10 oct. 1800.)

L'abbé de Calonne poursuivit durant l'hiver ses œuvres de zèle. Il ne vivait plus pour ainsi dire que pour les pauvres, les malades et les affligés. Au printemps, il eut la consolation d'installer à bord de la goëlette du capitaine Gauthier, qui faisait voile vers Québec, son intéressant malade ; il profita de la même occasion pour écrire à Monseigneur Plessis. “ M. Lejamtel m'a écrit pour me proposer d'aller aux Iles de la Magde-

leine et me prier d'envoyer M. Champion à Chéticamp. M. Champion est le missionnaire dernièrement arrivé pour lequel vous m'avez donné des pouvoirs. Il est très fort, très zélé et d'une très bonne conduite. L'écorce en est un peu rude, parce qu'il a toujours vécu parmi des paysans, mais pour cette raison peut-être en est-il meilleur, quoique peu propre à les mener dans les voies de la perfection, ce qui n'est pas requis pour la multitude. D'ailleurs, ses sentiments sont très bons à tous égards.

“ Comme je fais ici infiniment peu de fruits, si mes supérieurs le jugent à propos, je me propose d'apprendre l'indien tout vieux que je suis, et, si Dieu bénit mon travail, je le regarderai comme une preuve qu'il m'appelle à aller vivre parmi eux. Alors, je vous en demanderai la permission, après m'être débarrassé de toutes les affaires temporelles. J'ai écrit à cet effet à mon frère. J'ai près de soixante ans et, quoiqu'encore fort et bien portant, il est temps, plus que temps que je fasse ma provision pour mourir. La mission des Indiens avec les Iles de la Magdeleine me donneront de l'occupation en proportion de mes forces.

“ M. Champion, si vous l'agréez, pourrait, avec le consentement de M. Lejamtel, s'établir à Chéticamp qu'il desservirait avec Margarie et les gens de la Baie de Fortune. Cette dernière ne peut pas lui fournir de quoi subsister médiocrement et les trois endroits sont assez voisins pour qu'il puisse les cultiver convenablement. On m'assure que Chéticamp où il demeurerait et Margarie lui donneraient soixante Louis, il en

aurait encore cinq ou six de la Baie de Fortune et il serait alors en état d'y subsister convenablement.

Pour moi, je m'accommoderai fort bien avec mes Indiens, si je parviens à apprendre leur langue. Je vais écrire au gouvernement pour leur obtenir une petite île appelée Lennox qui se trouve dans la baie de Malpègue, au nord ouest de notre île. Car jusqu'à présent, on les a chassés de tous les endroits où ils étaient, quoique assurément, ils aient en qualité d'aborigènes, un meilleur titre que qui que ce soit. Ce sont de très braves gens, très bons chrétiens et qui ont été instruits par un excellent missionnaire, à en juger par les restes qui sont très précieux et feraient honneur au missionnaire le plus zélé de notre temps. Je voudrais bien avoir quelque chose de ce qui a appartenu au Père Brébeuf, le premier apôtre du Canada qui fut martyrisé le 16 de mars. Je sais qu'il n'est pas canonisé, mais il n'en est pas moins digne de notre vénération privée. Je voudrais bien au moins avoir quelques reliques bien authentiques. Ces désirs sont subordonnés à la facilité que Votre Grandeur aurait de se les procurer.

“ Je n'ai pas le temps de vous remercier comme je dois de tout ce que votre indulgence a fait à ma recommandation. Je n'ai reçu aucune nouvelle des religieux de la Trappe, mais nous n'avons encore reçu aucune nouvelle d'Halifax. J'ai peur qu'ils n'aient changé de projet, parce que je sais qu'on leur a donné un établissement en Russie.” (1er juin 1801.)

Monsieur McDonald arriva à Québec heureu-

sement et fut tout de suite installé à l'Hôpital Général. Monseigneur Denaut et Monseigneur Plessis se chargeaient solidairement de pourvoir à sa pension. Cette bonne nouvelle réjouit sincèrement Monsieur de Calonne qui avait un cœur d'or et qui souffrait de toutes les infortunes de ses amis. Monseigneur Plessis en répondant à sa lettre fait longuement allusion au confrère malade, puis il ajoute : — " Vous ne pouviez m'apprendre une meilleure nouvelle que la destination de M. Champion pour les postes de Chéticamp et de Margarie, attendu surtout qu'il peut, de là, desservir les habitants de la Baie de Fortune.

" L'excellent projet que vous formez de vous charger des Iles de la Madeleine et d'y ajouter la desserte de Malpèque et des Sauvages que vous espérez réunir et fixer dans l'île Lennox, ne peut manquer de rencontrer, je ne dis pas seulement l'approbation, mais l'applaudissement et même l'admiration des supérieurs. Ces sauvages sont probablement le reste des élèves de feu M. Maillard, un des missionnaires les plus vertueux et les plus laborieux que nous ayons eus en Canada.

" Le plus tôt que vous exécuterez ce dessein sera sans doute le mieux. D'après l'idée que j'ai conçue de vos talents, je ne crois pas qu'à l'âge de 60 ans, l'étude du Micmac soit au dessus de votre portée.

" Je désespère d'obtenir les deux missionnaires que j'avais demandés à Mgr de St. Pol-de-Léon. M. Champion remplacera un des deux

par votre nouvel arrangement. L'autre, s'il vient, trouvera bien de quoi s'occuper à Louisbourg et laissera encore assez de besogne à M. Lejamtel.

" M. Pichard, s'il n'a pas assez à faire à Rustico, pourrait, de temps à autre, remplacer sur le continent M. Bédard obligé de s'absenter souvent pour le besoin des églises de Memramkook et de Menoudi.

" Au surplus, vous verrez M. Bédard au mois prochain, et vous pourrez raisonner avec lui sur les moyens de diminuer ses voyages trop fatigants, si je ne me trompe, pour sa petite santé.

" Nous sommes pauvres en reliques de saints. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec sont en possession de la tête du Père Brébeuf, si elles ont quelqu'autre relique de ce vénérable missionnaire, elles se feront un véritable plaisir de vous en accommoder. Quant à la tête, elles n'en lâcheront pas la plus petite parcelle.

L'abbé de la Trappe a perdu en Russie plusieurs de ses religieux qui n'ont pu s'accommoder du climat de cet empire. Il a écrit à Monseigneur de Québec, et il lui a exprimé le désir de faire deux établissements dans ce diocèse, un de femmes, l'autre d'hommes. Ce dernier monastère serait dans son projet, le chef-lieu de son ordre. Sa lettre est encore sans réponse. Il ne faut pas songer à admettre au Canada de nouvelles religieuses; puis le climat du pays fait objection contre l'établissement même d'un monastère d'hommes qui y succomberaient comme en Russie. J'ai néanmoins écrit au Séminaire de Montréal pour savoir si cette

maison serait disposée à fournir du terrain, au cas que l'abbé persistât dans son projet. Le supérieur du Séminaire m'a fait voir de bonnes dispositions à cet égard. Mais il croit que l'abbé a encore changé de projet et veut se fixer en Angleterre. Nous en sommes restés là. Je me recommande à vos prières et saints sacrifices."
(24 juin 1801.)

L'année suivante, l'abbé de Calonne témoignant il à son évêque le désir de se rapprocher de lui? La réponse de Mgr Denaut nous porté à le croire : " Venez, j'offre à payer tous les frais, et nous nous arrangerons, lorsque vous serez sur les lieux, à votre satisfaction. J'aurai l'avantage de vous posséder et la plus grande gloire de Dieu sera procurée.

" Comme par votre lettre il paraît que vos affaires ne pourront être terminées qu'en octobre, si la saison, en novembre, vous paraissait trop orageuse et qu'il y eût quelque danger à craindre, dans ce cas je n'ai point d'objection à ce que vous passiez l'hiver avec ces quatre ou cinq familles qui vous demandent avec instances et qui offrent de fournir vos besoins. Dans cette supposition, vous monteriez avec moi, l'été prochain, à mon retour de la visite, que je suis toujours déterminé de faire dans ces endroits et qui a manqué cette année pour les raisons que je vous ai mandées dans ma lettre du mois de juin.

" Je vais écrire à Monsieur le Supérieur du Séminaire, afin qu'à votre arrivée, si elle a lieu cet automne, vous trouviez un logement prêt jusqu'à ma descente à Québec.

" Au reste, Monsieur, si de fortes raisons que

vous pèserez vous-même vous appelaient en France, je ne m'oppose pas à ce que vous preniez ce parti ; mais je l'avoue, je serais bien peiné et vous emporteriez mes regrets." sept. 1802.

L'ex-ministre de Calonne après avoir contracté un second mariage à Londres avec Mde d'Harveluy qui lui apportait une fortune considérable, avait sollicité et obtenu la permission de rentrer en France. " Toute l'Europe avait les yeux sur lui," dit M. Thiers dans son histoire du *Consulat et de l'Empire* On s'attendait à le voir remonter au pouvoir quand la mort vint l'enlever de ce monde. C'était un samedi, 19 oct. 1802. Il avait dépensé sa fortune au service des princes, et il laissait sa veuve dans un état voisin de la misère.

Sa mort causa une grande peine à l'abbé de Calonne. Ce frère avait passé sa vie dans le tumulte des cours et dans les agitations de la politique. " Eh ! grand Dieu, qu'est-ce que cela pour l'éternité ! " s'écriait l'abbé de Calonne. Que n'avait-il été là pour prononcer une dernière absolution sur la tête de ce frère aimé ! Il eut été si consolant pour lui de lui fermer les yeux. Ils avaient toujours vécu ensemble ; depuis trois ans seulement, ils étaient séparés.

Dieu allait sanctifier son serviteur par la voie des croix ; mais il trouva dans ce cœur le *fiat* de la soumission. L'abbé de Calonne fut de nouveau harcelé par ses créanciers. Bourgevin de St-Morys rouvrait à Londres le procès des £500.

CHAPITRE VIII.

SES RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS DE L'ÎLE DU
P. E. — 1803.

MALGRÉ les épreuves, l'abbé de Calonne ne négligeait pas la vigne du Seigneur. Il y travaillait, au contraire, activement et organisait la belle mission de Saint André. L'abbé de Calonne était lié d'amitié avec le colonel Harry Compton dont le domaine seigneurial s'étendait entre les baies de Malpèque et de Bédèque. Il eut l'ineffable consolation de travailler à la conversion de cette intéressante famille ; lorsqu'il les visita pour la première fois, l'abbé n'avait plus même à vaincre leurs préjugés. La conversation intéressante et édifiante de l'abbé Boussin qui avait traversé l'océan en même temps qu'eux, les avait merveilleusement disposés à cette grâce. Les prédications de M. de Calonne et les grands exemples de vertu qu'il donnait à son peuple achevèrent de les gagner complètement à Dieu. Le fils du colonel et sa fille ainsi que sa gouvernante, Madame Sanry, abjurèrent le protestantisme, en présence de M. Compton, père, qui désirait lui-même se faire catholique. Mais hélas ! les honneurs l'attirèrent, il ne put se résoudre à décliner le titre de conseiller que son souverain venait de lui offrir, et il remit à plus tard sa conversion. Il n'en conserva pas moins un profond sentiment de respect et d'amitié pour le saint abbé.

Celui-ci, qui désirait ardemment son bonheur

éternel, travailla de tout son pouvoir à régulariser la position des catholiques dans l'Île du Prince-Edouard et à les faire jouir de tous les privilèges accordés aux sujets britanniques. Bien vu des autorités, il lui fut facile d'entamer des relations avec le juge en chef, Sir Robert Thorp.

L'honorable juge lui adressa un long mémoire dont nous ferons quelques extraits.

“ J'ai de nouveau parcouru à votre sollicitation, ce code pénal que j'avais considéré souvent avec peine, lorsque le devoir de ma profession m'obligeait de tirer ces chaînes rouillées de leur épais chaos. Mais je les examine maintenant avec plaisir, pour vous montrer quels furent les chaînons écorchants que la sagesse et la bienveillance du gouvernement britannique ont rompus.

“ Par ces lois, tout prêtre de l'Eglise de Rome né dans le domaine de la couronne d'Angleterre venant d'au delà des mers, et demeurant trois jours sur le territoire anglais sans se conformer à l'Eglise anglicane, était coupable de haute trahison, on accusait du même crime celui qui se réconciliait avec Rome ou qui en portait d'autres à le faire.

“ Il était interdit aux papistes d'instruire leurs enfants dans leur religion, soit en Angleterre, soit en pays étranger : les enfants envoyés à l'étranger ne pouvaient ni hériter, ni faire aucune acquisition, ni jouir d'aucune terre, profits, biens, dettes, etc. On regardait aussi comme de grandes forfaitures d'entretenir ou de secourir des prêtres, de dire ou entendre la messe, et les dénonciateurs avaient droit au tiers de l'amende.

“ Les peines prononcées contre ceux qui ne

se conformaient pas à l'Eglise anglicane étaient des censures sévères et de grosses amendes. Il était défendu à tout catholique romain de garder des armes ou des munitions, de tester en jugement dans les cours de lois ou d'équité, d'être exécuteurs testamentaires ou tuteurs ou curateurs, de pratiquer en loi ou en médecine, de posséder aucun emploi civil, ou militaire, ou naval quelqu'insignifiant qu'il fût, et ils étaient assujettis à toutes les peines qui accompagnent l'excommunication comme l'incapacité à être jurés ou témoins; ils ne pouvaient voyager au-delà de cinq milles sans un permis, sous peine de confiscation de leurs propriétés. Le refus du serment de suprématie les privait du droit de vote dans les élections, de siéger en parlement ou même d'avoir un office dans aucune corporation.

“On pouvait faire des recherches dans leurs maisons en tout temps, pour découvrir les livres catholiques, tableaux, chapelets et pour voir s'il ne s'y trouvait pas quelque religieux papiste; et les personnes chez lesquelles il en était trouvé étaient condamnées à des amendes sévères.

“Quelle malheureuse existence que celle qui est assujettie à de si abominables restrictions et à de telles punitions! Telle a été cependant la situation des catholiques romains dans cette île jusqu'au moment actuel.”

Le savant juge indique ensuite que l'acte 18 de Georges III, ch. 60, révoque la plus grande partie des statuts relatifs aux persécutions des catholiques, puis il cite M. Butler, jurisconsulte catholique romain de grande habileté, qui dit :
 “Il convient que tout catholique romain qui

“ veut s'assurer la jouissance de ses propriétés territoriales fasse la déclaration et prête le serment prescrit par l'acte de l'an 31, ainsi que le serment ordonné par l'acte de l'an 18 de sa Majesté actuelle.”

Puis le juge Thorp ajoute : “ C'est l'opinion de Christian et de Blackstone que ces deux actes ne sont qu'une simple renonciation au pouvoir civil des papes, et une détestation de la doctrine qu'on peut détruire les hérétiques et ne point leur garder la foi promise, serment que même aucun bigot sous le joug du Portugal ou de l'Espagne ne croirait devoir refuser, et je suis bien convaincu que celui qui préférerait de gémir sous tant de restrictions plutôt que de profiter des avantages que ces serments lui donneraient, devrait être considéré comme un sujet dangereux à l'état et qui mérite d'être chassé de la communion des citoyens.

“ Sans le serment de suprématie et la déclaration contre la transsubstantiation on ne peut siéger dans les chambres au parlement, ni voter dans les élections. Les catholiques romains doivent donner connaissance à la cour du lieu d'assemblée pour leur culte religieux et du prêtre qui les dessert. Les portes de leur chapelle ne peuvent pas être fermées pendant le service divin. Aucun ministre catholique romain n'officiera dans aucune place de culte où il y aura un clocher ou une cloche, ni à aucun service funéraire dans une église ou un cimetière. Il ne portera l'habit de son ordre, que dans les lieux mentionnés dans cet acte, et il ne pourra le porter dans une maison particulière où il y aurait plus de cinq personnes,

outré la famille. Les catholiques romains ne sont point exempts de payer les dîmes ou droits dûs à l'église.

“ Cet acte ne prononce pas non plus la révocation du statut qui défend les mariages clandestins. On ne souffre pas que les catholiques romains tiennent école sans avoir informé la cour du nom et du lieu, et ils ne peuvent instruire aucun enfant de famille protestante.

“ Sûrement ce peu de restrictions restantes n'affectent en rien leurs propriétés, ni leur prospérité. Elles ne blessent en rien leur liberté personnelle et ne peuvent troubler la paix de leurs âmes.

“ J'admire l'attachement que vous portez à vos frères les catholiques romains et voici le moment de manifester votre zèle.

“ On ne s'est pas encore prévalu de ces impitoyables lois, mais, souvenez-vous qu'aucun motif n'y a encore porté. Dans un pays brut et sans argent l'esprit est borné et la cupidité de l'avarice cherche à envahir. Le moment arrivera bientôt, je l'espère, que plusieurs terres reviendront dans la main du roi et cela tournera à l'avantage des habitants. Il ne faut pas que les catholiques romains se privent des avantages qui en résulteront, il ne faut pas que leurs possessions restent incertaines et mal assurées. Désavouez donc la bigoterie et renforcez le gouvernement. Etonnez les fanatiques par votre abjuration d'hérésie et convainquez vos concitoyens que conformément à l'esprit généreux de l'Évangile, vous regardez tout homme de bien comme votre prochain et que vous aimez votre

prochain comme vous-même. Robert Thorp.
 "Charlottetown, 14 mai 1803.

La réponse de l'abbé de Calonne est celle d'un diplomate chrétien, tout à la fois digne et noble :—" Monsieur, j'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis fâché que vous ayez pris tant de peine, je suis cependant fort aise de connaître par votre bouche vos vrais sentiments à l'égard de mes frères les catholiques romains. Permettez que je vous en remercie tant en mon nom qu'au leur.

" Avant de répondre au contenu de votre lettre, laissez moi m'excuser sur ce que vous avez la bonté de dire que c'est à ma requête que vous avez fait tout ce travail. Monsieur, j'ai commandé assez longtemps pour avoir bien appris et l'obéissance et le respect qu'on doit aux personnes en place. Il faut que je me sois servi de quelque expression dont je ne connaissais pas bien la valeur, pour vous avoir donné lieu de croire que j'avais eu la présomption de vous requérir d'une chose qu'il me paraît que vous avez eu la bonté de m'offrir de vous-même.

" Quoiqu'il en soit, je déclare à monsieur Thorp comme chef de justice que je serai le premier à donner l'exemple de prêter et souscrire la déclaration et serment de la 31^e de George III, dans la Suprême Cour. Je le ferai avec d'autant plus d'empressement et de plaisir que ce sera un acte de ma reconnaissance envers un roi qui m'a donné et un asile généreux dans ses domaines, et d'autres preuves d'une bienveillance et protection personnelle et parti-

culière. Je ne vois d'ailleurs dans cette déclaration rien qui ne s'accorde parfaitement avec mes sentiments, mes principes et mes opinions, rien que je ne fisse profession de penser lorsque j'étais en France, dans la prospérité, et j'ose vous assurer que cette façon de penser m'est commune avec celle de tout catholique romain pour peu qu'il soit instruit de la véritable doctrine de notre Église. En sorte que je ne doute pas que mon exemple ne soit suivi par tous les catholiques de l'Isle. M. McEachern m'a déclaré qu'il viendrait en ville pour le prêter le même jour que moi.

“ Maintenant, parlant à monsieur Thorp, non plus comme chef de justice, mais comme ami de l'ordre, de la paix et du bien public, je prendrai la liberté de mettre sous ses yeux mes observations. Je commence par déclarer que je suis prêt à me soumettre à toutes les conséquences qui terminent sa lettre : ainsi, ces observations ne sont proposées qu'à sa sagesse et à sa prudence.

“ Je dois premièrement faire observer que le nombre des catholiques est dans cet île infiniment supérieur, je ne dis pas à ceux qui professent la religion anglicane dont le nombre ne va pas, j'en suis sûr, à une vingtaine de familles, mais à tous ceux qui se comptent sous le nom général de protestants quoique plus *dissenters* de l'Église Anglicane que les catholiques romains. Sous cette dénomination générale sont les Presbytériens, les Méthodistes, les Anabaptistes, nouveaux illuminés, les Quakers, etc. Le nombre des catholiques augmentant tous les ans, augmente cette différence dans la proportion. Cette

augmentation annuelle provient de la grande quantité de highlanders Ecosais qui émigrent de leur pays continuellement, et le nombre de ceux qui prennent domicile dans notre île serait encore plus considérable, s'ils n'en étaient empêchés par quelques uns de nos gentils-hommes catholiques qui leur persuadent d'aller plutôt s'établir en Ecosse ou en Canada par des motifs qu'ils croient bons, mais que je ne saurais approuver.

“ Je sais aussi que plusieurs des *gentlemen* de notre ville et qui y jouissent de quelque crédit ou influence, voudraient aussi que la porte fût fermée à tous ces Ecosais, mais je ne pense pas qu'ils servent en cela le véritable intérêt de l'île ; et je suis sûr qu'ils agissent directement contre la saine politique et l'intérêt bien entendu du gouvernement en Europe.

“ En effet, puisque l'administration anglaise ne trouve point dans sa constitution le moyen de s'opposer à cette continuelle et fatale émigration d'Ecosse, elle doit au moins désirer que ces émigrés n'aillent pas s'établir hors des domaines de Sa Majesté Britannique, puisque ce serait enrichir de ses propres pertes ceux qui peuvent un jour devenir ses ennemis. C'est cependant ce qui n'arrive que trop tous les ans. Il est à ma connaissance que l'année dernière cinq bâtiments remplis d'Ecosais, les ont débarqués dans les deux Carolines, et il est très remarquable que ceux qui renoncent au territoire britannique sont tous dissenters ou dissenters protestants.

“ Ceux qui n'aiment pas les Highlanders Ecosais leur reprochent d'être pauvres et mauvais

agriculteurs. C'est un fait qu'on ne peut contredire. Cette objection resterait presque sans réponse si on avait du choix. Mais quand trente ans d'expérience nous ont appris que nous n'avons aucune espérance fondée d'avoir de meilleurs colons en quantité suffisante pour commencer la population que cette île peut comporter, nous ne devons pas nous montrer si difficiles. Commençons par avoir une bonne population, et bientôt nous aurons des gens qui auront les moyens et l'industrie d'employer nos bras avantageusement.

“ Ces montagnards sont honnêtes. Ils ont beaucoup d'enfants, ce qui remplit notre principal objet. Ils vivent de peu, ce qui les met en état d'apporter à nos marchés. De sorte que leur économie supplée au défaut de leurs connaissances en agriculture. Les nouveaux venants sont peu utiles, il est vrai, mais leurs enfants deviennent meilleurs de jour en jour et le progrès est sensible à chaque génération. Les Irlandais que nous avons ici sont bien pires; la plupart d'eux n'apportent ici que des vices, parce que c'est la lie de l'Irlande et même de Terre-neuve. Ils n'arrivent pas ici parce qu'ils émigrent, mais parce qu'ils sont chassés de leur pays.

“ Nous n'avons donc pas d'espérance d'augmenter notre population autrement qu'avec des pauvres. Les conditions des premiers *grants* étaient bien vues, si elles eussent été praticables. Trente ans d'expérience ont prouvé jusqu'à la démonstration qu'elles étaient impossibles dans l'exécution. Lors des concessions, le gouvernement déçu par l'exemple mal appliqué de ce qui

était arrivé autrefois dans quelques parties de l'Amérique, crut et se flatta que les concessionnaires enverraient ici des colonies d'Allemands qui, seuls, pouvaient satisfaire aux conditions requises, mais les temps sont bien changés. Il certain qu'à présent aucune émigration ne peut avoir lieu en Allemagne si ce n'est en petit nombre et furtivement. On en trouverait encore beaucoup disposés à quitter leur pays ; mais leurs souverains ont pris des précautions pour arrêter l'effet de ces dispositions, outre que les dépenses de leur transport d'Allemagne en Angleterre et d'Angleterre en Amérique sont si énormes, qu'ils excèderaient beaucoup les avantages des spéculations les plus hardies.

“ Ce sont ces motifs et bien d'autres trop longs à détailler qui me font trouver très impolitique la clause que l'on a insérée dans le nouveau bill d'*Escheating*, dans lequel on rappelle encore les conditions imposées par les premières concessions. Cette clause rendra toute l'opération inutile, si elle est observée, et doublement arbitraire, si son exécution est abandonnée au caprice des commissaires. C'est un fait incontestable qu'il n'existe pas maintenant dans l'île une pièce de cent âcres, pour laquelle on ait rempli les conditions exigées par les premières concessions. Quel est donc le but de ceux qui veulent faire sortir de leurs tombeaux ces avortons jamais nés ? je ne me permets pas de vouloir le deviner quoique leurs intentions me paraissent évidentes.

“ Je vous demande pardon d'une si longue épisode. J'espère cependant que vous ne la

trouverez pas tout à fait étrangère à notre objet ; parce qu'elle nous conduit à cette conséquence que vous ne pouvez obtenir une population qu'autant que vous profiterez des grandes et continuelles émigrations d'Écosse. Le motif de leur émigration est principalement, pour la plupart, l'espérance de trouver plus de liberté dans l'exercice de leur culte religieux. Un homme public, tel que vous, ne peut pas se dissimuler que les inconvénients qui pourraient peut-être s'opposer en Angleterre à l'extension des privilèges des catholiques, sont de peu pour ne pas dire de nulle conséquence ici, dans un pays si éloigné de la mère patrie et qui ne peut jamais acquérir d'influence sur les manières et intérêts politiques d'Europe. C'est ce qui fut très sagement proclamé dans la chambre des communes par les meilleures têtes, lorsque l'exercice public et libre du catholicisme en Canada y fut discuté. C'est sur ce motif que fut principalement fondée l'acceptation par le parlement, de la capitulation accordée à la conquête. L'expérience a prouvé jusqu'à l'évidence qu'on ne s'était pas trompé ; et, ce qui était vrai alors, l'est devenu bien plus aujourd'hui que toute chaleur de discussion sur les matières de religion est tombée, et que ces fantômes dont on se plaisait à effrayer les peuples ont été renvoyés avec les loups garous.

“ Je me hâte de finir ces observations déjà trop longues, par quelques courtes réflexions sur les restrictions qui doivent encore subsister après le serment ci-après mentionné, et dont vous avez la bonté de me faire l'énumération.

“ Nous ne désirerons pas que nos catholiques

soient admis dans les assemblées parlementaires, ni même qu'ils obtiennent le droit de voter dans les élections, quoique je sois persuadé que ce dernier point tournerait à l'avantage du gouvernement. Il est évident qu'il aura toujours plus d'influence sur les catholiques qui sont dans sa main et ont toujours besoin de sa protection, que sur les presbytériens et autres dissenters indépendants et républicains par principes religieux.

“ Les chapelles catholiques qui existent dans cette île ont toutes été bâties par permission expresse ou autorité des gouverneurs ; comme elles dépendent entièrement de nous, si on exige d'autres formalités on nous trouvera toujours disposés à nous y conformer.

“ Jamais les chapelles ou églises catholiques ne sont fermées. La fermeture de leurs portes serait contraire à nos principes et à nos usages.

“ L'église catholique d'Halifax a un clocher et une belle cloche. Ce point n'a jamais rencontré de difficulté dans ce pays-ci. Mais, au reste, dans cette île, nous n'avons ni clocher, ni cloche, et il ne s'en établira que de concert avec les autorités supérieures

“ L'article des funérailles n'a jamais occasionné de difficulté. Il n'en fait pas même à Londres, où j'ai assisté et fait moi-même des funérailles dans le cimetière de St-Panrace, qui est divisé de manière qu'une partie est consacrée aux catholiques et l'autre aux protestants

“ J'ai enterré plusieurs soldats marchant avec les habits de mon ordre, avec tout le régiment qui était composé presque en entier de catholiques. Mais alors, je me considérais comme

chapelain du régiment, et je ne le faisais que pour honorer ce corps. Cet usage est observé, si je ne me trompe pas, dans les régiments catholiques Irlandais.

“ Le règlement quant aux écoles serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, dans ce pays. Il n'y a point eu jusqu'à présent d'autres maîtres d'école que les prêtres qui la font volontairement et gratuitement. Or, comme par la grande étendue de leur district ils ne peuvent avoir de domicile bien fixe, leurs fonctions les appelant tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, ils font l'école où ils se trouvent. Au reste, nous songeons à établir des écoles fixes au plus tôt possible, et nous nous ferons un devoir d'en prévenir les magistrats qui sont trop éclairés pour ne pas favoriser des établissements si nécessaires aux bonnes mœurs et à l'industrie, et par conséquent au bon ordre et à la prospérité publique.

“ J'ai tenu ici une école pendant deux ans, et j'avoue que j'y ai reçu des enfants protestants gratuitement, uniquement pour obliger leurs parents et entretenir la concorde et la bonne union entre les deux professions. C'est un service que je croyais rendre au public et dont je serai volontiers dispensé. Voilà, monsieur, les réflexions qu'a fait naître la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, je les sou mets entièrement à votre jugement et vous pouvez être sûr que nous nous ferons toujours un devoir de donner l'exemple de l'obéissance en tout ce qui ne blessera pas notre croyance et notre conscience. Nous sommes intéressés à maintenir la vigueur des

lois sous lesquelles nous vivons libres et heureux.”

Après avoir reçu cette réponse, M. Thorp fit prier l'abbé de Calonne d'aller le visiter. Le juge lui dit alors qu'en lui donnant l'état des restrictions encore subsistantes, il n'avait pas prétendu lui faire entendre qu'il en exigeait l'accomplissement, mais seulement lui donner connaissance de la loi.

Il approuva en général les réflexions de M. de Calonne, quant aux autres informations, il en fut tellement satisfait qu'il le pria de les mettre en français pour les envoyer au ministre.

A la session de la Trinité, le digne abbé prêta le serment et lut la pétition suivante, en présence de la cour : — “ Jacques de Calonne, prêtre catholique romain, représente et dit que quoiqu'il pût jouir en sûreté dans cette île de tous les avantages des citoyens, en conséquence de la protection que Sa Majesté a accordée, en général, à tous les émigrés français qui ont cherché un asile dans ses états et spécialement au pétitionnaire par une faveur particulière de sa bonté royale, cependant désirant donner une preuve publique de l'affection aussi reconnaissante que respectueuse qu'il porte à Sa Majesté, et du véritable attachement qu'il a conçu pour la constitution civile de l'Angleterre, il demande la permission d'être admis à prêter le serment et souscrire la déclaration de la 31^e de George III. Il regardera d'autant plus comme une faveur qu'on lui donne cette occasion de professer ses sentiments sincères et sa loyauté immuable, qu'il espère que son exemple sera

" suivi immédiatement par tous et chacun de ses
 " frères catholiques romains ici présents, et bien-
 " tôt après par tous ceux qui ont formé des éta-
 " blissements dans les différentes parties de cette
 " île. Il doute d'autant moins qu'ils ne s'em-
 " pressent de s'acquitter de ce devoir que nous
 " nous trouvons dans un moment de danger
 " public, où tous les fidèles sujets de Sa Majesté
 " Britannique n'ayant plus qu'un grand intérêt
 " commun, ne peuvent plus avoir qu'une volonté
 " unique et un seul sentiment. Le pétitionnaire
 " assure la cour que leur différence d'opinion
 " avec l'*établissement égal* en matière de religion
 " est purement consciencieuse, et qu'ils ne
 " tiennent aucune opinion contraire au gouverne-
 " ment de Sa Majesté ou qui répugne en rien
 " aux véritables obligations d'un bon citoyen. Il
 " se flatte que leur conduite irréprochable jusqu'à
 " présent en est le meilleur garant. Il espère
 " que l'empressement et l'ardeur avec lesquels
 " ils saisiront cette précieuse quoique longtemps
 " désirée occasion de témoigner, de la manière la
 " plus solennelle et la plus publique, leur fidélité
 " inviolable pour S. M., leurs vrais principes et
 " leur bonne volonté ainsi que leur sincère affec-
 " tion envers leurs co sujets, éteindront pour
 " toujours toute espèce de jalousie et feront taire
 " à jamais les sinistres insinuations de la malveil-
 " lance. " (1).

Le juge fit une réponse très flatteuse pour le
 pétitionnaire et très consolante pour tous les
 catholiques romains.

(1) Nous devons ce document ainsi que plusieurs autres à la bien-
 veillance de Mgr Gagnou de l'Archevêché de Québec.

Cette démarche produisit le plus grand effet parmi les protestants, quand ils virent tous les catholiques présents se disputer la préséance pour prêter le serment.

Cette même année (1803) Monseigneur Denaut visita les missions du golfe, ce fut un bonheur pour l'abbé de Calonne, et de son côté, l'évêque fut très heureux de rencontrer ce saint missionnaire, de s'éclairer de ses lumières et de profiter de son expérience, il lui demanda de mettre par écrit un plan d'éducation pour ces provinces et ses opinions concernant les taxes à prélever pour la construction de l'église de la paroisse de St-André. Après le départ de Monseigneur Denaut, l'abbé de Calonne écrivit à Monseigneur Plessis, dans les termes suivants : " Prince-Edouard, 6 oct. 1803. Monseigneur, Persuadé que ma lettre vous parviendra avant que Monseigneur de Québec ne soit arrivé, je prends la liberté de vous adresser la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire et deux autres lettres que je me suis chargé de faire tenir à leurs adresses. Il y en a une pour la sœur de M. Conefroy que vous aurez la bonté de lui faire passer.

" J'ai laissé Monseigneur à Richibouctou, chez notre confrère Bédard, le 16 sept ; il devait en partir le 19 pour se rendre à Chédiac, de là à Memramkook, son projet était de se rendre dans la rivière Saint-Jean, par un mauvais portage d'environ vingt millés, et puis, remontant cette rivière pour y visiter les missions, regagner le fleuve Saint Laurent et continuer sa route à petites journées. De sorte que je ne vois pas qu'il puisse arriver à Québec avant la fin d'oc-

tobre au plus tôt. Certes, il aura fini une visite bien fatigante, mais bien utile et bien nécessaire. Je désire qu'il ait été aussi content de ses missionnaires qu'ils ont été enchantés de lui. Sa présence a ranimé partout leur zèle et leur a donné les moyens de le faire fructifier, en leur donnant plus de poids et de considération dans l'esprit des peuples confiés à leurs soins. Monseigneur et M. Conefroy jouissent de la meilleure santé. Dieu veuille la leur conserver, mais le pauvre M. Lartigue a été obligé de rester à Miramichi dangereusement malade. Ce jeune homme n'était pas en état de soutenir tant de fatigues. J'espère cependant que sa jeunesse et la bonté de Dieu nous le conserveront. S'il se rétablit, il ira achever sa convalescence à Richibouctou et se rendre de là à Halifax, pour retourner au printemps en Canada.

“ J'espère m'y rendre aussi au mois de juin, car Monseigneur qui, j'ai peur, m'a jugé avec trop d'indulgence a bien voulu penser que je lui serais plus utile en Canada qu'ici. J'espère que Dieu m'aidera puisque c'est lui qui me place. Je me réjouis au moins de ce que cela me fournira l'occasion de vous rendre mes devoirs et de vous assurer de vive voix du respect de votre serviteur. ”

CHAPITRE IX.

L'ABBÉ DE CALONNE, GRAND VICAIRE DE L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC.—SON DÉPART POUR L'EUROPE.

AUSSITOT après le départ de Monseigneur Denaut, l'abbé de Calonne prit les moyens de faire exécuter les ordonnances faites par l'évêque dans sa visite pastorale, et il publia à cet effet un mandement en qualité de vicaire général de l'évêque de Québec. Il y fit les dispositions les plus sages; c'est un dernier appel de son zèle apostolique: il s'adresse aux marguilliers, aux anciens de la paroisse et s'efforce de stimuler leurs efforts pour relever la solennité des offices et assurer au missionnaire une légère rétribution.

Remarquons que ce n'était pas pour lui-même, tant qu'il fut là il donna à ses paroissiens ses services gratuits, mais comme nous l'avons vu dans sa lettre précédente, Monseigneur Denaut l'appelait au Canada, il ne pouvait, ni ne devait laisser son successeur exposé à une telle pénurie. En s'éloignant de sa chère mission, il y laissa tout son cœur; au printemps de 1804, il écrivait de Rustico à Monseigneur Plessis: " J'espérais me rendre à Québec avec le capitaine qui vous remettra ma lettre, pour me conformer aux ordres que Monseigneur m'a donnés verbalement l'année dernière, mais mes paroissiens ici n'ont pas encore fini leurs Pâques et j'ai trente-cinq enfants auxquels je dois faire faire la première communion. Les glaces et les mauvais temps m'ont retenu dans mes autres paroisses plus longtemps que je

me l'étais proposé. Je comptais me rendre ici vers le 5 d'avril et je n'ai pu y être que le 16 mai. D'ailleurs, j'ai quatre abjurations à recevoir et l'instruction de ces quatre nouveaux convertis à achever. Comme je laisse cette grande île avec un seul prêtre qui ne peut pas suffire à tous les besoins, j'ai pensé qu'il y allait de la gloire de Dieu de ne pas partir sans finir l'ouvrage auquel il lui a plu de donner sa bénédiction.

“ J'espère que Monseigneur de Québec ne verra pas un défaut d'obéissance dans ce retard, et qu'il approuvera ma conduite. Daignez, Monseigneur, lui faire agréer mes excuses. Je ne lui écris pas, parce que je le crois en visite. J'espère, avec la grâce de Dieu, partir pour Québec vers la fin de juillet ou le commencement d'août.

“ C'est avec un grand désir que j'attends le moment heureux qui me permettra de vous rendre personnellement mes devoirs. ”

Le lendemain, 5 juin, il fut contraint d'écrire de nouveau au même : “ Monseigneur, — A peine avais-je remis hier au capitaine la lettre que j'ai pris la liberté d'écrire à Votre Grandeur, que j'en reçus une de Londres qui déconcerte tous mes projets. Il me paraît que la Providence ne veut pas que je me rende cette année à Québec, puisque la stricte justice m'oblige de me rendre à Londres. Un des amis communs de mon frère et de moi perdrait une somme de mille livres sterling qui ont été employées dans la ferme de mon frère, si je ne me présentais pas moi-même en justice pour faire valoir ses prétentions sur la succession de mon frère, et en démontrer la justice. Il aurait droit de la réclamer contre moi

si je n'avais pas agi uniquement comme l'agent de mon frère. Cet ami serait ruiné absolument par ma faute, si je n'allais pas à son secours pour lui faire gagner son procès contre mon propre neveu. Je ne partirai pas que je n'en aie la permission de Monseigneur de Québec qui, certainement, sentira la force de mes raisons.

“ C'est avec la plus grande répugnance que j'entreprends ce voyage, lorsque je ne pensais qu'aux délices d'une douce retraite, toute consacrée à Dieu. J'espère que Monseigneur voudra bien toujours me regarder comme son diocésain, et qu'il me permettra de retourner à Québec l'année prochaine, pour obéir à tout ce qu'il me commandera. En conséquence, je prendrai la liberté d'envoyer devant moi cette année quelques caisses de livres et autres effets qui pourront sans doute trouver place dans quelque coin du séminaire. Comme je ne les enverrai qu'après avoir reçu votre réponse, si Monseigneur me trouvait trop vieux pour lui être utile, je ne prendrai pas cette liberté, et je m'abandonnerai aux soins de la Providence qui m'a été si bonne mère jusqu'à ce jour.” (5 juin 1804.)

Monseigneur Plessis lui fit la réponse suivante : “ Vos lettres du 4 juin, arrivées ici le 23, me font voir que vous n'avez pas reçu la mienne du mois de novembre dernier. Je vous informais que Monseigneur de Québec n'avait pu obtenir de notre lieutenant-gouverneur la permission de vous introduire dans cette province. Il s'y est absolument refusé par une défiance incompréhensible de tous les Français, quoiqu'il n'ait de reproche à faire à aucun des ecclésiastiques de

cette nation qui se soient joints à nous, jusqu'à présent.

“ La Providence, permettant qu'une affaire indispensable vous appelle en Angleterre, vous offre un moyen sûr de lever cet obstacle ; car, il vous sera aisé de vous munir auprès des ministres de passe ports, de recommandations, etc., auxquels le gouverneur ne saura résister. Une fois rendu ici, vous y jouirez, je l'espère, de tout le repos que vous pouvez désirer ; les agitations que vous avez éprouvées depuis le commencement de la révolution française serviront à vous en faire mieux savourer la douceur. Il ne tiendra ni à Monseigneur, ni à moi que vous n'y soyez parfaitement bien. Ne craignez pas que l'on s'effraye de votre âge. Nous avons dans notre diocèse des prêtres beaucoup plus âgés dont la ferveur et l'activité font la confusion des jeunes. Si vous avez quelques effets à envoyer ici, vous pourrez me les adresser en sûreté. J'aurai soin que vous les trouviez en bon ordre, quand vous viendrez les joindre.

“ Monseigneur ne fait point de visites cette année, il est chez lui, à Longueil. Je lui ai donné de vos nouvelles, et j'espère que vous aurez des siennes si l'occasion qui m'apporte ses lettres ne part pas trop tôt. Nous vous attendons en juin prochain.

“ Le Capitaine Galant vous remettra un paquet contenant les livres que vous avez demandés, et de plus, trois garnitures de saintes huiles dont je vous prie de faire part à MM. Champion,

McEachern, Pichard et McDonell." (1er juil. 1804.)

De son côté, Monseigneur Denaut n'oubliait pas le saint et pieux anachorète, le véritable apôtre qu'il avait visité dans son Ile, il le vit s'éloigner avec regret et en janvier 1805, il lui adressa la lettre suivante : "C'est la quatrième lettre que je vous écris depuis que je vous ai quitté à Richibouctou, sans avoir eu de vos nouvelles qu'une seule fois, à mon arrivée à Québec.

" Je me réjouis de votre départ pour Londres où j'ai confiance que vous ferez les meilleures affaires pour la religion, et pour le soutien de la foi dans ces parties de mon diocèse qui ont un grand besoin de secours spirituels. J'approuve très fort votre projet d'amener ici deux prêtres écossais, l'un pour l'île Saint Jean qui partagerait les pénibles travaux de M. McEachern, et l'autre qui soulagerait M. McDonell dans la grande étendue de sa desserte, à laquelle il est impossible qu'il suffise seul.

" Je souhaite aussi que vous puissiez trouver trois autres prêtres émigrés qui consentiraient à exercer leur zèle dans quelque partie de l'île ou ailleurs.

" Je ne suis point étonné d'apprendre que l'église de Malpèque soit bien fournie et décemment ornée : elle était à vos soins. J'attends avec impatience le printemps pour vous voir et vous embrasser. "

Ce désir du saint évêque ne devait jamais se réaliser. Lorsque M. de Calonne jouira de l'hospitalité que Monseigneur Denaut lui offrait, l'abbé ne pourra plus que s'agenouiller sur le marbre funéraire de celui qui l'avait invité.

CHAPITRE X.

L'ABBÉ DE CALONNE A LONDRES.—DIFFICULTES
QU'IL ÉPROUVE POUR VENIR AU CANADA.—

1804-1807.

RENDU à Londres, en novembre 1804, M. l'abbé de Calonne s'était hâté de donner de ses nouvelles à Monseigneur de Québec ; mais par un singulier accident, ses lettres ne parvinrent point à leur adresse. Après en avoir exprimé tout son chagrin, l'abbé écrit en octobre 1805 : " Mes premières lettres étaient pour vous annoncer que, avec la tournure des affaires, je prévoyais ne pouvoir partir avant le convoi d'août, et les dernières vous faisaient part des nouveaux obstacles qui éloignaient mon départ jusqu'au printemps prochain. Je vous parlais de beaucoup d'autres objets, mais principalement de mes efforts pour vous procurer des missionnaires, tant pour l'Île du Prince Edouard que pour la côte opposée, dans la Nouvelle-Écosse. "

Il avait aussi écrit dans le même intervalle à Monseigneur Plessis. L'abbé était bien décidé à partir avec le premier convoi du printemps de 1806, et il terminait une lettre à Monseigneur Denaut, en disant : " J'ai l'espoir que vous voudrez bien me recevoir avec cette même bonté qui m'attache à vous pour la vie. "

Il apprit en avril la mort de l'Evêque de Québec arrivée le 17 janvier 1806. Il partagea le deuil du pays et l'écrivit à Monseigneur Plessis,

puis il dit que cet événement l'a jeté dans l'incertitude sur ce qu'il avait à faire. " Mais, ajoutait-il, M. Bouret, que je consultai, m'ayant assuré que j'étais encore attendu en Canada, je pensai que, quoique ce fût du vivant de votre prédécesseur, vous ne trouveriez pas mauvais qu'à tout hasard j'eusse suivi ma destination, d'autant plus que je me proposai de vous écrire pour vous assurer que vous me trouveriez tout disposé à retourner à l'île du Prince-Edouard, si vous l'aviez pour plus agréable. Disposition dans laquelle j'espère que je serai toujours avec la grâce de Dieu. Je vous prie donc, Monseigneur, de considérer si je ne serais pas plus utile où j'étais, car je crains bien que je ne puisse trouver ici personne pour me remplacer.

" Au reste, j'ignore encore si le gouvernement me permettra d'entrer en Canada. J'ai fait présenter ma pétition à M. Windham par un de ses amis; son secrétaire, Sir George Shee, a promis de m'être favorable. Je ne leur ai point laissé ignorer l'opposition réitérée du gouverneur. J'ai tout lieu d'espérer que je réussirai, mais je n'ai point encore de réponse. Votre lettre est venue à propos pour lever une nouvelle objection que la mort de Mgr Denaut avait fait naître. Un des amis de M. Shee s'est chargé de la lui présenter et faire lire ce matin.

" Si j'obtiens cette permission, je travaillerai aussi, afin de ne point vous être à charge, à conserver mon traitement qui est de sept guinées par mois. Mais cette nouvelle démarche ne retardera pas mon départ qui, j'espère, aura lieu

dans le mois de juin, soit pour le Canada, soit pour mon île.

“ Je viens d'apprendre que M. Windham a renvoyé ma requête à M. Shee, en sorte que, vu ses dispositions favorables, j'ai de grandes espérances, mais les affaires vont si lentement dans le pays, et elles sont depuis peu si multipliées que la décision pourrait bien encore se faire attendre.

“ Un respectable ecclésiastique vient aussi de me parler du désir qu'il a d'aller en Canada. Il voudrait s'adjoindre aux Sulpiciens de Montréal. Après lui avoir fait sentir la difficulté d'obtenir la permission d'entrer dans le pays, j'ai tâché de lui persuader qu'il serait plus utile au prochain, s'il voulait se consacrer aux missions, soit dans l'île Saint-Jean, soit sur la côte opposée de la Nouvelle-Écosse. Si la mission de Bédard n'est pas remplie, je ne désespère pas de le gagner, lorsqu'il sera convaincu que ses efforts pour entrer en Canada n'auront aucun succès. Je crois qu'il fera un bon missionnaire, et je prierai Dieu de lui en donner la volonté ou de pourvoir lui même à ce que j'aie un successeur, car je verrais avec peine mon ancienne mission tout à fait abandonnée.” (mai 1806.)

On reconnaît là le bon pasteur toujours fidèle à ses ouailles. Il fut sur le point d'aller les rejoindre : cette décision se trouve dans une nouvelle lettre adressée à Monseigneur Plessis :

“ J'ai perdu toute espérance d'obtenir la permission d'aller en Canada. Ce n'est pas qu'on m'ait refusé, ce n'est pas même qu'on me fasse des difficultés, mais c'est qu'il ne m'a pas encore

été possible d'obtenir une réponse quelconque. Je suis donc déterminé à reprendre mon ancienne mission de l'Île du Prince-Edouard, et j'espère m'y rendre sur le champ ; mais je vois que cela ne me sera pas possible cette année, parce que la flotte partira beaucoup trop tard pour moi. Je cours le risque de n'arriver à Newfoundland qu'après le départ des vaisseaux de notre île ; et, par conséquent, d'être obligé d'y rester tout l'hiver. Il y a plus, comme nos bâtiments ne partent de notre île qu'à la fin de mai, et n'y reviennent qu'à la fin de juin, il en résulte que j'y arriverai plus tôt en partant d'ici à la fin de mars, si je vais par Halifax.

“ J'ai d'ailleurs trop peu d'argent pour rester six mois à Terre-neuve où tout est extrêmement cher, comme j'ai ici un traitement de six livres sterling par mois, je puis encore économiser de quoi acheter des ornements dont toutes nos chapelles sont entièrement dépourvues, excepté celle de Malpèque. Cela me mettra même en état d'amener avec moi un jeune français, très pauvre, mais très pieux et très studieux et qui a un bon commencement de latin, j'en ferai mon catéchiste et mon maître d'école et après l'avoir avancé dans ses études, s'il persiste à être un bon sujet et s'il a de la vocation, j'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien m'aider à l'envoyer et à le maintenir au Séminaire de Québec, dans l'espoir qu'il fera dans la suite un bon missionnaire pour nos pauvres Acadiens. Dans cette vue, je tâcherai d'obtenir la continuation de mon traitement, puisque je ne sors pas des domaines de l'Angleterre, cela ne devrait pas souffrir de

difficulté. Si Dieu bénit mes démarches et que je réussisse, je pourrai rendre de grands services à nos missions et cela me mettra en état, quand je serai moi-même hors de service, de me retirer à Québec, sans vous être à charge ; car il faut espérer qu'il vous viendra un gouverneur moins difficile.

“ Je ne sais, Monseigneur, si mes effets sont arrivés à Québec, je vous prierai de vouloir bien m'en informer avant l'hiver, s'il est possible, afin que je détermine ce que j'ai à faire à cet égard et que je prenne mes précautions en conséquence. Mon intention étant de vendre à Québec tout ce qui m'est inutile et de ne faire revenir que mes livres qui sont toute ma société et ma consolation. J'espère que mon cher Antoine Bédard qui est si obligeant voudra bien me rendre ce service : je lui écrirai fort en détail sur tous ces objets quand je saurai s'ils sont en Canada. D'ailleurs, je dois aux héritiers de Mgr Denaut cinquante dollars qu'il avait eu la bonté de me donner pour mon voyage en Canada, mais puisqu'il ne m'est pas permis de voir cette terre promise, je dois restituer ce qui dès lors ne m'appartient plus.

“ Dans l'espoir d'aller en Canada, j'avais acheté ici plusieurs tableaux, entre autres une superbe Sainte Famille de Jacques Jordaens. Ce tableau, 45 pouces de haut sur 68 pouces de large, contient, outre la sainte Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus, saint Joachim, sainte Anne et le petit saint Jean. Il est d'un superbe coloris, d'un très beau dessein et toutes les têtes sont d'un très beau caractère, de grandeur natu-

relle. Ce tableau qui vaut cent guinées, je puis le laisser à vingt-cinq, c'est un superbe tableau d'autel. J'avais aussi acheté une belle Magdeleine de Francheni, pleine d'expression et d'un dessin suave et correct, que je destinais pour ma paroisse qu'on m'a dit lui être dédiée. Je puis le laisser à quinze guinées; sa hauteur 38, sa largeur 32, le tout sans les cadres. Je l'ai acheté dans une vente, il avait été estimé quarante guinées par les experts des créanciers et soixante par le propriétaire. Si ces tableaux pouvaient convenir en Canada, je les y enverrai. Le prix que je demande comprend tous les frais de transport et d'assurance. Pardon, Monseigneur, de vous entretenir de tant de pauvretés, mais vos bontés m'y autorisent. Pour ne pas être inutile pendant le reste de mon séjour, je vais être employé par le Dr Milner, vicaire apostolique pour le district du centre; mais je vous prie d'adresser vos lettres et vos ordres à M. de Calonne, chez M. de St-Quentin, No. 12, Polygon, et Sommertown near London." (Juillet, 1806.)

Un mois plus tard, le digne abbé écrivait de nouveau: "Il y a apparence, Monseigneur, que Dieu ne veut pas que j'aille en Canada. J'avais fini toutes mes affaires et je m'étais disposé à pouvoir partir avec la première flotte, il ne me manquait que le consentement du gouverneur Milne. J'en avais conféré avec l'abbé Bouret, et, suivant son conseil, je lui avais fait demander cette permission par un de ses amis, M. Dillon qui m'a assuré y avoir mis la plus grande chaleur; mais, ce gouverneur s'obstine à me la

refuser. Il paraît si piqué de la conduite de M. Desjardins qu'il veut en punir tous les émigrés, il prétend d'ailleurs qu'il est injuste de donner la préférence à des étrangers sur les Canadiens, et ne sent pas qu'à cette règle très juste il peut y avoir des exceptions commandées par le bien même du diocèse. Faute de cette permission, je suis donc obligé de laisser partir le convoi sans moi. Malheureusement, les autres moyens que j'avais à employer auprès du gouverneur me manquent en même temps. Le duc de Portland est trop malade pour pouvoir s'occuper d'un pareil objet. La duchesse de Devonshire sur laquelle je comptais absolument vient de mourir, je ne désespère pas encore cependant, mais tous ces événements me font croire que la Providence veut que je retourne avec les bons Acadiens.

“ Je vais employer une forte protection auprès de M. Windham dont j'ai d'ailleurs l'honneur d'être connu, c'est notre ministre et il a droit d'ordonner, s'il le veut; si je ne réussis pas, il faudra se soumettre à la volonté de Dieu; en ce cas, Monseigneur, je me rendrai à l'Île du Prince-Edouard, où je reprendrai ma mission, à moins que vous ne me jugiez plus nécessaire dans quelque autre endroit, et alors vous auriez la bonté de me faire connaître vos intentions à Saint-Jean.

“ Je ne sais si la mission de Bédard est remplacée. Je tâcherai de mener avec moi un autre missionnaire, mais c'est une chose très difficile à trouver maintenant.

“ J'espère, Monseigneur, que dans quelque endroit que vous vouliez que je sois, vous m'y conserverez vos bontés. Je prie le Seigneur qu'il

répande ses bénédictions sur vous et sur votre diocèse" (2 août 1809.)

La résignation de l'abbé plut au ciel ; d'ailleurs, qui ne l'a éprouvé ? "les heures désespérées sont les heures de Dieu." Le 4 août, M. Windham fit appeler l'abbé de Calonne et voici en quels termes ce dernier raconte cet entretien. — "Je suis fâché, Monsieur, me dit-il, qu'on trouve "de grands inconvénients à ce que je me soumette aux règles, oui, mais d'un autre côté, je "ne puis me résoudre à refuser quelque chose à "M. l'abbé de Calonne, ainsi, je me suis rendu "moi-même votre caution.—Tel fut le début de "mon audience, jugez de mon agréable surprise. "Si on m'a fait solliciter longtemps, du moins il "était impossible de mettre plus de grâce en "m'accordant ce que je demandais."

Les grandes difficultés venaient du gouverneur que M. Windham n'a jamais pu faire consentir à mon admission, quoiqu'il n'alléguât rien qui lui fût personnel. En apprenant cette nouvelle à M^{gr} Plessis, M. l'abbé de Calonne ajoutait confidentiellement : "Au reste, je juge que le gouverneur Milne ne retournera plus en Canada. Voici ce qui me le fait conjecturer. Dans ma conversation avec M. Windham, je pris la liberté de lui demander s'il n'était pas à propos que je visse le gouverneur Milne. Sa réponse fut sur le champ : "Mais, il n'est pas encore décidé s'il retournera ;" puis, après avoir réfléchi quelques secondes : "Non, je ne crois pas que ce soit nécessaire que vous fassiez cette démarche."

"Ces deux réponses combinées ensemble me

paraissent signifier beaucoup ; cependant, de pareilles conjectures ne doivent être communiquées qu'à des personnes dont la discrétion n'est pas douteuse. Car on ne pardonnerait pas aux auteurs de la nouvelle, si on revenait.

“ Comme je ne m'attendais plus à la permission qui m'est donnée, j'avais pris des arrangements pour passer l'hiver à Liverpool, à la tête d'une petite congrégation. C'est de là que je partirai certainement par la première occasion qui s'offrira dans le printemps.

“ Tout en me réjouissant de me rapprocher de Votre Grandeur, je gémissais sincèrement de voir mon ancienne mission absolument dépourvue de tout secours, et, malheureusement je ne vois aucune apparence que je puisse déterminer aucun des ecclésiastiques qui végètent dans Londres, d'aller se rendre utiles dans ces contrées. Ceux qui en auraient la volonté n'en ont pas les moyens, ce qui fait que je tiens toujours à l'idée de mener avec moi un jeune homme d'environ dix ans et plus qui a de la piété et toute l'instruction qu'on peut attendre de cet âge. Je le garderais avec moi jusqu'à ce qu'il fût en état d'entrer dans le Séminaire, et dans le cas où il serait trouvé propre à l'état ecclésiastique, il s'engagerait d'honneur à aller desservir cette mission. Si Monseigneur veut me donner quelques ordres, je le prie de me les adresser “at M. Girardot, St. Anthony's, Scotland Road, Liverpool.” (7 août 1806).

Monseigneur Plessis répondait courtoisement aux lettres du saint missionnaire qui désirait beaucoup, dans son humilité touchante, se mettre sous sa paternelle juridiction ; en novembre 1806, il

lui adressa la réponse qui suit : “ Vous avez dû recevoir une lettre de ma part, écrite vers la mi-août, dans laquelle je vous informais qu’excepté la plus grande de vos caisses qui est demeurée à l’Île Saint-Jean, parce qu’elle n’a pu entrer dans la cale de la petite goëlette la *Résolution*, le Col. Compton m’avait adressé tous vos effets, lesquels, après un naufrage qui les a grandement avariés, sont enfin entre mes mains, au Séminaire de Québec où je demeure moi même.

“ Vos deux dernières lettres sans date, mais reconnues par le timbre du bureau de poste pour être l’une du mois de juillet, l’autre du commencement d’août, me sont arrivées en octobre et ont successivement excité en moi des sensations diverses, suivant les circonstances où vous les avez vous-même écrites. Je bénis Dieu de ce qu’après tant d’entraves, vous allez réussir à être enfin des nôtres.

“ Tous les amis de la religion vous désirent avec impatience et moi plus qu’eux.

“ Les besoins sont si urgents dans ce diocèse, qu’un prêtre de plus est toujours une acquisition précieuse. J’ajouterais bien que cette acquisition acquiert du mérite proportionnellement à celui du prêtre qui vient se joindre à nous, mais vous prendriez cela pour un compliment, et vous êtes trop franc pour que l’on complimente avec vous.

“ Le monastère des Ursulines est brûlé du 2 oct., on travaille déjà à le rétablir, de sorte que vous y aurez un logement tout neuf, si c’est là le poste où vous vous fixerez, suivant le désir de mon prédécesseur.

“ En attendant, vous trouverez à vous occu-

per ici, ce n'est pas la moisson qui manque, ce sont les ouvriers. Je compte déjà sur vous pour m'accompagner dans la visite des paroisses de l'intérieur du diocèse, qui doit avoir lieu dans le mois de juin ou juillet prochain.

“ Amenez-nous cet enfant qui annonce de si bonnes dispositions. Nous trouverons le moyen de lui faire continuer ses études. Dieu peut avoir de grands desseins sur lui.

“ Sans doute, il est pénible de penser que le pauvre M. McEachern est seul chargé de toutes les missions de l'Île Saint-Jean. Mais il faut vous en consoler : 1° Parce que ces missions ne conviennent plus à votre âge ; 2° parce que dans peu d'années le diocèse pourra y fournir ; 3° parce que je ne désespère pas que vous déterminerez à venir dans cette mission quelqu'un des prêtres français qui battent les pavés de Londres, et sont à charge à leurs hôtes sans être utiles à l'Église. Si vous en rencontrez un ou deux, donnez leur de ma part les pouvoirs nécessaires, pour exercer le saint ministère en arrivant, et remettez-leur les cinquante piastres que Monseigneur défunt vous avait avancées, à compte d'un supplément annuel de cent piastres que je m'engage de leur compter pendant trois ans. Pour vous, si vous réussissez à vous faire continuer le traitement que vous avez en Angleterre, vous pouvez en faire part aux églises de la même mission, parce que la place que vous occuperez ici fournira à vos besoins. Il y a plus, vous pourrez, en cas d'infirmité, vous assurer ici une ressource de la part de la caisse ecclésiastique, en entrant

dans une société établie pour cet objet et dont je suis le président.

“ Pour cela, il suffit que vous m'adressiez, et vous pouvez le faire dès cet hiver en écrivant par New-York, une copie de la formule suivante que vous signerez en votre qualité de missionnaire de l'Île du Prince-Edouard, puisque c'est là que vous avez travaillé jusqu'à présent pour le diocèse :

“ Je soussigné, prêtre missionnaire de N...,
 “ désirant devenir membre de la société ecclé-
 “ siastique de St-Michel, m'engage par les pré-
 “ sentes, à me conformer aux règles déjà établies
 “ pour le gouvernement de la dite société, ainsi
 “ qu'à celles qui se feront dans la suite, à la
 “ pluralité des voix.

“ Envoyez-moi cela dès le mois de janvier, puis, embarquez vous au commencement d'avril. Tout ira bien quand vous serez ici.

“ M. Bédard qui est curé à sept ou huit milles de Québec, depuis qu'on lui a donné un successeur à Richibouctou, vous est fort attaché et m'a exprimé une joie sensible de votre souvenir. Il aspire au moment où il pourra vous embrasser.

“ Je suppose que, passé cette lettre, je n'aurai plus à vous écrire mais à vous attendre.”

Pendant l'hiver de 1806-1807, l'abbé de Callonne eut une violente lutte à soutenir. Son zèle le portait vers les missions, mais que de choses bonnes, pures et saintes le rattachaient encore à sa patrie ! Que de sollicitations de la part d'amis officieux pour le retenir au milieu d'eux ! Mais un Dieu jaloux qui ne voulait pas de partage dans le Moïse qu'il appelait à gravir

la montagne ardente, lui fit entendre une voix qui lui disait : " Homme de désirs, sors, et tu me
 " verras ! sors de ton pays, de ta famille, de toi-
 " même. Tu as une patrie chère à ton cœur,
 " viens et je te donnerai un coin de terre près
 " des bords du Saint Laurent, à deux mille
 " lieues du berceau de ta naissance ; tu as une
 " famille, des amis, quitte les et je te ferai le
 " frère des malheureux, des déshérités. Tu es
 " prêtre, victime volontaire, accomplis en toi
 " toute justice par le glaive de la pénitence.

Cette provocation de l'amour de Dieu, l'abbé de Calonne l'entendit. Nouvel Abraham, au sommet de la colline, il s'arrête un moment. Ce fut une heure cruelle dans sa vie ! Abandonner à soixante cinq ans la France, sa chère patrie, son climat si doux, sentir qu'il faisait à ses proches une blessure inguérissable pour embrasser un avenir enveloppé de ténèbres et de périls sous le climat rigoureux du Canada ! Mais l'amour de Dieu triompha. Le saint était décidé, et désormais cette nouvelle phase de sa vie ne sera qu'une réponse du disciple fervent et fidèle au bon Maître.

La première messe qu'il célébra sur la plage canadienne fut celle de sainte Ursule, 21 octobre 1807 : il venait de mettre pied à terre à Québec et sa première visite avait été pour la chapelle de nos mères. Après quelques jours passés auprès de Monseigneur Plessis, il se rendit à son poste d'aumônier auprès des Ursulines des Trois-Rivières où nous l'avons vu à l'œuvre pendant quinze années consécutives,

CHAPITRE XI.

L'ABBÉ DE CALONNE.—CHAPELAIN DU MONASTÈRE.

SUR la fin du mois d'octobre 1807, monsieur le Grand Vicaire Noiseux, accompagné d'un prêtre étranger, traversait le chantier de construction établi dans la cour du monastère, et venait heurter à la porte basse de la buanderie qui servait de logement temporaire à nos mères.

Tous deux furent introduits ; ils se trouvèrent dans une salle assez vaste et peu éclairée, vu que le toit descend bien bas et que les fondements de la maison sont profondément enfoncés dans le sol ; le pavé est de pierre. Pour tout meuble, on n'a que quelques mauvaises chaises à offrir aux deux visiteurs ; monsieur le Grand Vicaire était bien connu ; l'étranger attira davantage l'attention.

Soixante-six ans pesaient sur lui sans qu'il parût se douter de ce poids. Sa taille encore droite et ferme, en dépit de quelques atteintes rhumatismales, soutenait à merveille la majesté de sa physionomie, sur laquelle semblait naturellement empreinte la noblesse de sa pensée. La douceur de son regard exprimait quelque chose d'évangélique.

De longues tribulations, sa dévorante activité d'esprit, les injustices souffertes n'avaient point durement imprimé leurs sillons sur ses traits. Ses cheveux d'un blanc lustré entouraient son front de cette couronne d'honneur dont parle l'Écriture. Avec l'ampleur de son vêtement

sacerdotal, sa dignité d'attitude, toute sa personne rappelait une de ces images de patriarche dont on croit se faire une idée d'après les livres saints. L'habitude des pensées sérieuses ajoutait quelque chose de fier et de mortifié, de chevaleresquement pieux qui se lisait sur ses lèvres et sur son front. On sentait autant de sainteté que de grandeur dans ce prêtre.

Il remit à la mère Supérieure une lettre de Monseigneur Plessis. Elle était conçue en ces termes :

Ma révérende mère,

La présente vous sera remise par M. l'abbé de Calonne, au zèle, à la prudence et à la piété duquel nous confions votre chapellenie et votre confessionnal, le chargeant, en outre, de tout le spirituel de votre maison, excepté que M. le Grand Vicaire continuera de procéder à vos élections et de les confirmer de notre part, d'examiner les novices avant la profession, de faire les vêtements et de recevoir les vœux, à moins qu'il ne juge à propos de déléguer quelqu'un pour ces fonctions, quand il ne pourra commodément les faire par lui-même. Il sera aussi le seul qui pourra permettre aux séculiers l'entrée du monastère. Tout le reste sera du ressort de M. de Calonne. C'est lui qui décidera du temps où il sera convenable de faire remonter vos sœurs de Québec, car elles n'en recevront l'ordre, que sur l'avis qu'il me donnera que le rétablissement de la maison est assez avancé pour que la communauté puisse y reprendre ses exercices en clôture et avec régularité.

Vous donnerez à M. de Calonne sa nourriture

et son vin, son logement et chauffage, et son blanchissage, s'il le désire.

Les revenus de la Pointe-du-Lac pourvoient au reste de sa dépense.

Je suis bien affectueusement réjoui de voir un prêtre aussi respectable, chargé de vous conduire dans les voies de la perfection religieuse. Soyez des brebis dociles et obéissantes, et vous trouverez en lui un bon pasteur.

Vous devez aussi conserver des sentiments de reconnaissance pour les services que M. le Grand Vicaire vous a rendus depuis plusieurs années. Il ne refusera pas son ministère à celles d'entre vous qui désireront encore s'adresser à lui, soit dans leurs retraites, quatre temps ou autres occasions raisonnables.

De plus, il continuera de gouverner, en chef, votre temporel et le rétablissement du monastère auquel il s'est porté d'une manière si attentive depuis votre incendie.

Je suis bien parfaitement en N. S.

Ma Révérende Mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. O. EV. DE QUÉBEC.

Québec, 27 oct. 1807.

La lecture de cette lettre mit la consolation dans le cœur de toutes les religieuses. Il était donc enfin arrivé ce digne chapelain promis et annoncé, dès 1803, par Monseigneur Denaut. Il fut reçu avec la plus respectueuse cordialité et installé dès le même jour dans ses appartements que M. le Grand Vicaire avait eu la précaution

de faire terminer les premiers. Il occupa l'angle nord du monastère, en arrière des salles de l'hôpital.

Son mobilier était d'une extrême simplicité, quelques portraits de la famille royale et sa bibliothèque pouvaient seuls attester la fortune première de celui qui avait vécu à la cour de Versailles.

Après cette présentation, nous allons suivre l'abbé de Calonne jusqu'à sa mort. C'est le moyen de faire partager à nos lectrices, les sujets de haute édification que ce vénéré père nous a donnés, pendant son séjour au milieu de nous.

Hâtons nous de rappeler que les écrivains canadiens et les touristes étrangers lui ont décerné tour à tour les éloges que mérite la vie d'un vrai prêtre de Jésus-Christ, sorti de la révolution de 1792 avec les cicatrices, mais aussi avec l'aurole du martyr.

Ce témoignage honore son berceau et sa tombe.

.....

Après avoir défriché pendant de longues années le champ du monde, l'abbé de Calonne avait à cultiver un jardin de l'église. Un pieux et secret instinct le poussait, sur le déclin de ses jours, vers les communautés religieuses, qu'il considérait comme le vestibule du ciel, le paradis de la terre.

Le premier novembre 1807, l'abbé de Calonne célébra la sainte messe dans notre chapelle. Enfin, il était à nous ce père désiré et désormais, jusqu'à sa mort, sa grande préoccupation,

son premier souci sera de conduire ses filles spirituelles dans les sentiers de la perfection.

Pour rendre plus fidèlement ce caractère mâle et impétueux, tempéré par la vertu, cette sainte alliance de grandeur d'âme et d'humilité, d'énergie et de douceur, des entraînements du zèle et du calme de la prudence, nous laisserons l'abbé de Calonne se peindre lui même, dans ses correspondances et dans une foule de détails de la vie intime : ils ont été conservés avec bonheur dans ce cloître qu'il a tant édifié, pour lequel il s'est dévoué et où il est mort regretté et vénéré comme un saint.

Le chapelain ne nous fera pas oublier l'apôtre, on le verra dans la chaire de Notre-Dame de Québec, prêchant les vérités éternelles et soutenant les intérêts de l'Eglise et de l'Etat. Les agitations du monde auxquelles nous le verrons assister, sans y mêler son cœur, nous feront mieux apprécier le saint anachorète, dans son humble cabinet, et le contemplatif au pied des autels.

Lorsque l'abbé de Calonne arriva aux Trois-Rivières, il y avait déjà comme une auréole autour de son nom.

Il excita la curiosité, et l'on accourut à la chapelle du monastère, pour voir et entendre le frère du ministre de Louis XVI. L'éclat attira les auditeurs ; - mais quelque chose d'éminent les retint. L'abbé de Calonne vit autour de l'humble balustrade qui sépare le sanctuaire de la nef, une foule croissante, un auditoire d'élite. Jamais notre humble chapelle n'avait entendu de pareils accents. Le public trifluvien était dans l'admiration, et nos mères tout à leur bonheur, écri-

vaient à Mgr Plessis : " Nous vous sommes des plus reconnaissantes du don précieux que vous nous faites dans la personne du saint et respectable ministre que vous nous donnez pour la conduite de nos âmes. Nous ferons, Monseigneur, ce qui dépendra de nous pour profiter de ses exemples et de ses conseils. Dieu nous donne tous les moyens de travailler à notre perfection, et nous espérons en faire notre profit. Nous nous recommandons, pour cet effet, à vos saints sacrifices."

" M. de Calonne a eu du vin à ses repas, mais la bouteille est encore pleine, il ne boit que de l'eau et jeûne tous les jours. Nous craignons que ce régime n'altère sa santé, et que nous n'ayons pas le bonheur de le posséder longtemps. "

En effet, son esprit d'austérité lui avait fait adopter un régime tout végétal. Il avait contracté dans l'île St-Jean des habitudes d'hygiène acadiennes. Il se passait de viande, pour vivre surtout de pain, de légume. Au thé ou au café, il substituait la tisane de salsepareille.

Monseigneur de Québec l'engage à ménager sa santé. Écoutons sa réponse : " Je vous assure que tout ce que l'on vous dit de mes mortifications n'est que dans la tête de notre chère Mère Supérieure, en sorte que tout ce que l'on me dit là dessus devient un reproche en sens contraire. "

Comme directeur, il se sentait sur son terrain et dans son élément. Aussi quel dévouement il prodigua à sa famille religieuse ! Elle devint pour lui l'objet d'un intérêt très efficace. Il fallait consolider son rétablissement, assurer son déve-

loppement, et grâce à l'influence bénie qu'il y exerça, on vit qu'il avait à remplir à son égard une importante mission.

Il consacra le premier mois à étudier et à connaître l'esprit de nos saintes règles et de nos constitutions, puis il soumit à l'évêque de Québec la ligne de conduite qu'il se proposait de tenir. " Si j'ai différé jusqu'à présent, Monseigneur, à vous faire part de mes idées, c'est que j'ai voulu les laisser mûrir devant Dieu. Aujourd'hui, que je crois qu'il n'y entre rien d'humain, je prends la liberté de vous les communiquer et de les soumettre à votre sagesse. "

" J'ai lu avec attention et grande édification l'instruction pastorale de feu Mgr Hubert et le même jour j'en ai fait lecture à nos religieuses. "

Il voulait la règle à la lettre, mais il ne précipita rien. Il demandait dix-huit mois à Monseigneur, pour faire l'essai de certains points que les évêques avaient jugés jusqu'alors incompatibles avec nos pauvres ressources et le rude climat du Canada.

Monseigneur ayant laissé à sa décision l'heure du rappel de nos sœurs de Québec, il lui dit : " Je ne vois plus que mon voyage à Montréal qui fasse obstacle au retour des religieuses, en janvier, car je crois que ce serait un très grand mal que je m'absentasse après l'arrivée de nos sœurs, surtout dans les commencements. Je puis partir le 7 décembre pour être de retour le 19, ou le 4 janvier pour être ici le 16. "

" M. le Grand Vicaire me conseille de ne partir qu'en janvier, parce que les chemins seront plus sûrs. Déterminez-moi, Monseigneur, mais dans

tous les cas, les religieuses pourraient arriver ici un ou deux jours avant moi, car le jour de leur arrivée et le lendemain seront jours de congé. ”

“ J’attache un grand intérêt à faire cette retraite, à Montréal, car étant ma retraite de mort j’y trouverai des secours que je n’aurais pas ailleurs, pour mettre ma conscience en repos sur tous les points. ”

“ Je n’ai de place que dans mon cœur, pour vous dire combien je vous suis soumis. ”

Sa jouissance fut vive lorsqu’au retour de nos sœurs, il put constater qu’il avait à diriger des âmes éprises de l’amour de la perfection, et dans son estime bien meilleures que la sienne : “ Je vous remercie de nouveau de ce que vous m’envoyez toutes mes filles. Je suis si content de celles que j’ai, que je désire, pour la gloire de Dieu, les voir se multiplier beaucoup. Je vous assure qu’elles sont fort édifiantes, sous tous les rapports, et j’espère que leur bonne odeur se répandra bientôt. ”

“ Il n’y a pas de parler les dimanches et fêtes et très peu dans la semaine, et cette exactitude n’a pas, jusqu’à présent, occasionné un seul petit murmure, parmi les séculiers. ”

“ L’esprit de pauvreté est remarquable. On en remercie Dieu, et moi aussi je le remercie ; il a tout a fait et je n’y ai aucune part. Je tremble d’avoir tant de bons exemples devant les yeux et d’en profiter si peu. Mais, il y en a qui courent si vite qu’on voit bien qu’elles sont tirées par l’Epoux. Dieu soit loué, je suis trop heureux de pouvoir les suivre bien loin par derrière comme leur serviteur. ”

" Quel dommage, si le tracas et le bruit des ouvriers allaient les retarder, dans leurs courses ; mais j'espère que non." (2 déc. 1807.)

Exclusivement occupé de sa tâche spirituelle et concentré dans ses attributions sacerdotales, il eut la consolation de voir la ferveur se soutenir dans la communauté. Un an après son arrivée, il écrivait : " Nos religieuses sont toutes fidèlement attachées à l'observation des règles et à tout ce qu'on leur suggère, tendant à la régularité. C'est un témoignage que je leur dois. Dieu les bénit." (22 déc. 1808.)

Et, dans une autre circonstance : " La charité et la paix règnent parfaitement dans la maison, et chacune me paraît travailler à croître en ferveur, selon le degré de grâce qui les y appelle."

" Je vous supplie, Monseigneur, de me donner votre bénédiction et de me mettre au nombre de ceux qui ont part à vos sacrifices "

Toujours père, mais toujours maître, il interdisait dans la direction toutes les inutiles longueurs ; il voulait une vertu solide et forte, des dévotions larges et généreuses. Il inculquait ces principes dans les conférences, les retraites, etc.

Monseigneur Plessis était un jour à Nicolet, c'eût été un plaisir pour notre digne Père de se rendre auprès de lui. Il s'en excusa de la manière suivante :

" Quoiqu'il n'y ait point du tout de malades actuellement ici, je n'oserais pas m'absenter dans la situation où est le Grand Vicaire. D'ailleurs, c'est demain la fête de Sainte-Angele qui a été remise, à cause de l'Ascension, et samedi, toutes mes religieuses entrent dans une retraite pour la

renovation de leurs vœux qui est le mardi de la Pentecôte. Elles m'ont prié de leur donner cette retraite, et malgré ma répugnance, je n'ai pu le refuser au zèle et à l'empressement qu'elles ont témoigné.

" La circonstance se trouve très-favorable, parce que le Noviciat et la maîtresse des novices qui sortent de faire leur retraite, feront les classes et rempliront tous les emplois. Mais, je n'ai que la journée de demain pour en préparer le plan et vingt conférences que j'aurais à leur faire."

" J'espère que Dieu en tirera sa gloire, et que Monseigneur, qui ne cherche qu'à la procurer, approuvera le sacrifice que je fais, en me privant d'aller lui rendre mes devoirs."

" Vos messagers me pressent de finir et ne me laissent que le temps de vous assurer de mon profond respect."

En 1812, la faveur d'une grande retraite est de nouveau accordée à la communauté. L'abbé de Calonne en rend ainsi compte à Sa Grandeur : " Dieu me fait la grâce d'avoir l'affection de toutes mes filles, ce qui quelquefois m'est à charge, mais ce qui, en même temps, est utile à mon ministère. Je leur donne cette année une retraite générale de huit jours, avec trois entretiens par jour : deux le matin à quatre heures et demie et neuf heures, et le troisième, l'après-dîner à quatre heures ; toutes y assistent et le Noviciat qui a déjà fait sa retraite fournira aux classes et aux autres emplois. J'en ai déjà fait une semblable, il y a je crois deux ans, qui a eu

du succès et j'espère que Dieu nous fera la même miséricorde cette année. Elle commencera le lundi après l'Ascension et finira le mardi de la Pentecôte au soir. Il est bon que vous sachiez que ce sont elles qui l'ont désirée et demandée."

Il prêtait volontiers les livres de sa bibliothèque qui pouvaient convenir aux religieuses. Il s'intéressait pour avoir de nouveaux ouvrages ascétiques qu'il mettait à leur disposition. Une lettre du 11 octobre 1811 l'atteste: "Pendant que l'amour de vos devoirs et votre zèle épiscopal, Monseigneur, vous faisaient voguer vers l'océan, je recevais, de mon ami, l'abbé Caron, une lettre par laquelle il m'annonçait qu'il m'avait acquis quelques livres de piété, et que l'abbé de Bouvan s'était chargé de vous les envoyer. La multiplicité de mes occupations m'a fait oublier depuis lors cet objet. Mais il est temps que je songe à répondre à mon ami, et que je lui apprenne si j'ai reçu ou non ce qu'il disait m'avoir fait passer. J'ai bien peur, puisque vous ne m'en avez jamais parlé, que vous n'avez rien reçu; ou que, comme l'année dernière, cela ne soit resté dans quelque caisse, sur quelque quai ou rivage de Québec, en attendant que la Providence veuille bien nous les rendre, quand elle jugera que nous sommes disposés à en profiter. Quand je dis nous, j'entends mes filles et moi, et non pas Votre Grandeur dont je ne parlerais pas si familièrement."

"Nous avons grand besoin de renouveler nos provisions de piété; d'ailleurs, Monseigneur, il sera bien temps que je réponde à mon ami, à mon retour de Nicolet, où je me rendrai lundi

prochain. Ayez donc la bonté de me faire répondre par votre secrétaire, si vous avez reçu des livres et si parmi ces livres il y en a pour moi. Peut-être cela vous engagera-t-il à faire quelques perquisitions, si vous n'aviez rien reçu."

" Mon pendable ne sera pas pendu, il a obtenu sa grâce et j'ai bonne espérance que Dieu tout bon l'a reçu aussi en sa grâce ce qui vaut mieux."

" Notre dépositaire paraît avoir envie de guérir."

" Je salue votre bon ange, écrivait toujours ce bon M. Boudon, permettez moi de l'imiter."

Après tant de retraites et de triduums, de sermons de prise d'habit et de professions, d'instructions de tout genre, à tout propos, il ne s'épuisait point et nos mères le trouvaient toujours nouveau.

Quelques-unes lui devaient tout après Dieu, celle-ci sa conversion à la foi catholique, celles-là leur vocation ; il achevait donc son ébauche en les menant à la perfection.

Un point de nos règles sur lequel il revient souvent est la clôture. Il désirait la voir bien établie. Pour lui, le monastère était une bergerie, et, comme les murs n'étaient pas encore terminés, en novembre 1809, il s'en plaint. " Qui garantira mes brebis d'être dévorées par les loups dans un bercail qui est ouvert de tous les côtés? Quand chacun entre, tous les jours, partout et à toute heure, même de nuit, dans les cours de devant, dans le jardin etc. Les religieuses continuellement obligées de s'enfuir dans leur maison pour n'être pas exposées aux insultes des soldats, des officiers, des hérétiques....

Tous les jours, nombre de personnes encourent l'excommunication *ipso facto*, et n'en peuvent être excusées, que par ignorance."

L'abbé de Calonne aimait et pratiquait la sainte vertu de pauvreté, et il revenait souvent dans ses entretiens avec nos mères sur ce point de nos constitutions qui nous dit "d'aimer la pauvreté comme une mère et comme la bien-aimée de Notre-Seigneur." Il eut la consolation de voir ses conseils porter d'heureux fruits. Il ne se mêlait en rien des intérêts matériels de la communauté; mais une circonstance fortuite, déjà citée, étant venue lui révéler l'extrême indigence où se trouvaient les religieuses, il demande à Monseigneur: "Nos filles doivent-elles être éternellement en curatelle? L'ont-elles mérité? Est-ce votre volonté? Je l'ignore et je n'ose m'en informer à personne qu'à vous. Point de titres, point de papiers, point de compte de dépenses depuis deux ans, point d'argent. Les religieuses sont obligées de vivre sur leurs ouvrages et le pensionnat, ce qui est impossible. D'autant plus qu'on fait beaucoup travailler ces dames, et au lieu de leur en donner le montant, on le porte dans la recette."

"Je suis bien aise qu'on leur fasse observer ainsi la pauvreté, cependant, la vertu n'est pas dans l'excès. Au moins, faudrait-il être instruit de sa position."

Deux ans plus tard, la situation ne s'étant pas améliorée, il élève de nouveau la voix: "C'est une chose étrange, Monseigneur, que la seigneurie de la Rivière-du-Loup n'ait rapporté cette année que douze cents livres, tandis que l'année

dernière les religieuses reçurent trois mille. La manie de l'agent, de faire dire de lui, par les habitants, qu'il est bon, le rend très cruel envers nos pauvres dames dont il devrait avoir les intérêts plus à cœur. Ainsi les arrérages énormes qui sont dûs, au lieu de diminuer, augmentent tous les ans, et on ne prend aucun moyen pour les faire rentrer, tel qu'il serait d'exiger qu'ils paient double rente jusqu'à leur acquittement. Au lieu de deux cents minots de blé qu'il faudrait à nos mères pour faire leur provision, elles n'en ont que cinquante, qu'elles n'ont pas payés, faute d'argent. Si on avait de l'argent comptant on pourrait encore en trouver à 18 chelins ; mais avant quinze jours, il sera partout à quatre piastres, il est déjà à ce prix ici, à la Pointe du Lac, à Machiche et ailleurs, et vu les demandes faites de votre côté, je crois qu'avant six semaines, il montera à cinq piastres. Tout le reste est en proportion."

"Elles ont fait de très grands retranchements, avec une admirable résignation. Les voilà, comme je les voulais, bien pauvres et leur ferveur est augmentée, car Dieu bénit les pauvres.

"J'ai grande confiance que la Providence les tirera d'embarras. Dieu connaît leurs besoins et y pourvoira. Je tâcherai de leur prêter toute ma dime qui, malheureusement, n'est pas bien forte. J'espère, Monseigneur, que vous les autoriserez à emprunter. Mais où ? Voilà l'embarras." (22 déc. 1813.)

On retrouve dans cette lettre l'ex magistrat qui veut que la justice soit satisfaite, mais la charité du père y brille aussi à notre égard.

Si nous le voyons aujourd'hui dans le lointain comme une de ces grandes et austères figures qui ne sont plus guère de notre âge, nous ne trouverons pas, non plus, un cœur plus large que le sien, plus profond dans ses affections, plus délicat dans sa tendresse, plus généreux dans son dévouement. Il devenait à l'occasion d'un danger, d'une épreuve inquiet, affecté, triste avec ceux qui étaient tristes, souffrant avec les malades.

Nous aimons à trouver, dans sa correspondance, avec Monseigneur Plessis, la preuve de tout ce que la tradition nous a laissé à ce sujet : " Je ne sais si on me laissera finir ma lettre, j'en n'ai pas jusqu'à présent trouvé un moment pour vous répondre et je vous écris de la chambre de la communauté. Je ne quitte l'infirmerie que pour administrer les sacrements à droite et à gauche. "

" Cette nuit j'ai donné l'extrême-onction au frère du Grand Vicaire, je me disposais à lui donner le viatique ce matin, mais ne l'ayant pas trouvé dans un danger imminent, j'ai été au plus pressé. "

" Notre excellente sœur Saint-Charles est morte hier de la mort la plus douce et d'une mort précieuse devant Dieu, je l'espère. La mère La Croix est très mal et n'en peut revenir que par miracle. La mère Sainte-Elizabeth est au cinquième jour d'une pleurésie violente qu'elle a gagnée par ses soins charitables auprès des malades. La mère Saint Etienne nous a donné de l'inquiétude, elle a été prise sérieusement, mais elle est debout quoique encore avec de la fièvre. La sœur Saint-Nicolas a eu, hier, un

terrible frisson, mais elle est si nécessaire aux malades que Dieu nous l'a rendue. Elle a repris ce matin ses fonctions d'infirmière. J'ai peur pour la supérieure, elle a de grandes frayeurs que je m'efforce de calmer. La terreur est répandue sur tous les visages. Dieu nous a châtiés, dans sa miséricorde, il fait la grâce à tous mes malades d'être absolument résignés à sa volonté. Il semble qu'il leur suffit d'être malades pour n'avoir plus peur." (23 janv. 1810.)

Le fait ne fut pas isolé. Toutes les sœurs malades eurent une égale part à sa sollicitude : " Je reçus votre lettre hier, Monseigneur, à mon retour de la Pointe-du-Lac, et, j'y eusse répondu tout de suite, si je n'avais été occupé à préparer la sœur Sainte Hélène à la mort et à recevoir les derniers sacrements. Je lui administrai hier l'Extrême Onction et le Viatique. A moins d'un miracle elle ne peut en revenir ; mais comme c'est une maladie de poitrine, elle peut languir longtemps. Ce sera une vraie perte pour la maison et particulièrement pour le pensionnat. Je prie Dieu de la remplacer, s'il ne veut pas nous la laisser."

" Je suis honteux, Monseigneur, d'être en retard à vous exprimer mes vœux, mais si ma plume est coupable, mon cœur ne l'est pas : car il ne cesse jamais de désirer que vos vœux qui tendent toutes à la gloire de Dieu et au salut de votre troupeau aient leur parfait accomplissement."

" Notre Grand Vicaire a bien de la peine à se délivrer de la goutte. Elle divague maintenant dans le corps, ce qui est toujours dangereux."

Cette dernière lettre est datée du 3 janvier 1816, le 31 du même mois, il écrit de nouveau :

“ J’ai profité d’un intervalle de bonne santé qu’a eu Monsieur le Grand Vicaire, pour faire ma quête de l’Enfant-Jésus ; et bien m’en a pris, car l’intervalle a été court. Cette nuit a été bien mauvaise pour lui : il est mieux dans ce moment. J’irai le voir cette après-midi.”

“ Mère Sainte-Hélène est réchappée contre toute espérance, après avoir reçu tous ses sacrements, mais elle a besoin de grands ménagements et je suis obligé d’employer une autorité que je n’ai pas, pour la forcer à les prendre. La santé de l’âme a beaucoup gagné. Notre assistante Saint-Etienne a souvent des accès qui donnent de l’inquiétude, mais elle a bon courage.”

Il partageait d’autant plus volontiers toutes les afflictions de nos mères qu’il se les imputait toujours à lui-même ; et sur ce point l’humble directeur ne raisonnait plus, il s’aveuglait complètement.

Une grande épreuve étant venue fondre sur le monastère : “ Je crains bien que mes péchés n’aient attiré ce fléau ou n’aient empêché Dieu si miséricordieux de le détourner.”

Sa sollicitude pour les novices était extrême et “ ces jeunes filles, nous disaient nos mères, comme de tendres arbrisseaux, prenaient le pli que sa main leur donnait.” Le saint directeur produisait dans leurs âmes, ouvertes à la grâce, les impressions qu’il voulait. Il laissait la grande chose de la sanctification se traiter entre l’âme et Dieu, n’intervenant que pour jeter rapidement

une vive lumière, empêcher qu'on ne s'égarât et aider l'action divine.

Lorsque la communauté fut réunie, une ancienne novice tardait à revenir, il écrit à Monseigneur : " Si Votre Grandeur passe à Saint-Sauveur, voudra t-elle avoir la bonté de voir la sœur Huberdeau de Thérèse de-Jésus que je regarde comme un sujet précieux."

Il désirait voir se multiplier son petit troupeau. " Voici une demande, Monseigneur, que je désire que vous puissiez m'accorder. Quelque nombreuse que paraisse la communauté, elles sont en trop petit nombre pour l'instruction de la jeunesse, qui est le premier et le plus important de leurs devoirs."

" Deux personnes se sont présentées de Québec, comme postulantes. La supérieure les a renvoyées comme de raison, au jugement de Monseigneur qui a rejeté l'une et destiné l'autre à être sœur converse à l'Hôtel-Dieu. Cette dernière désire vivement venir ici."

" L'écriture de la lettre qu'elle a écrite à cet effet m'a fait juger qu'elle nous serait infiniment utile, et la volonté de Monseigneur de la garder pour l'Hôtel-Dieu a encore beaucoup ajouté à mon désir, non par envie, mais parce que cela me fait juger qu'elle répondrait à nos espérances. Monseigneur, nous serons peut être bien des années avant qu'il se présente un sujet tout formé. Québec, Montréal, ne seront jamais dans l'embarras, et Trois-Rivières n'a pas leur ressource ; le nom de la postulante est Mademoiselle Lemieux."

Ses désirs furent exaucés et la sœur Hippolyte

Lemieux prononça un jour ses vœux. C'était un plaisir pour ce bon père d'annoncer une vêtue ou une profession à Monseigneur. "La supérieure qui a été un peu malade me laisse la consolation de vous écrire que deux voiles blancs viennent d'être admis à la profession pour le mois d'avril. L'une est sœur Sainte-Claire pour dame de chœur, excellent sujet sous tous les rapports, et qui, avec la grâce de Dieu, deviendra une religieuse accomplie ; l'autre est sœur Sainte-Geneviève pour sœur converse, fille d'un caractère doux et d'une franche simplicité qui plaît également à Dieu et aux hommes. J'espère que vous y donnerez votre consentement.

Pénétré de l'importance extrême de la formation des novices, il leur faisait des conférences particulières. Les rétraites du Noviciat étaient aussi des jours de grande bénédiction. L'abbé de Calonne fortifiait alors les jeunes novices dans leur vocation, mettant aussi dans leurs cœurs, avec les plus douces joies, un invincible courage. Il désirait beaucoup qu'elles ne fussent pas employées aux classes ou autres travaux assujettissants ou distrayants.

Il insista en ce sens, auprès des supérieures, et sur son lit de mort, c'est pour ainsi dire son dernier mot, sa recommandation suprême. Il ne croyait pas qu'on pût improviser un bon sujet. Il pensait, au contraire, qu'une religieuse lentement formée, mais vraiment achevée rendrait un jour plus de services que plusieurs autres lancées tout de suite dans les emplois. "Prolongeons les préparatifs," disait-il, "pour centupler le fruit."

Il nous resterait à suivre l'homme de Dieu à

l'hôpital et au pensionnat, mais nous retrouverons sous les titres de ces chapitres ce que son esprit de foi et son cœur d'or firent pour les enfants et pour les pauvres qui restèrent toujours ses meilleurs amis.

CHAPITRE XII.

M. DE CALONNE. — SON MINISTÈRE À LA
POINTE-DU-LAC.

LORSQU'ON sort des Trois-Rivières pour se rendre à la Pointe-du-Lac, après avoir laissé sur la droite la basse-ville et admiré, en passant, la douceur tranquille et la pureté des grandes lignes de l'horizon, qui vont se perdre et, comme mourir insensiblement dans les eaux du lac Saint-Pierre, on rencontre un paysage dont la beauté saisit.

C'est une vaste et riche plaine qui se penche d'un côté vers le fleuve, et qui de l'autre se trouve appuyée au pied d'une série de coteaux qui vont en s'étagant, vers le nord, jusqu'à ce qu'ils reçoivent les assises des Laurentides, cette grande chaîne de montagnes allant du Labrador aux confins ouest de la province d'Ontario. La bande sud de ces collines, c'est-à-dire celle qui regarde le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre, décrit un quart de cercle qui s'étend des Trois-Rivières à Terrebonne et qui, vers son centre, est éloigné du lac d'à peu près trois lieues. Autrefois, dans les âges géologiques, le Saint-

Laurent était barré, un peu au-dessus de Québec, aux rapides actuels appelés Richelieu, par un amoncellement de pierres qui formaient une chute, peut-être aussi haute que le Niagara, et l'eau, à partir de cet endroit jusqu'à Montréal, s'élevait dans le fleuve à un niveau proportionné. Le lac Saint Pierre s'évasait au nord et ses vagues allaient battre les coteaux dont nous parlons. A présent que tout ce pays est découvert et a sa place au soleil, il donne au cultivateur le sol le plus riche qui se puisse désirer. Unie comme une table, cette plaine de vingt lieues de long est la terre nourricière de nombreux habitants. Le chemin de fer la coupe par le milieu dans toute sa longueur.

La partie qui avoisine la ville des Trois-Rivières porte les noms de commune et de banlieue; en ces endroits plusieurs gros ruisseaux, qui descendent des hauteurs de la région nord, arrosent les champs et vont se perdre au fleuve. Au temps de Champlain, on y admirait des arbres gigantesques; les ruisseaux actuels étaient de véritables rivières, arrêtées dans leur cours par des chaussées de castors. Maintenant que la végétation forestière a disparu, la campagne couverte d'épis d'or en été y déploie ses magnificences.

La partie la plus proche de la ville se nomme la commune, vaste terrain où l'on se propose en ce moment d'élever des abattoirs qui alimenteront de viande les marchés de l'Angleterre. La banlieue proprement dite vient après et se prolonge jusqu'à la Pointe-du-Lac, soit une lieue de front au fleuve. Entre la commune et la ban-

lieue, il y a, près le "chemin du roi," un moulin à vent, construction massive en pierre, qui ne fonctionne plus depuis bientôt trente ans. Ce moulin date d'avant 1721, puisque sur le plan de la banlieue de cette époque il est nettement indiqué. Nous n'avons guère de monuments plus anciens que lui au Canada. Autrefois la distance qui le séparait du rivage était triple de ce qu'elle est aujourd'hui, le flot a rongé les sables au point où nous les voyons. Le vieux moulin se distingue de partout, des coteaux, de la ville, de la plaine, du fleuve et du lac. Si les hommes ne le détruisent pas, il restera debout quelques siècles encore, parce qu'il est bâti à la "française" et sa forme ronde contribue à sa solidité naturelle. (1)

Les habitants de la Banlieue ont la renommée d'être tous riches ; cela se conçoit, étant donné le sol qu'ils exploitent. C'est vers 1700 que les premiers colons s'y établirent, sans titres, en pionniers, mais en 1723 les tribunaux reconnurent leur droit de possession. M. Godefroy de Normanville, qui était le seigneur de toute la banlieue, n'ayant pas pris la peine de chercher à mettre ce domaine en culture, ne conserva que les dix-sept arpents de front qui portent le nom de fief Normanville, entre les troisième et quatrième rivières. Quant au Calvaire, situé à une lieue de la ville, il fut construit au commencement du siècle par M. Frédéric Dufresne.

(1) Non loin de là, vers 1820, M. Larue avait érigé un moulin à scie mû par la vapeur, il n'en reste plus de trace. Ajoutons que, durant plus d'un siècle, à venir jusqu'à ces dernières années, on a fabriqué de la brique en quantité dans ce voisinage.

L'abbé de Calonne parcourait régulièrement cette route, une fois par semaine, et quelquefois plus, sur une distance de trois lieues pour se rendre à sa mission de Notre-Dame de la Visitation.

Dans le silence du trajet, entre les intervalles de la prière, se recueillant en lui-même, il s'abandonnait à la saveur du souvenir, il lui semblait écouter encore, au fond des lointains échos de l'âme, les puissantes mélodies de la mer. D'un retour vers le passé, il voyait apparaître dans son imagination les bords gracieux de la Seine, puis la vaste Normandie que lui rappelaient nos campagnes du sud. D'autres fois aussi, il aimait à contempler les eaux pures et calmes du magnifique Saint Laurent. Et son amour du Créateur s'élevant sublime, augmentait dans la mesure de son admiration. Comme Dieu avait daigné lui conserver, malgré ses années et ses fatigues, toute la vivacité d'émotion de la jeunesse, l'abbé le remerciait de cette bonté.

Mais en longeant le fleuve, le terrain change ; et dans sa paroisse, le curé ne foulait plus qu'un sol sablonneux et maigre. Il descendait à son presbytère. Cette habitation qui subsiste encore ne manque pas d'un certain caractère. Elle mesure cinquante-cinq pieds de longueur sur trente-six de largeur. Elle était alors divisée en trois grandes pièces : la salle des habitants, le logement du bedeau au centre, et celui de l'abbé ; à côté de celui-ci se trouvait une petite chambre à coucher. Ce fut là bien souvent sa solitude préférée. Il s'y livrait à cœur joie à ses austé-

rites, à la prière et nous allions ajouter à ses extases.

Un escalier conduisait aux mansardes qui servaient de grenier ; mais la dîme qu'on y conservait retournait invariablement aux paroissiens les plus nécessiteux.

Cette maison dont les murs mesurent deux pieds trois quarts d'épaisseur était l'ancien manoir seigneurial de la famille de Tonnancour. Cette noble famille avait fait construire l'église et le presbytère vers 1736, elle en retint la propriété jusqu'en 1791. La seigneurie était alors passée à la famille Coffin, par suite du mariage de M. Thomas Coffin avec Mademoiselle Marguerite de Tonnancour.

Mais cette année là, M. Coffin, quoique protestant, en fit la donation pure et simple à la fabrique. Cet acte l'honore grandement et n'a pas peu contribué sans doute à lui obtenir la grâce d'ouvrir les yeux à la vraie foi.

L'église est située à quelques arpents du fleuve et près de la petite rivière Saint-Charles, dans un endroit silencieux et plein d'ombre.

Non loin, est le manoir seigneurial actuel ; lorsque l'abbé de Calonne prit possession de la cure, les moulins, les vastes dépendances, la jolie habitation du seigneur cachée dans un bocage touffu venaient d'être construits et étaient l'héritage de la veuve de M. Nicolas Montour. Ce dernier avait acheté la seigneurie de la Pointe-du Lac, à son retour de ses expéditions de l'ouest. La paroisse avait toujours été très pauvre. Le fait suivant nous le prouve.

En 1792, la couverture du presbytère devant

être refaite à neuf, les paroissiens se soumirent à une répartition volontaire. Chacun d'eux devait fournir une planche, un clou et un sou par arpent de terre. Or, ces bonnes gens demandèrent deux ans pour prélever cette cotisation.

Comme on le voit, la cure de l'ancien abbé de Saint-Pierre de Melun ne pouvait guère lui rapporter une fortune ; mais la paroisse gagnait énormément d'être placée sous la conduite de ce saint pasteur. Il y avait alors, en ce lieu, comme du temps du bon Lafontaine, des Gros-Jean qui voulaient en remonter à leur curé, et les devanciers de M. de Calonne avaient vu parfois des jours orageux ; le seigneur allait lui même jusqu'à menacer le curé de faire fermer l'église. Mais sous la direction de l'abbé de Calonne les partis s'apaisèrent, et sa parole énergique et ses aumônes firent que bientôt, dans la paroisse, il n'y eut plus qu'un seul troupeau, qu'un même pasteur. En effet, les longs jeûnes de cet apôtre, les grandes fatigues du saint missionnaire, sa sincère et ardente dévotion pour la sainte Vierge, ne pouvaient manquer d'attirer sur ses ouailles les bénédictions du ciel. Dans une lettre à Monseigneur Plessis, lui toujours si habile à dissimuler ses souffrances, ne cherche pas à voiler celles que lui occasionne la desserte de sa cure ; elles étaient d'ailleurs trop évidentes : " Il n'y a que la fatigue du dimanche, Monseigneur, qui pourrait paraître grande, mais comme il y a des grâces d'état, Dieu me fait celle de ne pas m'en apercevoir. Je ne me suis jamais mieux porté.

" A commencer du dimanche de la quinquagésime, je dirai la messe aux Ursulines à six

heures et demie, ce qui me donnera une demi-heure de plus, et me soulagera beaucoup.

“Monsieur le Grand-Vicaire a insisté pour que je ne change pas l'heure. Il est bien naturel qu'il songe à la commodité de ses paroissiens, mais il l'est beaucoup aussi que je songe à celle des miens, mon office ne finissant jamais qu'à une heure ; cela devient fort incommode pour ceux qui sont éloignés. J'ai à peine une demi-heure pour faire le catéchisme, les vêpres commencent trop tard, ce qui en empêche beaucoup d'y venir.

“ Cette demi-heure remédiera au plus grand mal et satisfera mes paroissiens. Ceux de Trois-Rivières ne doivent pas regarder comme fort pénible de se lever une demi-heure plus tôt. 19 février 1808.”

Si dans la belle saison le trajet des Trois-Rivières à la Pointe du Lac n'était pas sans attrait, il faut convenir aussi que les mauvais chemins de l'automne, et ceux plus impraticables encore du printemps offraient des difficultés qui n'arrêtaient jamais, cependant, le zèle du fervent missionnaire. Dans ces circonstances on voyait le digne septuagénaire monter à cheval et atteindre à l'heure marquée sa petite église. Tant de dévouement stimulait la piété et le zèle des paroissiens pour l'office divin.

Une anecdote à ce propos ; elles abondent dans la vie du saint abbé. Il faisait un temps impossible, vent, pluie, tonnerre, éclairs, rien ne manquait à l'orage. Le cocher qui connaissait l'inflexibilité des résolutions de son curé s'était présenté à l'heure ordinaire. Ce dernier monte

aussitôt en voiture. Le ciel s'assombrit davantage, l'eau ruisselle par torrents, un violent coup de tonnerre fait cabrer le cheval qui refuse d'avancer. Le conducteur, dans son impatience, lance un blasphème.

" Misérable," dit l'abbé, " ne crains-tu pas la colère du Tout-Puissant ? Sa foudre gronde sur nos têtes, peu s'en faut qu'elle n'éclate sur la tienne. . . . Crains la vengeance de Dieu. Pour moi, je ne reste pas en ta compagnie." Disant cela, il était descendu de voiture, et il continua son chemin à pied. Excuses, protestations du cocher ne purent jamais le faire revenir sur sa détermination.

La leçon fut sans doute profitable, mais elle coûtait cher au maître.

Malgré sa douceur habituelle, l'abbé de Calonne était par sa nature impatient, enclin à la colère. Mais ce premier mouvement, impétueux comme la violence des flots, ne nuisait jamais qu'à lui-même. Il semblait que cette extrême irritabilité lui fût donnée comme une épreuve, une occasion de se combattre.

" Si on se rappelle sa vivacité, dit M. Raimbault, quelques traits de brusquerie, on ne manque pas de se rappeler aussitôt que ces saillies d'un caractère bouillant étaient désavouées, réparées presque à l'instant."

Heureuses fautes ! serions-nous tentés de nous écrier, qui nous ont conservé des actes d'humilité héroïques. Celui que nous allons citer donnera une idée des autres.

Avec la guerre de 1812 était venue la rareté des vivres ; la misère était grande chez le peuple.

M. de Calonne, qui ne put jamais voir souffrir les indigents sans les soulager, avait trouvé le moyen d'acheter du blé qu'il fit moudre et distribuer lui-même aux pauvres.

Peu au courant du prix des céréales, il s'était laissé surfaire par un marguillier, de qui il achetait son blé en toute confiance. Dans le cours de la semaine, il découvre par hasard que le vendeur s'est joué de sa bonne foi. Le dimanche suivant, il fait demander son homme à la sacristie :

“ Comment avez vous pu ainsi dérober le patrimoine des pauvres ? s'écrie le curé indigné. Quelle criante ! quelle flagrante injustice ! ” Le marguillier confus, ne sachant que répondre, se retire à reculons. Mais l'abbé ne l'entend pas ainsi, il lui prend la tête entre la porte et le mur, et le coupable dut écouter jusqu'au bout une réprimande méritée, il est vrai, mais donnée un peu publiquement.

Le curé ayant ensuite donné l'*Asperges*, avant de prendre ses vêtements sacerdotaux, va s'agenouiller en face du banc-d'œuvre.

— Frère, dit-il, voulez-vous, s'il vous plaît, me pardonner ? ”

Interdit, ému, ne sachant que faire, le pauvre marguillier est là stupéfait. Le curé réitère sa demande.

— “ Frère, ” répète-t-il avec instance, “ veuillez me pardonner et ma faute et le scandale que je vous ai donné. ”

Les voisins poussent le marguillier interpellé et lui disent de répondre. Il ne peut que faire,

une simple inclination de tête, et murmurer bien bas un tout petit "oui."

Non seulement celui à qui il s'adressait, mais tous les assistants fondaient en larmes.

Sa charité lui avait gagné tous les cœurs, ses prédications éclairaient les esprits, ses bons exemples firent le reste. Le digne prêtre voyait des jours sereins pour sa paroisse, et la Pointe-du-Lac avait son curé d'Ars.

Une paroisse composée de quatre-vingts familles offre peu de faits remarquables. Disons cependant que l'abbé de Calonne avait là un Portugais qui ne parlait ni anglais, ni français. Son curé lui parlait par signe et entremêlant un peu de latin, il lui administrait les sacrements.

Un jeune homme d'Ostende avait été marié par un prêtre constitutionnel, le bon curé s'informe auprès de l'évêque, si le mariage est valide.

Pour lui, il prétend que la bénédiction nuptiale donnée par "un intrus," comme il s'exprime, est nulle.

Madame Montour la seigneuresse secondait les bonnes œuvres du curé ; M. Coffin lui-même qui était co seigneur laissait le prix de deux bancs à sa disposition pour les pauvres ; enfin, on marchait dans cette paroisse la main dans la main, et chacun chantait dans son cœur : "Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur."

Son souvenir vit encore dans ce lieu et monsieur Desaulniers, le curé actuel de la Pointe-du-Lac nous écrit : "Le célèbre M. de Calonne est vénéré par mes paroissiens ; sa mémoire est aussi vivace ici que s'il ne faisait que de les laisser,

Je lui rends presque un culte de vénération. J'en ai toujours entendu dire tant de bien ! Mais c'est surtout aux vieillards de ma paroisse, à ceux à qui M. de Calonne a fait faire la première communion qu'il faut demander les heureuses et saintes impressions qu'il leur a communiquées."

Parmi ces enfants d'alors M. de Calonne put-il entrevoir le futur et premier évêque de notre diocèse ? Nous l'ignorons, mais nous supposons et avec quelques raisons, il nous semble, que les fortes et mâles leçons du pasteur ne furent pas sans exercer une heureuse et sainte influence sur la vie sacerdotale de Monseigneur Cook.

Dix années s'étaient écoulées depuis que l'abbé de Calonne remplissait avec dévouement les travaux de sa charge pastorale, au mois de juillet 1817, il demande sa retraite.

" Monseigneur, je serais bien fâché de vous jeter dans l'embarras, mais cependant, s'il est possible, je vous conjure de me remplacer dans le mois d'octobre à la Pointe-du-Lac. Quoique ma santé soit bonne et que mes infirmités soient même diminuées, je sens que je décline tous les jours et que je ne suis plus en état de m'acquitter de mes fonctions curiales comme je le devrais."

" C'est pour l'administration des sacrements aux malades que je me trouve tout à fait incapable, et cependant qu'y a-t-il de plus important ? C'est là le moment décisif. Cela me donne beaucoup d'inquiétudes et de remords. "

" M. Orfroy a la bonté de me suppléer quand je l'en prie, et cela avec la meilleure grâce ; mais il est déjà si surchargé que je crains d'abuser de sa bonté. Dernièrement, encore, il a couru toute

la nuit pour moi. J'ai eu cette année un grand nombre de morts ; il m'a fallu plusieurs fois faire huit lieues de suite à grande hâte et précipiter une besogne qui demanderait tant de soins et tant de présence d'esprit."

" N'est-il pas temps d'ailleurs que je mette un intervalle pour me préparer moi-même à la mort, après une jeunesse si criminelle et si dissipée ? "

" Mes religieuses, les pensionnaires, et mes autres pénitents de la ville m'occupent assez. Un autre désagrément que je viens d'éprouver m'ôte tout courage. Je n'avais qu'un cabaret dans ma paroisse, où je maintenais le bon ordre. Tout d'un coup, lorsque j'y pensais le moins, le temps de la distribution des licences étant passé, on m'en donne quatre, et ainsi, je vois se perdre toutes mes espérances et le fruit de mes travaux. Cela me désole. Ma paroisse est devenue plus considérable ; je compte entre cinq cents et six cents communians."

" Je sais, Monseigneur, que vous avez voulu m'alléger la fatigue en me permettant de n'être pas aussi assidu ; mais je ne crois pas pouvoir user de cette permission. Je crains que Dieu ne me juge bien différemment de vous. Enfin, Monseigneur, je vous supplie d'avoir pitié de moi s'il est possible et quand il sera possible. "

Monseigneur Plessis dont l'œil était ouvert sur les œuvres de M. de Calonne et qui désirait assurer le plus longtemps possible, à son diocèse les services de ce saint et vertueux prêtre, acquiesça volontiers à sa demande.

C'était pour la paroisse de la Pointe du-Lac une perte bien sensible, d'autant plus affligeante qu'elle était inattendue. Le bon curé était enlevé presque soudainement à son troupeau qui l'envi-ronnait de tant d'affection et de respect.

CHAPITRE XIII.

M. DE CALONNE.—SON APOSTOLAT.

LE récit des œuvres apostoliques de l'abbé de Calonne serait incomplet si nous ne rappelions ici les conquêtes qu'il fit sur l'hérésie. Sensibles, en premier lieu, aux beautés de l'éloquence, bientôt ces âmes tourmentées par le doute allèrent demander la lumière au prédicateur éminent que la vénération publique leur désignait comme le plus capable de la leur donner. Les entretiens de l'abbé de Calonne achevèrent ce qu'avaient commencé ses prédications, et bientôt des abjurations presque simultanées consolèrent son cœur d'apôtre. Il y eut parmi ces généreuses recrues des âmes choisies, quelquefois des familles entières.

Son apostolat à Londres, celui plus laborieux encore de l'île du Prince-Edouard auprès des Irlandais et des Ecossais catholiques, avaient été pour lui sans consolation. Après avoir semé là-bas dans la tristesse, l'ouvrier évangélique récoltait ici dans la joie.

“ J'avais écrit à M. Daulé, dit l'abbé, dans une lettre à Monseigneur Plessis, le priant de m'en-

voyer un catéchisme anglais, pour instruire un catéchumène, mais il n'a pas voulu m'honorer d'un mot de réponse, pour me punir sans doute, d'avoir été tout le carême sans répondre à ses lettres. Si Monseigneur voulait m'apporter ce catéchisme, il me rendrait service." (5 mai 1809.)

Et dans une autre circonstance : "Votre Grandeur m'avait promis quelques catéchismes anglais, j'en aurais grand besoin, j'ai encore une abjuration arrêtée par ce défaut. J'apprends que vous partez bientôt pour Halifax. Voudriez-vous me procurer le commencement d'un ouvrage de mon ami Burke dont il m'a envoyé la continuation, pensant sans doute que j'en avais le commencement. Cette continuation me fait désirer beaucoup ce qui précède. J'aurais eu grand plaisir de lui écrire mais on me fait craindre que vous ne le trouviez pas."

Monseigneur dissipa ses soupçons car M. de Calonne lui écrit onze jours plus tard : "Que vous êtes bon de vouloir bien me faire connaître le temps de votre départ, que notre ami Burke sera encore à Halifax et de vous charger d'une lettre pour lui, je désire bien que vous puissiez l'engager à rester où il est. Permettez-moi de vous dire que je ne crois pas qu'aucun Canadien ou autre prêtre qu'un Irlandais puisse aisément réussir à gouverner des Irlandais, surtout cette espèce d'Irlandais, presque tous pêcheurs, de poissons, j'entends.

"J'espère qu'il m'enverra par vous tous ses derniers ouvrages. Sa méthode est chaude et pressante. Il a beaucoup de Bellarmin et en fait bon usage : mais ce qui me le rendra utile,

c'est qu'il est plein de faits historiques de sa nation qui me sont inconnus et qui ferment la bouche à tous ces clabaudes qui calomnieusement nous reprochent sans cesse nos vexations, nos persécutions et notre intolérance, je serais bien fâché que vous vous en fussiez privé pour moi. Ils seront plus utiles dans votre bibliothèque que dans la mienne.

“ Mille remerciements, Monseigneur, des catéchismes et autres livres que vous avez la bonté de m'envoyer, j'en ferai bon usage.

“ Si vous ne le désapprouvez pas, j'aurais l'intention d'aller passer huit ou dix jours dans les townships, pour connaître, par moi-même, quelle est la disposition des esprits qu'on m'assure très bonne. J'irai dans le beau temps, et je voudrais pouvoir engager, toujours avec votre consentement, messieurs de Saint-Sulpice à me prêter le prêtre nouvellement converti, pour m'accompagner.

“ Je prie Dieu qu'il charge saint Raphaël de vous accompagner jusqu'à votre retour; mais tâchez donc d'avoir un vaisseau plus commode que celui que vous aviez la première fois. Si j'étais plus jeune et que mon poste pût être plus aisément suppléé, j'envierais le bonheur de celui qui vous accompagnera.” (24 mai 1815.)

La prudence de l'abbé de Calonne égalait l'ardeur de son zèle: il admettait avec une extrême condescendance les délais modérés et d'ailleurs motivés soit par une position délicate, soit par tout autre motif: “ J'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, l'acte d'abjuration du

docteur Ferris, de la Rivière-du-Loup, comme le prescrit le rituel. Elle s'est faite avec beaucoup d'édification dans la sacristie." [28 fév. pas d'année.]

Il serait difficile de préciser le nombre des conversions du protestantisme opérées par l'abbé de Calonne, mais on sait qu'elles occupèrent dans son ministère une place importante. Il s'y livrait volontiers, car il avait une sorte de prédilection apostolique pour l'Angleterre, terre illustre où Dieu inspira jadis tant de généreux dévouements.

Si nous sommes forcées de taire les noms de ces personnes aimées du ciel et chères à l'abbé de Calonne, il nous sera permis de nommer du moins M. Stephen Burroughs.

En l'entendant prêcher, il avait éprouvé comme un besoin irrésistible d'aller lui ouvrir son cœur. Le lendemain, dès six heures, il était dans notre chapelle, au pied de l'autel, où le pieux abbé célébrait la sainte messe. Une heure plus tard, il se fit conduire près de celui qui devait être désormais son père, son guide, son directeur, son soutien, son appui. Ce prêtre zélé lui donna les conseils que le néophyte eut le bonheur de suivre et que la sagesse inspirait. A dater de ce moment, les rapports les plus intimes s'établirent entre le nouveau transfuge de l'erreur et l'heureux instrument de son retour.

Après avoir aidé à l'accomplissement de la volonté divine, l'abbé de Calonne joignait encore la prudence à l'énergie pour soutenir le nouveau converti, au milieu des ennuis et des difficultés qui survenaient. " Monseigneur, je m'empresse de vous écrire parce qu'il se présente une bonne

occasion de remplir les vues dont vous m'avez fait l'honneur de me parler. Monsieur Cook, le maître d'école pensionné par le gouvernement a abandonné son école pour aller, je crois, s'établir à Québec. Si le gouvernement avait la bonté de nommer M. Burroughs, il ne peut faire un meilleur choix, je sais que l'on fera maintes objections; je puis attester aussi, que depuis sept ans que je le connais, je n'ai rien vu en lui que de louable, qu'il est fort attaché à ce gouvernement, qu'il n'y a pas un seul particulier qui se plaigne de lui. C'est un excellent maître qui a formé de très bons écoliers et j'ose dire qu'on n'en trouvera pas de meilleur.

“ Le gouvernement aura de la peine à revenir de ses préjugés contre M. Burroughs, mais Monseigneur, laissera-t-on encore cette ville sans maître d'école pendant sept ans comme elle l'a déjà été. Oh! Monseigneur, ayez le courage d'entreprendre de ramener l'opinion du gouverneur qui n'est fondée que sur la clameur publique si souvent injuste, particulièrement dans ce moment.” Et dans une autre lettre: “ Je suis fort content de la réponse du gouverneur. Je sais qu'on l'a fort prévenu et cela était aisé. Pour moi je me rendrai volontiers garant de cet homme. Je l'ai suivi depuis quatre ans et il n'y a pas deux personnes dans Trois Rivières que je garantirais aussi volontiers. Nonobstant la clameur publique, j'ai grande espérance de faire signer une pétition par les principaux habitants canadiens et anglais, à l'exception de M. Coffin. En vous l'envoyant, je vous ajouterai une preuve

qui me paraît sans réponse, qu'il mérite qu'on lui confie l'instruction de la jeunesse.

" Il est certain que M. Cook a renvoyé tous ses écoliers, en déclarant à leurs parents, qu'il quittait son école pour s'établir à Québec.

" Croyez, Monseigneur, que je ne voudrais pas charger ma conscience d'un aussi grand crime que d'exposer l'éducation chrétienne de la jeunesse, si j'avais le moindre doute. Je connais mieux les hommes que la plupart de ceux qui n'en jugent que sur l'opinion publique ou des apparences." (22 février 1815.)

La reconnaissance de M. Burroughs fut grande ; puis avec le prosélytisme d'un père, il conduisit lui-même à l'abbé de Calonne ses deux filles dont il voulait être entouré dans l'église et au ciel. Il survécut quinze ans à son illustre ami ; mais il ne manqua pas un seul jour de venir prier sur sa tombe.

L'apostolat de l'abbé de Calonne n'était pas réservé seulement aux grands de ce monde ; il était également² dévoué aux pauvres et aux petits. Emule de Bridaine et de Bourdaloue, il prêchait aux savants et aux grands, mais imitateur aussi de Vincent de Paul, il était heureux quand un enfant ou un indigent venait frapper à sa porte ; il consacrait de longues heures à leur expliquer le catéchisme.—" Monseigneur, une jeune fille grande et bien faite, anglaise, désire-rait être instruite de notre religion, afin d'être reçue dans l'église. Elle s'est adressée à moi, mais comme elle sait un peu lire et que j'ai beaucoup d'occupations, il m'est impossible de l'entreprendre. J'avais écrit à M. Courval, dans

l'idée de la mettre, pour un an, chez les Dames de la Congrégation à la Pointe-aux-Trembles. Mais je vois par sa réponse qu'il ne peut pas nous être utile en cela et il me mande qu'il ne croit pas ces dames capables de remplir mes vues. La jeune fille est hors de condition, parce que sa maîtresse s'absente de cette ville pour plus de trois mois. On lui offre de très gros gages, mais plus les gages sont gros et plus les offres me sont suspectes. Jusqu'à présent je l'en ai détournée, mais si je ne puis la placer dans un endroit où elle puisse s'instruire, je crains qu'elle ne se perde. Connaissez-vous, Monseigneur, quelque moyen de la tirer du danger éminent où je la vois bientôt exposée. Si la sœur de mon ami Bédard voulait la prendre, je la croirais très-bien là, mais j'ignore si cela est possible, et je ne veux pas dans le doute, lui en écrire, de peur qu'il ne se gêne par complaisance. Que puis-je faire de mieux que de m'adresser à vous pour savoir ce que je dois faire. Comme j'ai éprouvé la vocation de cette fille depuis quelque temps, j'ai tout lieu de croire que sa conversion serait solide et j'aurais bien du regret de ne pouvoir sauver cette âme. Je vous conjure, Monseigneur, de me répondre au plus tôt, pour ne pas la laisser longtemps en suspens. Ses moyens ne lui permettant pas de gagner sa vie autrement qu'en entrant en service." (31 déc. 1811.)

On se rendait auprès de l'abbé de Calonne dans les circonstances pénibles. Nul affligé ne recourut en vain à son grand bon cœur, à sa puissante intercession auprès de Dieu. Des souvenirs bien touchants de ce genre sont con-

servés dans les familles, on les raconte aujourd'hui avec attendrissement.

M. Jacques Bourgeois né à Miquelon, mais dont le père était originaire de la Rochelle, avait un de ses frères nommé Michel qui avait eu le malheur de perdre la raison. La peine du brave M. Bourgeois, qui demeurait alors à Saint-Grégoire, était d'autant plus grande que son malheureux frère ne cherchait qu'à s'enfuir de sa demeure. Un jour, après plusieurs semaines de perquisitions, l'infortuné Michel fut trouvé exténué, languissant, sur les rivages de Saint-Jean Port-Joly ; le fugitif s'était rendu là en canot.

L'hiver suivant, nouvelle disparition ; on conçoit aisément les inquiétudes, l'anxiété de la famille. Des messagers sont envoyés dans toutes les directions, les recherches se poursuivent à grands frais et inutilement pendant plusieurs semaines. Accablé de peine, découragé, le bon M. Jacques vient confier son chagrin à l'abbé de Calonne. Ce dernier d'un ton paternel et affirmatif lui dit : " Mon ami, cessez les poursuites, votre frère reviendra de lui même, attendez en toute confiance. "

Le brave chrétien eut foi en la parole de l'homme de Dieu. Cette confiance ne fut pas vaine. Quelque temps après, son frère rentra sous le toit de la famille pour n'en plus jamais sortir, bien que la maladie ait duré encore une vingtaine d'années. Aussi que de bénédictions on donna au saint et vertueux abbé, et avec quel respect et quelle vénération on prononçait son nom.

Ce récit est traditionnel dans la famille et nous

le tenons d'un de ses membres distingués, le Dr G. A. Bourgeois.

On le voit, ramener au bercail une brebis égarée, convertir les pécheurs, assister les mourants, consoler les affligés, diriger les âmes pieuses, en un mot, gagner des élus au ciel, fut son ambition et sa félicité.

CHAPITRE XIV.

M. DE CALONNE.—SA DIRECTION.

M BHORRANT le monde, l'abbé de Calonne ne se reposait qu'en Dieu ; s'il eût suivi son attrait il fût demeuré continuellement près de la petite porte dorée du tabernacle, où il trouvait son Dieu et son tout. Dans ses courses apostoliques, à défaut des autels, il contemplait le firmament.

Les glaces de l'âge n'avaient nullement refroidi son juvénile enthousiasme de la nature. Lorsque la tempête sévissait au dehors, que la foudre grondait, que l'éclair sillonnait la nue, nos mères voyaient l'abbé immobile dans sa fenêtre, les yeux levés vers le ciel, les bras croisés sur sa poitrine, disant qu'il lisait sur le front des nuages : puissance, majesté. " Si au pied du tabernacle j'adore en aimant, ici j'adore en tremblant. " On conçoit que cet homme épris du divin amour n'eût voulu traiter qu'avec les âmes. Aussi, sa conversation ne tendait-elle qu'à parler de Dieu et des choses de Dieu ; la direction pour lui était une prière prolongée. Monsieur le Grand

Vicaire Noiseux avait eu comme un secret sentiment qu'un grand nombre de personnes viendraient se mettre sous sa conduite, et il désirait lui offrir une sacristie bien éclairée donnant sur un jardin en fleurs.

L'abbé s'y oppose formellement, craignant que le service des pauvres n'eût à souffrir si l'hôpital ne communiquait directement avec la cuisine.

Ce maître de la vie spirituelle vit arriver auprès de lui, outre les paroissiens de la ville et des paroisses environnantes, des personnes des districts de Québec et de Montréal. Des prêtres distingués vinrent faire des retraites sous sa conduite. Il avait fait construire pour leur commodité un petit cabinet près du sien, et avec quel bonheur il travaillait à la perfection de ces âmes sacerdotales. Il avait peine à s'en séparer, lorsqu'il croyait qu'il leur était tant soit peu utile, n'hésitant pas à leur faire suivre un cours de théologie, dirigeant leurs études et se montrant, dans la suite, leur père toujours.

Il exigeait un tel détachement qu'il ne tolérait la nature en rien ; mais cette science ascétique qui est celle de tous les maîtres de la vie spirituelle, il savait en faire une judicieuse application. Chaque âme sème et récolte dans son sillon. Une de ses pratiques de prédilection était de dire en tout, partout, toujours : " Dieu soit loué ! Dieu soit béni ! " Cette oraison jaculatoire renfermait pour lui un acquiescement à la volonté de Dieu dans tout ce qu'il envoie.

— " Cent fois le jour dites : Que votre volonté soit faite ! Dites-le de bouche, criez-le quand même votre cœur paraît dire le contraire. O mon

âme, tu n'as rien à craindre tant que tu espères en Dieu. ”

Pour les personnes religieuses, quand il leur parlait des obligations de leur saint état, son œil étincelait d'un feu divin et il lançait de ces traits inspirés qui emportent d'assaut la conviction. Entretien un jour nos mères de Québec sur ces paroles du divin maître : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, son regard s'arrête tout-à-coup sur une superbe giroflée : “ Mes sœurs, dit-il, cette fleur est belle, car elle a été bénie de Dieu ; mais si l'une de vous y attache son cœur, la pauvreté parfaite ne s'y trouve plus. ” L'exhortation était à peine terminée que la mère Thérèse-de-Jésus, craignant de trop aimer les fleurs, les arrache de leurs tiges et les dépose sur l'autel. ”

C'était comme un besoin pour lui de prévenir ses pénitents qu'il ne méritait pas la confiance qu'ils lui donnaient.

—“ Savez vous, disait-il à l'un d'eux, ce que c'est que l'abbé de Calonne ? ”

—C'est un saint.

—Quel blasphème ! C'est un homme qui a mené une vie très-indigne, qui n'a commencé à servir Dieu que lorsque ses forces épuisées le rendaient presque incapable d'exercer le saint ministère ; et qui à l'heure actuelle se sent tourmenté et environné de tous les démons de l'enfer. Priez bien pour ce pécheur. ”

Une autre fois—“ Oh ! j'aurai un bien long purgatoire ! ”

Cette idée qu'il avait de lui-même ne l'empêchait pas au besoin d'être ferme et énergique. On s'attend d'ailleurs à trouver dans sa direction

quelque chose de la véhémence de son éloquence et l'on a raison.

Monseigneur Plessis disait à la mère supérieure qu'il serait désolé si les religieuses étaient exposées, en telle occasion, à manquer à la règle. " Ne craignez rien, Monseigneur, répondit elle, je crois que si le Père de Calonne en voyait une en faute, elle ne serait pas tentée d'y retourner deux fois."

Une mère affligée voit son fils aux portes de la mort. Il ne s'est pas confessé depuis de longues années ; toute la famille est en larmes pleurant d'avance une double mort. Tout à coup, une lueur d'espoir brille au fond du cœur de la mère éplorée. Elle conjure son mari, citoyen distingué, de recourir à l'abbé de Calonne, bien que le jeune homme refuse de voir le prêtre. Au premier avis du danger où se trouve cette pauvre âme, jeune encore et déjà si coupable, l'homme de Dieu accourt. Prières, exhortations, menaces, rien n'y fait. L'abbé espère contre toute espérance. Son bréviaire à la main, il s'installe au pied du lit du malade. L'heure du dîner sonne, on invite l'abbé à se mettre à table : il refuse poliment de laisser la chambre. Le jeune homme impatienté de le voir sans cesse devant lui, lui signifie son congé :

— " Entendez-vous, je veux mourir comme j'ai vécu, sans confession.

— A votre aise, jeune homme, mais je vous réponds que je ne quitterai pas ce lieu.

— A quoi bon ? votre présence m'est importune.

—Tant pis ; mais je veux m'instruire, moi, et voir de mes yeux la mort d'un réprouvé."

Après quelques instants de silence le malade qui a ruminé ces dernières paroles sollicite l'aide du ministre de Jésus-Christ et rentre en grâce avec Dieu.

Une heure plus tard, il quittait cette vie et l'abbé allait rompre une journée de jeûne et de prières.

CHAPITRE XV.

M. DE CALONNE.—SES VERTUS.

RÉUNISSONS dans une vue d'ensemble, avant de raconter la maladie et la mort de l'abbé de Calonne, les principaux traits de vertu que nous n'avons pu rattacher au fil des événements.

Il y a des secrets qui ne sont révélés que par l'analyse du cœur.

Ce qu'il y avait d'éminent en ce prêtre, c'était son amour de l'Eglise et son respect pour les supérieurs : "J'apprends, monseigneur, écrit-il à l'évêque Plessis, qu'il y a plusieurs prêtres qui pensent que l'obéissance qui vous est due n'est qu'une simple promesse qui n'oblige qu'autant qu'on est chargé de fonctions. C'est une erreur très pernicieuse. Qu'est-ce que cette promesse solennellement faite à leur évêque, lors de leur ordination ? si ce n'est un vœu. Celui des religieux n'est pas en d'autres termes. Je sais que cette obéissance n'est promise et demandée qu'en

rapport au culte ; que l'évêque ne peut pas commander dans des choses temporelles. Mais on dit que ces messieurs prétendent que, dès qu'ils n'ont pas de fonctions, l'évêque n'a rien à leur dire. Mais, certes, il peut leur ordonner de faire telle ou telle fonction, de remplir tel ou tel poste. Je sais bien que je n'emploierais pas volontiers un prêtre qui aurait de tels sentiments et que je ne voudrais rien lui confier. Mais aussi je n'ai en vue que le principe et c'est ce principe auquel il faut s'opposer et le détruire s'il existait.

“ Pardon, Monseigneur, votre indulgence me fait peut-être sortir des bornes, mais je ne sortirai j'espère jamais de celles du respect et de l'obéissance que je vous dois et que je vous ai voués.” (16 sept. 1808.)

Toute sa correspondance avec Monseigneur Plessis porte ce cachet d'humble soumission, de respect filial et de sincère attachement. Citons un peu au hasard : “ Voici encore une année qui se précipite dans ce gouffre du passé qui en a englouti tant d'autres. Combien des miennes y ai-je vu tomber avec insensibilité, ne pensant qu'à celle que j'avais devant moi. Aujourd'hui, je ne m'occupe de celles qui me restent, s'il m'en reste, que pour réparer le mauvais usage que j'ai fait des autres. Je ne vois plus que cette éternité qui n'est composée ni d'années, ni de moments. Quand on en est si près, il faut la considérer du calvaire et monter même sur la croix. Quand on la voit de là, il est impossible de ne pas soupirer après elle. Pour vous, Monseigneur, elle est, je l'espère, à grande distance. Quand je dis, je l'espère, c'est pour votre diocèse,

car pour vous, je vous plains. Et, quand je considère le compte terrible que j'aurai à rendre et que je me tourne de votre côté, je ne puis m'em pêcher de me dire : Hélas ! son compte sera encore bien plus terrible que le mien. Je prie le Dieu des miséricordes qu'il vous envoie son Saint-Esprit avec tous ses dons, qu'il soutienne votre confiance en lui, qu'il anime votre courage et qu'il vous porte vous-même avec votre fardeau.

“ Je ne voulais vous faire qu'un compliment de bonne année, et me voilà vous moralisant comme si ce n'était pas à moi, à me taire et à écouter. Eh bien ! Monseigneur, je sais que vous avez soin de votre âme, mais c'est de votre santé qu'il faut désirer que vous preniez soin. Votre charge requiert les forces du corps autant que celles de l'âme.” 30 Déc. 1808.

Il faut croire que Monseigneur ne suivit pas à la lettre ce dernier conseil, le pieux abbé y revient l'année suivante.

“ J'espère, Monseigneur, que votre santé s'est rétablie, Dieu ne le refusera pas aux prières de vos enfants, mais il faut que vous la ménagiez de votre côté.

“ On ne doit pas se traiter en maladie comme lorsqu'on se porte bien, et le règlement spirituel ne peut plus être le même. Selon ce que vous me dépeignez de votre mal, laissant à part les remèdes qui sont de la compétence du médecin, je vois que vous avez besoin d'un repos que vous ne prenez pas. Vous devez vous faire une loi de six heures de sommeil, et si la toux ou autre cause d'insomnie vous en a dérobé une ou deux

sur le temps que vous destinez en lit ordinairement, vous devez les reprendre ou en vous couchant plus tôt, ou en vous levant plus tard. Toujours en proportion du temps perdu. Voilà ce que je vous commanderais si j'étais votre directeur et je n'admettrais aucune excuse, mais je ne le suis pas. Cependant, une heure d'obéissance dans le lit, ferait plus de bien à votre âme qu'une heure d'oraison sans obéissance."

Le serviteur de Dieu dans sa manière de faire et de s'énoncer y allait trop bonnement et trop droitement pour ne pas se faire d'ennemi. Des plaintes sont faites à son évêque, voici comme il y répond :

" J'ai reçu, mardi dernier, à mon retour de la Pointe-du-Lac, la lettre du quinze que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle ne m'a pas surpris, parce que ma vie a été agitée de tant d'événements que j'ai bien appris à connaître les hommes ; mais elle m'a affligé pour celui de qui vous tenez les informations. Si c'est la charité ou le zèle de la gloire de Dieu qui l'ont fait agir, comme je dois me le persuader, il ne me reste qu'à lui désirer un peu plus de discrétion et de prudence pour ne dénoncer à son supérieur et le mien que des fautes dont il soit absolument sûr qu'elles ont été commises.

" Je n'ai qu'une réponse à faire : c'est que de tout ce qu'on vous a dit, il n'y a pas un seul mot de vrai. Vous serez maintenant embarrassé Monseigneur, auquel croire, et ce n'est pas une des moindres difficultés des Supérieurs. Je l'ai été ; je les plains. Tout ce que je puis dire, c'est que je regarde votre volonté exactement

comme celle de Dieu, et j'espère avec sa sainte grâce que je serai fidèle à la prévenir.

“ Ayez la bonté, Monseigneur, de me prescrire tous mes devoirs et de régler mon zèle indiscret. Vous avez des grâces toutes spéciales du Saint-Esprit, comme évêque, et par conséquent, vous savez mieux que moi ce qui convient et ce qui ne convient pas. Dès que vous aurez parlé, je me croirai en sûreté de conscience et je ne serai plus responsable que de mon exactitude à vous obéir. C'est la douceur et la sécurité de cette obéissance que je prêche tous les jours ; je m'aveuglerais bien tristement, si je n'aimais à la pratiquer moi même,

“ Je le répète, Monseigneur, avec plaisir je suis enfant d'obéissance. Envoyez moi vicaire de votre plus jeune curé, et j'espère que je lui obéirai comme à vous.

“ Peut-être eût il mieux valu me taire dans cette occasion et me contenter de protester de mon obéissance ; mais j'avoue que je n'en ai pas eu la vertu quoique cela me fût inspiré. Mon orgueil m'a persuadé que je vous devais la vérité. J'ose me flatter que vous ne trouverez rien, dans cette lettre, qui s'écarte du respect qui vous est dû et avec lequel je serai jusqu'à mon dernier soupir, votre très humble et très obéissant serviteur.” (26 oct. 1809)

Dans une certaine circonstance les vues de Monseigneur Plessis ne s'accordaient pas avec les siennes, à peine l'humble abbé en a-t-il été informé qu'il répond :

“ Fiat ! Fiat ! Est-ce qu'un chien mort, comme disait David, peut s'opposer aux volontés de son

Seigneur. Je voudrais qu'il dépendît de moi que tous vos désirs fussent remplis. Vous n'éprouveriez, je l'espère, pas tant de contradiction.

" Je supplie Monseigneur de s'expliquer sur ses intentions, et d'avance je souscris à tout et ne m'en écarterai pas d'une ligne. Je vous conjure de ne pas prendre de mitaines pour me manier. Rien ne peut me faire peine que de vous avoir déplu, et alors ma peine me paraît être selon l'esprit du Seigneur.

" Je n'ai pas reçu de lettre de l'abbé Caron. J'attends de lui une réponse et un paquet assez considérable de draps, linge, livres, etc., et je crains que les livres dont vous me parlez ne soient quelqu'un de ses ouvrages. Alors, il n'a pas reçu ma lettre écrite l'automne dernier et qui est fort importante. Dans l'attente de ses nouvelles, je n'ai pas osé lui écrire et je crains qu'il ne soit trop tard.

" J'ai reçu une lettre de M. Compton qui va en Angleterre. Le gouverneur sur la pétition des habitants a répondu qu'il recevrait bien M. Martin; mais ce n'est pas assez, il faut qu'il l'écrive au gouvernement. Je vais écrire à M. Compton la conduite qu'il doit tenir.

" Mon papier m'oblige à finir en vous assurant du respect et de l'attachement avec lesquels je vivrai et mourrai." (10 nov. 1809.)

L'abbé de Calonne connaissait parfaitement toutes les convenances sociales et s'y astreignait volontiers; mais il donnait aux compliments, aux félicitations, une tournure religieuse toujours en harmonie avec son caractère sacerdotal.

" Monseigneur, des lettres d'Angleterre nous

assurent que vous êtes du nombre des nouveaux membres du conseil supérieur, je ne vous en félicite que parce que je crois que l'Eglise et l'Etat en tireront un grand avantage."

Les lettres de bonne année exhalent toutes ces parfums de grandeur et de simplicité religieuse qu'on aime encore à respirer à un siècle de distance.

Nous cédon's au désir d'en édifier nos lectrices.

" Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous remplisse de son Saint-Esprit, que tout ce que vous entreprenez pour sa gloire et pour le bien de votre diocèse tourne au profit de votre âme, qu'il ne vous impute pas ou qu'il vous pardonne vos fautes, et qu'il accomplisse sur vous tous ses desseins, selon sa grande miséricorde." 20 Déc. 1810.

"Pouvons-nous parler de ces années qui s'écoulent si vite, sans penser que nous nous écoulons aussi très promptement, et qu'il s'en écoulera encore bien d'autres, après que nous serons entrés dans notre éternité : mais, alors, elles ne s'écouleront plus pour nous. Que puis-je donc désirer, Monseigneur, et pour vous et pour moi, si ce n'est que le peu qui restent à s'écouler pour nous ici-bas soient bien pleines ? Elles ne le seront qu'autant que tous les moments en seront consacrés à la gloire de Dieu et au salut du prochain.

"Ce n'est pas vous, Monseigneur, que je m'avise de prêcher, mais c'est moi qui suis si près de mon tombeau. Plus nous devenons vieux, plus nous sommes lâches, sous prétexte de nos infirmités. Heureusement notre Dieu est plein

de miséricorde, et pour nous appliquer ses mérites, il ne demande qu'une bonne volonté, je lui demande donc qu'il supplée par un surcroît de bonne volonté aux forces qui s'en vont.

“ Pour vous, Monseigneur, vous êtes dans la vigueur de l'âge, et réservé à de plus grands travaux. Je supplie le Seigneur d'avoir pitié de ce diocèse, de maintenir en vous cette vigueur, en vous donnant, tous les ans, un surcroît de bonne volonté.

“ Quoique je doute que M. Dorval vienne, nous faisons faire dans la grande salle un petit cabinet en planche qui servira pour d'autres, et particulièrement pour moi, quand il plaira à Dieu de m'y confiner.” 27 déc. 1811.

“ Que Dieu continue de répandre sur vous ses plus abondantes bénédictions ! Que le bien que vous faites et aux particuliers et au diocèse trouve des cœurs reconnaissants ; que votre santé et surtout votre piété se maintiennent. A propos de santé, prenez donc quelque précaution pour qu'elle ne soit pas accrochée, en janvier, comme elle l'est tous les ans. Votre vieux et très humble serviteur.” 1813.

“ Quels seront particulièrement mes vœux pour Votre Grandeur cette année ? Que Dieu vous fasse la grâce de porter toutes les croix de l'épiscopat avec patience et amour. Alors elles seront réellement des croix d'or qui vous porteront elles mêmes à la gloire. Je vous demande humblement pardon de celles que je vous ai données, afin que Dieu me les pardonne aussi.” 1814.

Avec les années sa main devient tremblante,

son écriture irrégulière, mais son cœur reste toujours le même à l'égard du digne évêque de Québec.

“ Voici la première lettre de nouvelle année que j'écris, et, cependant, c'est aujourd'hui le dernier jour de l'année et il est onze heures. Cela prouve que je suis devenu extrêmement paresseux, et ce n'est pas la première fois que je m'aperçois que l'âge m'a ajouté ce défaut à tous les autres. Mais je m'en console un peu, en voyant que d'un autre côté, il n'a fait qu'augmenter les sentiments de respect, de vénération et d'attachement à Votre Grandeur. C'est donc bien sincèrement que je souhaite, pour vous, l'accomplissement de tous vos vœux, et pour nous, que le ciel vous rende une santé qui nous est si précieuse.

“ Ne comptez pas, Monseigneur, sur la force de votre tempérament, et ne dites pas que ce n'est qu'une indisposition. Tout désordre dans le sang est toujours une maladie réelle qui en peu de temps peut faire de grands ravages, si on n'observe pas une exacte et longue diète, jusqu'à ce que toute la masse soit changée. Défiez vous des mieux et continuez votre régime et votre repos six mois encore, après votre guérison. Je ne crains rien de votre maladie, mais je crains tout de votre zèle et de votre courage. Si vous n'écoutez pas la vieillesse et l'expérience, qui écouteront-elles ? Nous sommes de mauvais juges dans notre propre cause.

“ Je souhaite que vous suiviez mon avis dans cette occasion, et à mes avis je joindrai mes prières et j'espère que toutes faibles qu'elles

sont, Dieu les exaucera par miséricorde pour ce diocèse.”

“ L’ancien de votre diocèse vient encore vous offrir ses hommages et ses vœux ; beaucoup de patience et de courage, deux choses dont un évêque de Québec a grand besoin. Il me semble qu’un vieillard en aurait aussi besoin, mais je n’ai ni peines, ni infirmités, et j’avoue que j’en suis grandement épouvanté. Cependant, ma vue s’affaiblit tous les jours de plus en plus et me fait pressentir sa perte totale.” 1819.

Jusqu’à sa mort il demanda toujours ses permissions à l’évêque soit pour s’absenter de sa paroisse, le dimanche, lorsque M. le Grand Vicairé le pria de faire le service ailleurs, soit pour toute autre cause. “ Je sais bien que comme Grand Vicairé il en a le droit, mais comme c’est une affaire personnelle, j’y aurais moins de répugnance avec votre consentement. J’aurai assez à démêler avec le diable, au grand jour, sans qu’il vienne me troubler de toutes ces vétilles.”

Ayant un jour sollicité une autorisation, il s’était servi du mot *pourvu*, il s’en explique aussitôt : “ Je dis *pourvu*, ce n’est pas une condition que je veuille mettre à mon obéissance qui sera toujours sans réserve avec la grâce de Dieu, mais seulement un préliminaire que je crois nécessaire pour le bien de la paix que vous voulez toujours.” 21 avril 1814.

Ce respect, cette soumission, il la pratiqua dans les occasions les plus difficiles et qui contrariaient entièrement sa manière de voir. Il répondait dans une de ces circonstances : “ Je vous remercie bien sincèrement, Monseigneur,

de me renvoyer à l'office de Marie, c'est la meilleure part et il est grand temps que je m'en occupe uniquement. J'apprends tous les jours, de plus en plus, qu'il ne suffit pas d'avoir un cœur droit pour agir avec rectitude. J'admire, en gémissant, jusqu'où la présomption peut nous aveugler. J'espère, Monseigneur, que si vous avez été mécontent de mon outrecuidance, vous serez satisfait de mon obéissance. Et je demande à Dieu la grâce de toujours me faire respecter votre volonté comme étant la sienne propre."

L'esprit de foi, voilà quel était le principe sur lequel il avait ordonné sa vie, et de cette vertu découlait l'amour immense qu'il avait pour la sainte Eucharistie. Ce qu'est le creux de la pierre au passereau, ce qu'est le nid pour la tourterelle, l'autel l'était pour son cœur. Vers le tabernacle, il envoyait les cris les plus perçants et les plus tendres de son âme, les soupirs les plus ardents de son cœur : " Vos autels, Seigneur, Dieu des vertus, vos autels ! "

" Vous le peindrai je prosterné et comme anéanti sur les degrés du sanctuaire," nous dit M. Rimbault dans son oraison funèbre, " passant des heures entières dans le recueillement le plus profond, occupé à pleurer ce qu'il appelait ses fautes, ses erreurs passées, ou à adorer le Dieu des tabernacles ? Ah ! qu'il eût bien voulu expier, dans cette posture si humble, et par ses hommages réparer les scandales et les irrévérences commises dans le lieu saint ! Mais quelle piété, quelle dévotion il inspirait dans l'esprit des assistants, lorsque revêtu des habits sacerdotaux, il montait à l'autel, pour célébrer les saints mys-

tères ! De quelle foi vive il était animé ! Avec quelle onction il proférait les paroles redoutables ! De quelle crainte, de quelle confiance il paraissait tour à tour pénétré en mangeant le pain de la vie ! Mais, je le sens, je ne fais qu'affaiblir les impressions que de si beaux exemples, dont vous avez été tant de fois les témoins, auront gravé dans votre mémoire et plus encore dans vos cœurs, en traits ineffaçables."

Emporté par la ferveur de son oraison, il la prolongeait plusieurs heures de suite. Sept mois avant sa mort, il ajouta trois heures d'oraison aux quatre heures qu'il faisait régulièrement tous les jours depuis quinze ans. On le voyait de quatre à sept heures du soir, prosterné sur les degrés de l'autel. Notre chapelle conserve au moins un beau souvenir. Deux de nos anciennes mères, la mère Saint-Pierre alors supérieure, et la mère Sainte-Hélène sacristine, voulant un soir s'assurer si la lampe du sanctuaire était suffisamment alimentée pour la nuit, ouvrirent une grille. Quelle ne fut pas leur admiration, en voyant le vénéré Père de Calonne ravi en extase, planant à plusieurs pieds au-dessus de terre et entouré de rayons lumineux ! Ce bonheur a été une des plus douces consolations de leur vie, et elles l'auraient attesté sous la foi du serment si on l'eût exigé d'elles. En sortant de ce silence et de ses longs colloques avec Jésus-Christ, l'abbé de Calonne ne savait plus que s'écrier : "*Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo dà gloriam.*"

Un jour, Monseigneur Plessis frappe à la porte de sa chambre. Il ne reçoit aucune réponse, pourtant on lui a dit à l'hôpital que l'abbé était

chez lui. Il frappe de nouveau, même silence. Alors, par la porte entr'ouverte, il hasarde un coup d'œil à l'intérieur : il voit le serviteur de Dieu en prière. Monseigneur se résigne à attendre et après quelques minutes, il le voit venir à lui. On s'attend à ce que l'abbé va se confondre en excuses, lui si particulier au respect dû au supérieur, lui le type accompli du parfait gentilhomme. On se trompe. Écoutons sa parole : Si j'ai dû faire attendre Votre Grandeur, c'est que je parlais au Seigneur des seigneurs. Monseigneur fut édifié de son respect pour la prière, et c'est lui-même qui raconta cet incident à nos mères.

S'il fallait décider quelle était sa dévotion particulière, on pourrait dire que c'était celle de Saint-Paul ; c'est-à-dire l'amour de Jésus-Christ crucifié. Ses jaculations ordinaires et elles étaient fréquentes, étaient : O mon Jésus. O Jésus !

N'est-ce pas à l'autel que s'apprend la science de la croix. Cet amour du Sauveur le portait vers le cœur adorable de Jésus ouvert par la lance. Cette dévotion faisait les délices de l'apôtre avide d'humiliations et de souffrances. Il ne négligea rien pour la propager et il eut la consolation de voir la piété des fidèles répondre à ses touchantes exhortations. Pour la fête du Sacré-Cœur, on accourait de très loin et les voitures stationnaient sur la place de l'église paroissiale comme les dimanches, de plus l'on en voyait de longues files jusqu'à la porte de notre chapelle. On venait rendre hommage à Jésus exposé dans son sacrement d'amour, et écouter les paroles enflammées de son serviteur qui s'em-

ployait à faire connaître et aimer ce cœur méprisé et outragé.

Orateur, nous l'avons dit, il fut l'apôtre de Marie. Son long rosaire à grains d'ambre enlaçait ses mains amaigries, et il le récitait journellement, méditant les mystères de Marie associée aux souffrances et au triomphe de son Fils, à la crèche, au calvaire et dans les cieux. Enfin, l'abbé de Calonne joignait la dévotion de saint Joseph à celles du Fils et de la mère. Il invoquait avec amour et ferveur la sainte Famille. Il lui dédia le petit autel de notre église et y plaça un tableau à l'huile d'une grande valeur. Ce don, le plus considérable que ce vénéré Père ait fait à notre chapelle, nous n'avons pas eu la consolation de le conserver. M. Desjardins vint un jour, plusieurs années après la mort de l'abbé de Calonne, en demander le sacrifice à nos mères. Elles s'en séparèrent avec peine, l'acte capitulaire passé à cet effet dit qu'elles ne le font que parce qu'elles ne peuvent rien refuser à ce bienfaiteur insigne. M. Desjardins donna, en retour, plusieurs autres tableaux d'une valeur artistique moindre, mais on regretta toujours celui de la sainte Famille.

L'abbé de Calonne ne s'était pas fait une piété commode et facile; au contraire, il semblait y avoir entre lui et le cœur du maître rivalité d'amour et de dévouement. Un chrétien, dit saint Augustin, doit souffrir plus qu'un homme, un saint plus qu'un chrétien vulgaire, voilà sans doute pourquoi Notre Seigneur obligea si souvent son serviteur à boire au calice de ses amertumes. Pour prévenir ce qu'il appelait la rébel-

lion de son caractère et de son tempérament, il s'est mille fois vaincu et enchaîné, il a rassasié son cœur de mortifications et d'humiliations ; et cette nature hautaine se redressait toujours, et il l'épuisait par de nouveaux coups et de nouvelles tortures.

“ Il se levait à quatre heures du matin, dans toutes les saisons, il jeûnait tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, tout l'avent, le carême etc. Mais quels jeûnes encore ! Il ne faisait absolument qu'un seul repas le midi et ne mangeait que des légumes. Dans la faiblesse où il se trouvait à la fin du carême ou dans ses maladies, il ne voulait rien changer à ce régime. Quelle sobriété dans ses repas ! ” (1)

Quoiqu'il fût fort ingénieux à cacher ses actes de mortification, il en échappait beaucoup à sa surveillance. La sœur Saint-Nicolas qui le servait s'aperçut qu'à l'heure de ses repas un petit chat se présentait à lui en minaudant, sautait sur la table et enlevait les meilleurs morceaux. Le Père qui se croyait seul, reportait soigneusement les plats, tout triomphant du plaisir que les sœurs auraient à la pensée qu'il avait mangé de meilleur appétit.

En carême, lorsqu'il ne desservit plus la cure de la Pointe du Lac, il permit qu'on lui donnât du café, au déjeuner, le dimanche matin. Il refuse un jour obstinément de le prendre et il demande de la salsepareille ;—Je vous assure, mon Père, que votre café est bon, veuillez donc

(1) Oraison funèbre.

y goûter, vous en avez besoin, lui disait la bonne sœur.

— Non, rapportez-le, vous dis-je, le diable me l'a dit avant vous qu'il était bon. Il m'a soufflé pendant la messe que j'avais une tasse de café à prendre, rapportez-la, il ne l'aura pas ; d'ailleurs je suis un gourmand.

On conçoit quelle peine éprouvaient nos mères de le voir se livrer à cette excessive rigueur contre lui-même, dans un âge où sa santé réclamait de meilleurs soins. Elles s'ingéniaient à lui faire accepter quelques soulagements. Après une instruction, apportaient-elles un peu de crème, le bon Père se hâtait de la faire laper à son favori à longue barbe. Enfin cette existence si chère que chaque religieuse eût voulu conserver aux dépens de la sienne, on ne pouvait rien faire pour la prolonger. On disait communément de lui que sa santé n'était que le rayonnement de son âme.

Pourtant le bon Père s'efforçait quelquefois de ne point faire de peine, sur ce côté, à ses filles. Il avait sur son lit une paillasse, et une femme de l'hôpital allait tous les jours faire son petit ménage. Un jour qu'il exhortait une personne du monde à la pénitence, il lui dit : " A mon âge, je redoute encore les révoltes de la chair, ce lit que vous voyez, je ne me jette dessus que pour ne pas faire de peine aux religieuses, mais je prends invariablement mon repos sur le pavé, une bûche de bois me tient lieu d'oreiller. " Nous tenons ces paroles de la personne même ; octogénaire aujourd'hui, elle conserve précieusement

la mémoire de ces vertus austères que saint Antoine n'eut assurément pas désavouées.

Dans son humble appartement, il vivait en véritable reclus ; on y sentait le désenchantement du monde, les profondeurs de la foi, la logique des choses divines. Il vivait dans l'intimité de la Somme théologique, dans la société des Pères de l'Eglise et se nourrissait avec délices des Saintes Ecritures.

Cependant les travaux de l'Ange de l'école et du Docteur Séraphique, les questions noblement spéculatives de la métaphysique et de la morale ne purent détourner son esprit de l'étude de la vie des saints. Il s'attachait à considérer les exemples de ces hommes qui avaient diversement servi Dieu ; ceux-ci avec une humble constance et un héroïsme obscur, ceux-là avec l'éclat du génie et de l'illustration ; les uns et les autres également précieux aux yeux du Seigneur et honorés dans son Eglise.

Il apprenait d'eux ce parfait détachement qui devint sa vertu caractéristique. Monseigneur Plessis lui écrit qu'il veut pourvoir à sa dépense :

— “ Ma dépense ! Eh ! quelle dépense ai je à faire ? Je serais bien fâché d'avoir plus de revenus. Je dirais volontiers comme saint François de Sales : la pauvreté me paraît aimable, quoique je ne l'aie encore aperçue que de loin.”

Le tact parfait de l'évêque de Québec le servait à propos ; ayant obtenu divers cahiers de l'abbé de Calonne, il lui envoie un billet de cinquante piastres. “ J'ai été infiniment surpris, Monseigneur, de recevoir le billet de cinquante piastres que vous m'avez envoyé. Vous n'avez

consulté que la générosité de votre cœur, car je n'ai jamais eu l'intention de demander la moindre chose de cahiers qui ne pouvaient plus m'être d'aucune utilité. Trop heureux d'espérer qu'ils pourront peut-être servir en quelque chose à la gloire de Dieu. Vous avez tant de charges et si peu de revenu.

“ Je ne vous dis pas de mettre des bornes à vos charités, je sais trop qu'il ne faut pas compter avec la Providence, mais il faut de la discrétion dans la distribution de vos aumônes. Je suis riche, Monseigneur, car je ne manque de rien des biens de ce monde. Je considère cet argent comme envoyé par la Providence, pour me mettre en état de secourir mes pauvres de la Pointe-du-Lac, et je tâcherai d'en faire bon usage, de ce côté j'espère que Dieu vous en récompensera.

“ Notre Grand Vicaire est à la vérité hors de danger, mais il sera bien une quinzaine de jours à se remettre. Il souffre beaucoup, ne dort point, a de la fièvre avec redoublement vers le soir, point du tout d'appétit et est fort abattu. Je doute qu'il revienne jamais à l'état de santé dont il jouissait auparavant.

“ Du reste, on a fait de sérieuses réflexions et peut-être que Dieu prolonge la maladie pour que ces réflexions pénètrent bien avant. Oh ! que les prêtres s'aveuglent aisément par une routine de pratiques de piété qui dessèche le cœur, au lieu de le nourrir. Leur dévotion périt de phthisie. Grâce à Dieu, la multitude et la variété de vos devoirs vous empêchent de devenir un routinier. Pardon, Monseigneur, de ma

liberté, mais il faut bien que je vous donne quelque chose pour votre argent. J'y ajouterai mes pauvres prières." (26 mai....)

Si l'abbé de Calonne témoignait à l'évêque de Québec un respect profond et une tendresse filiale, il est juste de dire en retour que l'illustre prélat, comme on a pu s'en convaincre, rendait hommage aux vertus du prêtre vénéré qui signait de préférence en s'adressant à son évêque "l'ancien de votre diocèse."

Au retour de la neuvaine de Québec surtout, l'évêque se montrait anxieux de connaître l'état de santé de son François-Xavier. En 1816, l'abbé de Calonne fut assez grièvement malade; la vieillesse se faisait sentir; il était alors âgé de soixante et quatorze ans. Il écrit à Monseigneur: J'ai différé jusqu'à présent de vous donner des nouvelles de ma santé à laquelle je sais que vos bontés pour moi vous font prendre intérêt, dans l'espérance que je pourrais vous en rendre un compte plus satisfaisant; je ne doute pas qu'on vous ait fait des relations bien différentes et vraisemblablement pas une seule exacte.

" D'abord quant à ma santé, elle est parfaite, sauf mes infirmités ordinaires qui ne sont ni plus grandes, ni moindres.

" Je suis arrivé le jeudi soir aux Trois-Rivières, sans aucune fatigue apparente que celle de jeudi matin à cause des cahots; mais le soir, m'étant déterminé à venir sur la glace, je n'ai ressenti aucune incommodité, j'ai revu mes foyers avec le plus grand plaisir, remerciant Dieu de m'avoir conduit si heureusement à mon terme.

" Il n'y avait pas beaucoup plus d'une demi-

heure que j'étais arrivé, lorsque tout d'un coup je ressentis dans le genou gauche une grande douleur plus sourde qu'aigüe. Cela fut si subit qu'ensuite je le comparai à celle qu'éprouva Jacob lorsqu'après la lutte, l'Ange lui toucha le nerf de la cuisse. J'use de cette comparaison, parce qu'il n'y avait nulle cause extérieure d'aucune espèce qui eût pu donner lieu à ce mal. Je l'attribuai et je l'attribue encore au mauvais régime que j'observai depuis le lundi, mais surtout pendant les deux jours de mon voyage

“ Ce mal ne m'empêcha pas de dire la messe le vendredi et le samedi. Mais la douleur ayant affecté les muscles depuis la hanche jusqu'au bout du pied et occasionné une enflure considérable, je fus obligé le samedi de garder le lit et de m'envelopper de cataplasmes ; j'employai ensuite l'eau de vie camphrée. Le docteur me prescrivit après cela le sel ammoniac, la teinture de laudanum et de l'huile. Ce remède qui me fit du bien d'abord me devint ensuite plus pénible que le mal même. Je ne mets plus maintenant que de l'eau, du vinaigre et du sel de saumure ; et par-dessus, mes cataplasmes.

“ Mes douleurs sont maintenant très supportables. Mon plus grand tourment est d'être presque toujours couché. J'ai dit la messe le jour de l'Annonciation et dimanche dernier. Je remercie Dieu de tout mon cœur par sa sainte grâce et je regarde cela comme la meilleure récompense de ce que j'avais entrepris pour sa gloire. Le fâcheux, c'est que je ne prévois pas aller à la Pointe-du-Lac dimanche prochain. Et comment

se fera la quinzaine de Pâques ? Dieu soit loué !”
(2 avril 1816).

La maladie dura un mois, et Monseigneur Plessis s'informait régulièrement de la santé du vénéré malade. A la date du 3 mai, il écrit : “ Depuis plusieurs jours, Monseigneur, j'avais promis à monsieur le Grand Vicaire de vous informer moi-même de ma santé, mais ma paresse m'en a empêché jusqu'aujourd'hui. Grâce à Dieu, je suis guéri de tous mes maux de genoux et du ressentiment de goutte au pied droit, mais la stagnation dans laquelle tous ces maux m'ont tenu si longtemps, m'ont mis dans un état de faiblesse dont j'ai peine à sortir. Mon estomac ne peut supporter que très peu de nourriture, je suis dégoûté de tout, et mes infirmités m'interdisent les cordiaux qui me feraient du bien.

Je n'ai pas encore pu ou osé aller à la Pointe-du-Lac. Dimanche dernier, j'étais convenu avec M. Orfroy de chanter la messe de paroisse tandis qu'il irait me remplacer, mais les habitants ne sont pas venus le chercher, de peur de briser leur calèche.

“ Il ira certainement dimanche prochain ; mais mort ou vif, j'irai moi-même le dimanche suivant pour y rester quelques jours et faire faire les Pâques à ceux qui ne les ont pas encore faites.

“ J'apprends que vous comptez venir dans nos cantons la semaine prochaine, et je serai très en état de vous faire ma cour. La neuvaine n'a contribué en rien à ma maladie, mais bien mon mauvais régime.

“ Vous allez entreprendre une autre fatigue, je prie Dieu qu'il soit votre force et votre guide.”

L'abbé de Calonne avait trop d'amour pour Dieu et le cœur trop sensible pour n'être pas touché des maux du prochain. Les plus pauvres et les plus nécessiteux étaient ceux qu'il aimait de préférence. Il visitait tous les jours l'hôpital et la prison. Que de consolations efficaces il donna à ces malheureux ! Le 18 septembre 1811, il écrit à Monseigneur : " Le triste devoir d'assister et de préparer à la mort des criminels a rompu le projet de retraite que j'avais formé et auquel vous aviez donné votre consentement. Il y en avait un qui pouvait être exécuté dans les vingt-quatre heures de la sentence ; mais heureusement il a été acquitté. Un autre sera pendu le 11 du mois prochain, et je n'ai pas trop de tout ce temps-là pour travailler à une conversion. "

Ce pauvre jeune homme fut assisté jusqu'au dernier moment par son guide spirituel. Sur l'échafaud il demanda la permission de parler, on la lui accorda : " Je meurs innocent du crime pour lequel on m'a condamné, je n'ai jamais porté la main sur les vases sacrés dans les églises, quoique j'aie profité du bénéfice que ces objets volés ont rapporté à une troupe de voleurs à laquelle j'étais associé. J'accepte la mort en expiation de mes nombreuses fautes, surtout pour expier la désobéissance dont je me suis rendu coupable envers mes parents, qui dès ma jeunesse, se sont efforcés de me retirer de la mauvaise voie où je m'étais engagé. J'ai méprisé leur autorité, j'ai suivi mes penchants, et aujourd'hui j'expie mon crime par la peine capitale : priez pour moi. Et vous,—se tournant vers

l'abbé de Calonne—vénéré Père de mon âme, bénissez votre fils. ” L'abbé le bénit, l'embrassa avec effusion de cœur et pria quelques personnes charitables de ne pas permettre au bourreau de toucher à son corps, mais de le mettre elles-mêmes dans la tombe qui était préparée au pied de l'échafaud.

Le jeune homme faisant un bond en avant s'élança de lui-même dans le vide. Quelques minutes plus tard le bourreau coupait la corde et des citoyens respectables déposaient le cadavre dans un cercueil. L'abbé de Calonne s'appretait à le porter lui-même au cimetière de l'hôpital, quand on lui vint en aide. Il marchait le premier après le corps ; arrivé au lieu de la sépulture, il bénit la fosse et fit de longues prières pour cette âme coupable mais repentante. Il excellait à faire renaître la confiance et l'amour de Dieu dans l'âme des pécheurs endurcis. Il mettait à leur service l'énergie de sa foi, l'ardeur de sa charité.

Il aimait les serviteurs, les entourait d'estime et de prévenances et les comblait de bontés. Il se rendait à lui-même tous les petits services de ménage ou, s'il n'obtenait pas qu'on lui en laissât le soin, il se montrait extrêmement reconnaissant pour ceux qu'on lui rendait.

Tous les pauvres, les indigents de la ville et des environs connaissaient le chemin de sa chambre. On s'y rendait pour toutes espèces de services.

Ursule Tomaquah, vieille sauvage vit, il y a quelques années, son portrait à l'hôpital ; elle éclata en sanglots ; “ Mon bon Père de Ca-

bonne !—Que vous a-t-il fait, lui demanda l'hospitalière tout émue ?—C'est lui qui prit soin de ma mère et de nous tous, lorsque mon père était à la guerre de 1812. Il écrivait les lettres de ma mère. Oh !- il me semble encore l'entendre me dire de sa voix paternelle : " Va me chercher, dans mon cabinet mon encrier et ma plume." Et les lettres qu'il nous écrivait parlaient si *ben* !.....

Il s'intéressa pour placer un petit sauvage au séminaire de Nicolet.

Il s'était senti attiré vers les indigènes du pays dès son arrivée en Amérique. On se rappelle qu'à l'île du Prince-Edouard, il s'informait s'il n'était pas trop âgé pour apprendre le micmac. Il plaça, à ses frais, au pensionnat une petite fille sauvage.

Ses bontés s'étendaient sur toutes les classes de la société. Aux riches, il procurait l'occasion de faire l'aumône. Il sollicita en France et obtint £600 pour les pauvres Acadiens. Aussitôt qu'il les eut reçus, il en fit la distribution aux pauvres colons autant pour relever leur courage que pour les secourir.

En 1816, il s'occupa de soulager la misère occasionnée par la mauvaise récolte de l'année précédente. On avait obtenu du gouvernement les provisions achetées pour les troupes durant la guerre qui venait de finir. Il faisait faire de la soupe et chacun avait le droit de s'en faire servir. Ses aumônes furent toujours distribuées avec intelligence. Il payait aussi la pension d'une novice,

Puis dans ses rapports avec ses confrères que

de courtoisie, d'affabilité ! Si parfois il est obligé d'écrire à leur sujet quelque chose à son évêque, ses expressions sont toutes marquées au coin de la plus pure charité.

“ La tête et la plume d'un confrère vont souvent trop vite et par cette raison ne sont pas correctes. Je lui pardonne de tout cœur, car je suis persuadé que le sien n'a pas erré.”

Et dans une autre circonstance : “ A Dieu ne plaise que je veuille mettre la serpe dans la vigne d'autrui.”

On croira sans peine à l'influence d'une telle vertu sur ceux qui en étaient témoins. Quelque soin que prit l'abbé de Calonne à se cacher, à fuir les dehors de la sainteté, il ne parvenait pas à effacer de son grand front l'aurole de sa vertu, et de toute sa personne cette douce majesté qu'on n'abordait qu'avec une sorte de respect.

CHAPITRE XVI.

LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'ABBÉ DE CALONNE.—
SA MALADIE.—SA SAINTE MORT.

L'ABBÉ de Calonne était parvenu à sa soixante-dix-huitième année, cependant ni l'âge, ni les travaux apostoliques, ni les austérités n'avaient rétréci son cœur. Son âme expansive conservait des impressions pleines de fraîcheur et de vivacité. Elle se ressentait de cette permanente jeunesse de vertu que le temps ne saurait atteindre. Il aurait pu dire comme Lacordaire :

“ Pour moi, je ne me sens pas vieillir ; le corps change, les rides se forment, les cheveux blanchissent, les sens perdent de leur énergie ; mais l'âme surnage au-dessus des ruines qui commencent, comme la lumière du jour éclaire et dore les colonnes d'un temple tombé.”

Heureux avec ses filles, épris d'une tendresse chaque jour plus vive pour leurs âmes, il se plaisait dans les murs du vieux monastère, et celles-ci habituées à vivre de ses conseils, de ses lumières, sentaient s'accroître dans leur cœur les sentiments d'une affection respectueuse et filiale. Dans une lettre à Monseigneur Plessis, le vénéré directeur avait écrit : “ J'ai fait tout ce que j'ai pu pour répondre à votre confiance et aux desseins de Dieu. Il a daigné bénir mes efforts. La règle et le désir d'acquérir l'esprit religieux règnent dans cette maison. Un noviciat nombreux et plein de piété solide donne de grandes espérances pour l'avenir. Les choses iront toutes seules.”

Cependant, comment expliquer, si ce n'est par la volonté de Dieu, toujours adorable et qui voulait son serviteur sur la croix jusqu'au dernier moment, le conseil qui lui fut donné de se retirer au séminaire de Saint-Sulpice.

Toujours calme sous la main de Dieu, bien qu'il sentit la peine, l'abbé de Calonne remet son sort entre les mains de l'évêque de Québec : “ Permettez, Monseigneur, que je m'adresse à vous avec toute la confiance que vos bontés m'inspirent. Elève de Saint-Sulpice, j'ai conservé pour cette congrégation et son régime un attachement qui m'a fait désirer d'y finir mes

jours. Mais ce bonheur, je n'osais pas me le promettre et encore moins le demander.

“ Quelques personnes, et je crois principalement M. Desjardins, ayant fait part à Montréal, pendant ma dernière retraite, de mes vœux, M. Roux de lui-même, à mon départ, me dit que l'ayant proposé à ces messieurs tous unanimement avaient consenti ; je partis très touché de leur bienveillance et bénissant la Providence de la perspective qu'elle m'avait ménagée, presque sans que je m'en fusse mêlé. Malgré tout cela, j'ai toujours été déterminé à ne point écouter mon inclination, et à ne rien vouloir que me conformer en tout à la volonté de Dieu. Je crois être bien sûr que c'est cette volonté qui m'a placé où je suis, et je ne me croirais pas en sûreté, si j'en sortais ou avant, ou autrement que la volonté de Dieu en eût disposé. Cette volonté ne peut m'être connue que par vous ; je ne puis ni ne dois la préjuger. C'est par ce motif, Monseigneur, que je vous ai plusieurs fois prié de m'avertir quand il serait temps de me retirer. Dans cet état et avec cette façon de penser, j'étais tranquille, lorsqu'il y a quelques jours je reçus une lettre de M. Joyer qui avait commission de M. Desjardins de m'avertir qu'il était temps de m'en aller à Montréal et qu'il pensait que je ferais bien de vous en faire *maintenant* la demande.

“ Cette lettre, la voie détournée que prenait M. Desjardins, ancien ami, pour me donner un avis qui serait venu plus agréablement, s'il m'eût été donné directement par lui me surprirent et me firent réfléchir sérieusement. Le résultat de

cet examen, dans ma tête, fut que cet avis devait prendre sa source ou dans Québec, ou dans Montréal; je rejetai l'idée que cela vint de Montréal et je m'arrêterai à penser que peut être Monseigneur avait laissé entrevoir quelque idée de me remplacer, et que M. Desjardins avait voulu aplanir les voies. Monseigneur a peut-être à présent un sujet propre à ce poste, qu'il ne trouverait pas également dans un autre temps et cette raison est plus que suffisante et très bonne. D'un autre côté, pourquoi Monseigneur douterait-il de ma promptitude à me soumettre, après lui avoir demandé comme une charité de me retirer quand il le jugerait convenable à ses vues ?

“Voilà l'objet de ma lettre, je suis prêt à tout. S'il me fallait décider ce que j'aimerais le mieux, je serais fort embarrassé. J'y trouve de l'attrait de part et d'autre.

“Ce qui me paraît le plus raisonnable et le plus sûr, c'est de m'abandonner entre les mains de la Providence, et par conséquent entre les vôtres. Je n'ai qu'une demande à faire, c'est que vous ne laissiez pas la chose à mon choix, je vous en conjure, comme mon père. Quand vous aurez parlé, j'en remercierai Dieu comme d'une grande faveur.” (4 nov. 1809).

Monseigneur Plessis se hâta de rassurer notre bon Père et de fixer sa résidence à la vie à la mort au milieu de nous. Il remercie Sa Grandeur dans les termes suivants : “La lettre dont vous avez eu la bonté de m'honorer a rendu la tranquillité à mon esprit, et a mis mon âme dans un calme parfait. Je ne crains plus qu'une chose,

c'est que mon oreille qui devient dure et lente ne me fasse faux bond tout d'un coup. A présent, elle ne me transmet plus que confusément ce que les personnes disent entre elles. Il me paraît cependant que la bonne administration du sacrement de pénitence est en sûreté."

Convaincu dans son humilité qu'il n'avait plus rien à faire sur la terre, il soupirait après le ciel. Mais il comptait sans les vœux intimes de ses filles. Leurs prières pour sa conservation s'élevaient vers Dieu ardentes et nombreuses. Elles conjuraient le ciel de leur laisser ce père de leurs âmes. Leurs vœux furent exaucés. Le Seigneur le retint plus d'une année encore dans l'exil. Son union avec Dieu frappa plus que jamais nos mères ; mais il les ravissait par son esprit d'humilité et de simplicité qui devint de plus en plus admirable. Ceux qui le visitaient ne pouvaient s'empêcher d'éprouver une impression pénétrante de sainteté qui appelait le respect. En le voyant on se disait : " C'est donc dans ce prodige d'humilité qu'est venu s'abîmer sa noblesse, sa science, sa haute dignité ecclésiastique ! "

L'abbé de Calonne ne quittait l'autel que pour aller répandre avec une grâce et une amabilité toutes célestes, la consolation autour de lui.

Les élèves du pensionnat eurent aussi ses dernières tendresses. Il les confessait toutes avec une grande bonté. Ces enfants l'aimaient profondément.

Les pauvres malades de l'hôpital } avaient fréquemment ses visites, Il leur laissait chaque

fois une si forte impression qu'ils se sentaient consolés et soulagés.

Enfin il confessait toutes les religieuses, ce qu'il fit jusqu'à sa mort. Dans ce ministère sacré, il mettait tant d'onction et de sainteté qu'il dirigeait les âmes vers la perfection d'une manière merveilleuse. Nos mères ne pouvaient s'en souvenir sans être attendries. Il continua toujours à prêcher tous les dimanches dans notre église si ce n'est les trois derniers avant sa mort. Il n'omit que deux conférences aux religieuses, qu'il faisait régulièrement tous les vendredis, ce sont celles qui précédèrent son départ pour le ciel. "De longtemps on n'oubliera," nous disaient nos anciennes mères, "ces trop courtes instructions, dernier souvenir du beau soir de sa vie, où le Père, entouré d'une couronne de ses religieuses rangées dans leurs stalles, le long des murs du chœur, retrouvait pour nous dans son cœur les éclats d'une éloquence qui n'avait plus rien de la terre, nous exhortait à l'esprit de pénitence, au parfait détachement de toutes choses, et nous révélait dans un langage inspiré l'éternelle beauté de nos vœux." Nous ne parlons pas du noviciat qui avait plus que jamais, la meilleure place dans son cœur.

Il suivait encore, même sur le bord de sa tombe, ce qui intéressait la religion en France. L'historien de Fénelon, le cardinal de Bausset, ne partageait pas l'opinion émise par quelques écrivains que l'archevêque de Cambrai avait donné à sa cathédrale un ostensor en or sur lequel la Religion était représentée foulant aux pieds son livre "Des Maximes des Saints,"

L'abbé de Calonne adressa à ce sujet au savant évêque d'Alais, Mgr Bausset, la lettre suivante :

Trois-Rivières, Canada, 2 juin 1820.

MONSIEUR,—J'ai lu dans le numéro 574 T. XXII de votre précieux journal l'article concernant l'ostensoir donné par M. de Fénélon à son église métropolitaine. Je m'estime heureux d'être parvenu à l'âge de soixante-dix-huit ans pour contribuer à éclaircir une difficulté dont la solution est essentielle, selon moi, à la mémoire du prélat dans un des événements de sa vie qui lui fait le plus d'honneur, savoir la sincérité de sa soumission à sa condamnation sur laquelle l'autorité d'un grand prélat pourrait laisser des doutes. Mon témoignage est isolé, mais il me paraît devoir prévaloir sur tous les autres, même sur celui des vingt-trois cités dans votre feuille. Je laisse au public d'en juger.

J'ai été vicaire général, official et chanoine de Cambrai sous MM. de Choiseul, de Fleury et le prince Ferdinand ; j'ai eu l'honneur de porter cet ostensor en procession ; mais ce qui est plus concluant, je l'ai examiné avec calme et soin et à loisir dans la sacristie ; je l'ai considéré avec un œil d'autant plus attentif et plus critique que j'étais bien informé des soupçons qu'on avait conçus bien légitimement sur le mandement de M. de Fénélon.

J'atteste que cet ostensor d'or pur représentait la Religion portant dans une main le soleil élevé au-dessus de sa tête, foulant aux pieds plusieurs livres parmi lesquels il y en avait un sur la couverture duquel et non sur le dos, on

lisait en toutes lettres; "Maxime des Saints."

Quant à la véracité, je crains Dieu et je regarde mon tombeau ouvert devant moi; quant au défaut d'une vieille mémoire, on ne l'allèguera pas, quand on saura que je n'ai jamais lu Bossuet, depuis longtemps une de mes lectures habituelles, sans me rappeler l'ostensoir. M. le cardinal de Bausset, pour qui j'ai une profonde vénération, trouve que l'intention que l'on prête à Fénelon s'accorde mal avec la simplicité de son caractère. J'avoue que je ne puis comprendre comment un monument d'humilité chrétienne peut discorder avec la plus grande simplicité habituelle. Je ne vois ici que la réponse la plus simple, la plus modeste, la moins équivoque et la plus durable qu'on peut donner à tous les raisonnements et à toutes les assertions contraires.

L'ABBÉ DE CALONNE,

Maintenant directeur des Ursulines des Trois-Rivières.

Le 15 mars 1821, la Mère Supérieure écrivant à l'évêque de Québec, lui disait :

" Notre respectable directeur se sent toujours de sa chute du 23 janvier, non de douleurs mais une grande pesanteur de tête, plus forte le matin que le soir : ce qu'il n'a jamais éprouvé. Nous prions bien fort le Seigneur d'en détourner les suites; d'ailleurs, il se porte assez bien pour son âge avancé et la sévérité de sa vie, toutefois sa vue tombe tous les jours, beaucoup plus depuis sa chute. Il m'a chargée de vous présenter ses respectueux hommages et de vous dire qu'il célébrera le saint sacrifice pour Votre Grandeur, le jour de votre fête qui est aussi la sienne."

Il devait revoir une fois encore cet anniversaire. Saint Joseph auquel il eut toujours une dévotion bien vive lui révéla-t-il le jour de sa mort ? Nos mères l'affirmaient. Depuis le mois de mars 1822 jusqu'à sa mort il augmenta ses austérités, ajouta à ses longues oraisons et " préparait," comme il le disait, " la victime à être immolée." Quinze jours avant sa mort, le 5 oct., M. Raimbault écrivait à Monseigneur Plessis : " Voilà un incident qui nous dérange beaucoup, l'état de la santé de M. de Calonne dont on vous aura sans doute parlé. Ce digne monsieur est hors d'état d'entreprendre la retraite du séminaire. Je l'ai vu moi-même hier, et quoique je ne le juge pas si près de sa fin que les rapports avaient donné à croire, il ne serait ni prudent, ni humain d'insister sur le sujet ; au seul mot de retraite il fit un mouvement de surprise en disant : " Je ne me sens plus capable " ; aussi l'ai je approuvé quoique avec regret.

" M. de Calonne avait dit encore la messe hier ; le jour que je le vis, il ne se plaignait que d'une faiblesse qui datait d'une quinzaine de jours, c'est-à-dire depuis les temps humides qui l'obligèrent à chauffer son poêle auprès duquel il se tient presque toujours. De là, l'extinction de voix, l'assoupissement, le défaut d'appétit et la faiblesse. Il se préparait encore à faire sa barbe seul. C'est dommage que la Providence enlève ce digne ministre quelques années plutôt qu'on eût dû s'y attendre."

On le pria de renoncer à une abstinence capable de mettre sa précieuse vie en danger. Tout fut inutile. Alors la Mère Supérieure se décida

à s'adresser à l'évêque de Québec afin de l'empêcher de s'éteindre complètement : " Monseigneur, c'est avec douleur que je vous informe que notre très vénéré Père de Calonne continue d'affaiblir. Il ne prend aucune chose qui pourrait le sustenter et il ne veut changer ni l'heure de son lever ou de son coucher, ni aucune chose de son règlement. Il nous a avoué qu'il a dit la messe aujourd'hui avec bien de la peine, quoiqu'il fût assisté de M. Cadieux. Il nous confesse toujours, mais non le matin ; il ne le peut plus à cause de sa grande faiblesse. Ce bon et si digne Père a le jugement bien sain ; mais le ton de sa voix n'est plus le même.

" Toute la communauté, en vous présentant l'hommage de ses respects, supplie Votre Grandeur de vouloir bien joindre vos prières aux nôtres, pour fléchir le ciel en notre faveur, et nous obtenir la grâce de jouir encore quelque temps de ce bon et si dévoué directeur qui nous est d'une si grande utilité."

" Ce qui nous peine et nous inquiète beaucoup c'est qu'il ne veut pas qu'aucun homme reste avec lui la nuit. Quelle ne serait pas notre douleur, Monseigneur, si nous trouvions notre bon Père mort quelque matin !" . . . (9 oct. 1822.)

Les médecins furent appelés bien contre son gré, et déclarèrent que sa maladie ne provenait que d'une nature affaiblie par de grandes et continues austérités et qu'un bon régime le rendrait à la santé. Il n'en voulut rien faire ; mais sur l'ordre de son confesseur, il accepta quelques adoucissements, disait-il, pour nous tranquilliser, car il parut toujours certain que son heure der-

nière était arrivée et qu'il allait bientôt jouir de son Dieu.

Le vendredi, 10 octobre, il dit la messe avec sa majesté accoutumée, assisté de M. Cadieux, de crainte de quelque accident. Il accomplit toutes les cérémonies avec une noble aisance. On l'eut cru revenu aux plus belles années de sa jeunesse. L'expression de foi et de dévotion ardente qu'on était habitué à voir en lui, durant cette fonction sainte, brilla vivement encore une fois avant de s'éteindre pour toujours, car c'était sa dernière messe.

Il regagna péniblement la sacristie, appuyé sur le bras du bon M. Cadieux, et de là sa chambre.

Le samedi et le dimanche il entendit la sainte messe dans le sanctuaire et, les personnes présentes n'oublièrent jamais l'expression d'angélique ardeur avec laquelle l'abbé de Calonne reçut ces deux matins son Dieu.

Les prêtres des environs, les principaux citoyens de la ville, informés de l'état du digne malade vinrent lui faire leurs adieux et recevoir une dernière bénédiction. Il était faible, se soutenait avec peine et la pâleur répandue sur ses traits et sur son grand front donnait à son visage amaigri l'expression d'une navranté majesté. Il les recevait avec une touchante bonté, les remerciait avec effusion de cœur et leur exprimait sa gratitude.

Mais le dimanche, le pieux malade sépara complètement sa pensée de celle de la terre, et cessa de participer aux intérêts du monde pour ne plus converser qu'avec le ciel.

Nos mères, assurées qu'elles assistaient aux derniers moments d'un prédestiné, et que sa mort serait le digne couronnement d'une vie d'apôtre et de martyr du devoir et de l'amour, en ont retracé exactement les circonstances les plus saisissantes.

Citons-les, les témoins vont devenir narratrices : "Dimanche, environ une heure après la messe, notre bon Père voyant les rapides progrès de la maladie voulut se préparer par le sacrement de Pénitence à recevoir l'Extrême-Onction. Il nous demanda pardon de tous les scandales et mauvais exemples, disait-il, qu'il pouvait nous avoir donnés et se recommanda avec instance à nos prières pour fléchir la miséricorde divine. "Ne jugez pas sur les apparences, elles sont bien trompeuses ; je vais paraître devant un juge qui sonde les reins et les cœurs." Il confessa pour une dernière fois ses fautes et en reçut l'absolution. M. Cadieux lui administra ensuite la grâce précieuse du sacrement de l'Extrême-Onction. La communauté assistait en pleurant à cette pieuse cérémonie. Lui seul, calme au milieu des larmes, répondait à toutes les prières. Puis, se tournant vers nous, il nous fit ses adieux : "Soyez-vous, mes chères sœurs, que vous êtes les épouses de Jésus Christ, et que c'est par sa pure miséricorde, sa seule miséricorde qu'il vous a choisies. Il est notre modèle, mes chères sœurs, et il ne nous reconnaîtra à l'heure de notre mort qu'autant que nous lui aurons été semblables pendant notre vie. C'est un Dieu crucifié qui nous jugera, c'est son amour pour nous qui

l'a porté jusqu'à s'anéantir et devenir homme pour nous sauver. . . . Nous ne serons reçus de lui favorablement qu'autant que nous aurons été fidèles à cet amour. Notre jugement sera terrible si nous lui manquons de fidélité. Heureusement que nos œuvres ne sont rien devant Dieu, mais que c'est par les mérites de Jésus-Christ seul que nous obtiendrons miséricorde. Si nous voulons qu'il nous reconnaisse pour ses membres, et surtout pour ses épouses, il faut que nous répondions à l'amour immense qu'il nous porte. Ne comptons pas sur les apparences, c'est un Dieu qui nous jugera et ses jugements sont bien différents de ceux des hommes. Ne m'oubliez point, mes chères sœurs, dans vos prières, et si Dieu me fait miséricorde, soyez sûres que je me souviendrai de vous. . . .

“ Paroles enflammées qui pénétrèrent nos âmes d'une si ardente émotion, que longtemps après les derniers échos, elles remuaient encore nos cœurs comme les adieux suprêmes d'un père aimé.

“ Nous étions là à genoux retenant nos sanglots de peur d'accroître sa peine. Nous ne voulions pas qu'il nous quittât sans nous donner sa bénédiction : la voix émue de la mère supérieure s'éleva au-dessus de nos larmes et le pria de nous bénir. Levant donc les yeux et les mains vers le ciel : “ Que le Seigneur vous bénisse toutes, mes bien chères filles !

“ Nos sanglots éclatèrent. Pour lui, toujours calme dans ces ombres de la mort, il se tourna vers son confesseur et lui témoigna toute sa reconnaissance, ce qu'il fit avec des marques de la

plus sincère affection. Tout ce que la charité unie aux attentions les plus délicates et les plus constantes avaient pu, le cœur honnête et dévoué de M. Cadieux l'avait fait. Le Père était touché de tant de sollicitude, et il lui en exprima plusieurs fois son étonnement et sa gratitude. Il se jeta ensuite sur ses genoux. Il passa le reste du jour dans un grand recueillement.

“ Lundi, 14 octobre, vers neuf heures, il demanda le Saint Viatique. Ses confrères de la bonne mort furent avertis, et ils se rendirent à sa chambre tenant tous un cierge allumé.

“ L'immense respect qu'il avait pour Notre Seigneur lui faisant oublier qu'il avait perdu toutes ses forces, il se fit revêtir d'un surplis et d'une étole, et on lui aida à se rendre jusqu'à son fauteuil. C'est là qu'il attendait l'Hôte divin, quand tout à coup il entendit sonner la cloche qui annonçait sa venue.

“ Cédant alors à un transport de ferveur, hors de lui même, le visage rayonnant des flammes d'amour dont son cœur était embrasé, il étendit les bras comme pour s'unir à celui que son âme attendait depuis longtemps, il alla au devant du Saint Sacrement, et se prosterna en disant avec effusion de cœur : “ Voici mon Seigneur ! ” Mais ses forces ne répondant pas à l'ardeur de sa foi, il tomba en frappant la terre de son front vénérable. On le releva et son confesseur le fit asseoir sur son fauteuil lui disant que la cérémonie était longue. Il obéit. Il répondit avec la plus grande ferveur à toutes les prières et se mit à genoux pour recevoir la Sainte Communion. Mais auparavant il voulut faire une dernière et

publique accusation, disant à haute voix : " Je m'accuse de tous mes péchés et de tous les scandales de ma vie."

" Allons, mon bien aimé Père, lui dit son confesseur, voici que Notre Seigneur vient à vous sur le déclin de votre vie, ou plutôt, c'est l'aurore qui se lève ; encore quelques heures et vous toucherez au port de l'éternité. Ce Dieu d'amour et de miséricorde que vous avez si souvent offert en sacrifice, sur les saints autels, vient s'unir à vous pour vous donner un dernier gage de sa tendresse et du bonheur qu'il vous réserve.

" Quand il eut reçu le pain des anges, sa figure amaigrie laissa refléter les sentiments d'amour et de foi vive qui animaient son cœur. Ce n'était plus un mourant, c'était un séraphin. Les assistants durent le laisser témoigner à Dieu sa reconnaissance dans une longue action de grâces, qui se termina par le *Te Deum* dont il prononça le dernier verset avec une ferveur qui dénotait que son âme était remplie de la plus ferme espérance, et rassurée par les bontés et la miséricorde que lui avait montrées son Sauveur. Il demanda pardon aux confrères de la bonne mort de son peu d'exactitude aux devoirs de la confrérie ; ceux-ci ne lui répondirent que par leurs larmes qui trahissaient leur admiration et leur regret. Il passa le reste du jour dans un profond recueillement.

" Nous le veillâmes cette nuit ainsi que la précédente, bien malgré lui. Chaque fois que nous voulions lui procurer quelques soulagements il disait : " Occupez-vous à servir et à aimer le bon Dieu, et ne vous donnez pas tant

de peine pour ma misérable carcasse qui n'est que pourriture et corruption, et qui sera bientôt la pâture des vers." Il désirait si fort d'être abandonné que s'apercevant que nous l'avions veillé il s'en plaignit à son confesseur comme d'une attention surperflue. Mais M. Cadieux lui ayant représenté que cela était très nécessaire, et qu'on accorderait cette attention au dernier des hommes, dans l'état où il se trouvait, le pria de ne point s'opposer davantage aux soins qu'on désirait lui rendre. Il se soumit.

"Mardi, sur les neuf heures, il pria M. Cadieux de lui faire les prières des agonisants et témoigna le désir que la communauté y assistât. Les dernières prières commencèrent : le Père écoutait recueilli, absorbé en Dieu. Il se frappait la poitrine, faisait le signe de la croix et reportait sans cesse ses yeux sur son crucifix qu'il ne perdait pas de vue.

"Sur nos instantes demandes, il consentit à ce qu'on plaçât son lit, qui ne consistait qu'en une mauvaise paillasse, dans son salon, et vers quatre heures on l'engagea à y prendre un peu de repos. Il se releva cependant et se tint encore une demi heure à genoux appuyé près de son fauteuil. Vers neuf heures, il parut très oppressé pour la première fois depuis sa maladie et tourmenté de la fièvre. Le dernier combat commençait. Il passa la nuit dans de grandes douleurs et de continuelles agitations. Cependant son union avec Dieu semblait s'accroître avec ses souffrances. La seule plainte qu'il fit entendre durant ses douleurs les plus aigües fut : Mon Dieu ! Mon Dieu !

“ Il élevait les yeux au ciel, joignait les mains et baisait son crucifix ; puis le Christ, l'image de celui qu'il avait tant aimé, resta là sur son cœur. Vers quatre heures la religieuse qui le veillait lui parla de ses souffrances, il répondit : Maintenant, ce sera de peu de durée.

“ A cinq heures, à peine si de temps en temps, on entendait de faibles gémissements.

“ Nous récitons les prières des agonisants, il s'unissait visiblement à nous. Nous prononçames les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, il inclina la tête : et là, l'âme de notre Père s'envolait. C'était un mercredi, à six heures du matin ; fidèle au culte de toute sa vie, son dernier acte d'amour avait été pour Jésus, sa dernière aspiration pour Marie et son dernier soupir pour saint Joseph.

“ Les anges, sans doute, en se penchant pour recevoir l'âme de notre Père, avaient laissé sur son visage une expression de joie céleste ; nous ne pouvions en détacher nos regards. Nous y voyions la sérénité du sommeil et cette douce majesté que l'image de la mort laisse aux corps des saints.

“ Le révérend M. Cadieux se pencha sur cette tête vénérée, et la baisa au front à plusieurs reprises, avec un respect, une affection qui exprimaient mieux que les paroles les plus éloquentes, la vénération et l'estime qu'il lui portait. Cette dernière preuve d'affection nous disait ce que ses lèvres ne pouvaient articuler : “ Oh que la mort du juste est précieuse devant le Seigneur ! Qu'elle est heureuse et désirable !!

“ Après avoir répandu nos premières larmes

autour de ce Père tant regretté, nous nous rendîmes à la chapelle où notre révérend Père Supérieur, monsieur le grand vicaire Noiseux, offrit le saint Sacrifice de la messe pour le repos de son âme. Il nous dit ensuite qu'il ne croyait pas ce bon Père dans le purgatoire.

“ Bien des pleurs furent versés dans la ville quand on apprit la triste nouvelle de la mort de l'abbé de Calonne ; et dès les premières heures de la journée, les grands et les petits entourèrent la dépouille de l'apôtre. On baisait ses mains glacées qui s'étaient levées tant de fois pour bénir du haut de la chaire et au tribunal de la pénitence. La funèbre nouvelle portée dans tout le pays y produisit des regrets universels. Un phénomène extraordinaire eut lieu le soir de sa mort : on entendit un grand bruit comme le roulement du tonnerre quoique le temps fut parfaitement calme et qu'il ne fut ni suivi, ni précédé d'éclairs ou de pluie. On l'entendit non-seulement à la ville ; mais à Saint-François-du-Lac, à la Baie du Febvre, à Yamachiche, à la Rivière-du-Loup, à Bécancour et dans tous ces endroits on s'accorda à dire : “ le Père de Calonne est mort.” Tous croyaient son âme en paradis.”

Pendant les deux jours que dura l'exposition, l'affluence auprès de son cercueil fut continuelle ; on demandait un souvenir du saint abbé, on faisait toucher à ce corps vénéré des chapelets, des médailles, des objets de piété, des mères amenaient dans leurs bras leurs petits enfants et leur faisaient baiser les pieds de l'apôtre. On croyait qu'une vertu salutaire devait sortir de ce corps sanctifié par l'apostolat et par la pénitence,

L'admiration et la reconnaissance du clergé voulaient entourer les funérailles d'une pompe extraordinaire ; et pour cela on résolut de faire les obsèques à l'église paroissiale. Nos mères eurent de la peine de se voir privées d'assister au service funèbre de leur regretté directeur, mais elles y consentirent tant pour satisfaire la dévotion du peuple que pour faire les choses plus dignement ; notre chapelle étant extrêmement petite. Ce fut au milieu de nouvelles prières et de nouveaux sanglots qu'il fut, le jeudi après-midi, déposé dans son cercueil et transporté dans notre église. Nous récitâmes l'office des morts et jusqu'à l'heure des funérailles nos mères ne cessèrent de veiller et de prier près du corps.

Vendredi matin, vers neuf heures et demie, le convoi se mit en marche ; tête nue et dans le plus profond recueillement, en habits de deuil, on y voyait une foule immense de fidèles et un nombreux clergé. Le silence n'était interrompu que par le glas funèbre et le chant du "*Miserere*" interprète de la douleur publique.

Avant l'arrivée du cortège l'église était déjà remplie comme aux grands jours de fête.

Monsieur le grand vicaire Noiseux officia, il voulait rendre ce dernier devoir à son ancien ami. Le service fut très bien chanté.

Après l'évangile, M. Raimbault, supérieur du séminaire de Nicolet, parut dans la chaire en deuil. Pendant quelques instants, il considéra le cercueil et la foule, puis il prononça son texte : *Mortuus est in senectute bonâ, plenus dierum, et divitiis et gloria.*

“ Ces paroles que l'Esprit-Saint emploie pour annoncer la mort du pieux roi David, dont la longue carrière avait été semée de tant de disgrâces et remplie de tant de gloire, ne pouvons-nous pas l'appliquer à l'illustre défunt dont nous honorons les obsèques. Il est mort, ce prêtre vénérable, que le ciel n'avait, ce semble, conduit dans ce pays hospitalier que pour le faire reposer dans une douce retraite des dangers encourus et des fatigues essuyées au milieu des agitations politiques de sa malheureuse patrie ! . . . Il est mort, ce digne ministre du Seigneur, dont la Providence a semblé prolonger la carrière au milieu de nous pour nous montrer ce que peut la religion dans une âme élevée et qui est aux prises avec l'adversité, dans un cœur désabusé du monde et de ses vains prestiges. Il est mort, cet ancien du clergé français, illustre débris du sanctuaire, pierre détachée, arrachée de l'édifice sacré et lancée au loin par le volcan révolutionnaire . . .

“ Il n'est plus ! . . . ni une naissance distinguée, ni les places honorables qu'il a occupées, ni les dignités dont il fut revêtu, ni les rares talents d'un esprit cultivé, ni les précieuses qualités dont son âme était enrichie, ni les soins, ni les vœux de ses chères filles en Jésus-Christ, rien n'a pu le conserver à notre vénération et à notre amour.

“ Il est mort dans une bonne et heureuse vieillesse, plein de jours, de richesses et de gloire. Non-seulement ses jours furent longs, mais ils furent remplis de bonnes œuvres . . . Plein de gloire . . . Oh ! tout ce que son mérite a pu lui en procurer dans des emplois distingués, il ne le

regardait depuis longtemps que comme une vaine fumée, et ne se glorifiait plus que dans la croix et les humiliations de Jésus Christ. Il n'aspirait plus qu'à la véritable gloire du ciel. Plein de richesses.... Ah! c'est parce qu'il en avait possédé qu'il avait mieux appris à en connaître le néant. La mort ne l'en a pas dépouillé.

“ Combien peu lui avait coûté le sacrifice qu'il fit en faveur de sa famille, de tous ceux de ses biens échappés aux spoliations politiques. Il doit vous paraître téméraire de me voir entreprendre sans documents, sans moyens, pour ainsi dire sans préparation, cet essai d'éloge funèbre en l'honneur du défunt que nous pleurons. Je n'en suis pas surpris. Entraîné, je dirais même séduit, par le zèle de l'affection et du respect, je crois acquitter l'une et l'autre et soulager notre douleur commune en payant ce faible tribut d'hommages à la mémoire de messire Jacques-Joseph-Ladislas de Calonne, Vicaire Général et Official de Cambrai, abbé commendataire de Saint-Pierre de Melun.

“ Qu'il serait beau de le faire voir dans la double épreuve de la grandeur et de l'adversité, des richesses et de l'indigence, honorant le sacerdoce par ses vertus en ennoblissant ses disgrâces par son courage, et dans cet asile que la Providence lui ménagea, qu'il sut si bien apprécier, se dévouant aux travaux du ministère avec le zèle et l'ardeur d'un jeune lévite, avec le succès et la ferveur d'un apôtre.”

Après avoir résumé la vie du directeur éminent et de l'homme apostolique, l'éloquent orateur termina ainsi son discours :

“ Ici, mes frères, une pensée vient frapper mon esprit. Supposons que celui que nous pleurons, entendant ce faible tribut rendu à sa mémoire, recouvre tout à coup l'usage de la parole, avec quelle vivacité il m'interromperait pour s'écrier : “ Que faites-vous ? Au lieu de ces éloges qui me sont inutiles, annoncez au pécheur que son heure est proche, qu'il est temps de faire pénitence. Dites à l'homme du monde : Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? ” Ce qu'il ne vous fait pas entendre de sa voix, ne vous semble-t-il pas le lire sur son visage flétri par la mort ? Que lui aurait servi à ce moment fatal ces vains honneurs, la gloire du monde, les distinctions les plus flatteuses, s'il s'en était laissé éblouir ? Que lui aurait servi de se laisser enivrer par les plaisirs, d'avoir goûté les douceurs et les commodités de la vie, quand même elles auraient pu l'exempter des infirmités de l'âge ? Ah ! Ah ! Il vous l'a dit cent fois : C'est en portant le joug du Seigneur, c'est au sein des mortifications, des privations qu'il pouvait offrir à Dieu, qu'il avait goûté un bonheur, une paix, des consolations qu'il n'avait jamais éprouvés au milieu du siècle. C'est dans ces saintes pratiques de la religion que ses jours s'écoulaient avec tant de rapidité qu'il semblait n'avoir pas vécu jusque là. Son exemple doit vous convaincre qu'il est bon de ne pas s'attacher ici bas, d'être crucifié au monde, de porter la croix de Jésus-Christ puisque cette croix qu'il tient entre ses mains, dans laquelle il se glorifiait, après avoir fait son trésor sur la

terre, doit être sa gloire et sa récompense au ciel :

“ Reprenez vos chants lugubres, triste Sion, gémissiez sur les cendres de l'époux qui vous est enlevé. Remontez à l'autel, prêtre du Seigneur, et si quelque reste de fragilité, si quelque tache que nous ne voyons pas, perceptibles à l'œil seul de celui qui en voit jusque dans ses anges, arrêtaient encore le digne prêtre que nous pleurons, dans cet endroit mystérieux du temple où les prêtres achevaient de se purifier, ah ! disposez le sacrifice, offrez en faveur de cette âme le Sang de l'Agneau, afin que rien ne retarde son entrée dans le sanctuaire du ciel, afin d'y célébrer à jamais les miséricordes du Seigneur. ”

Jamais oraison funèbre n'avait été plus touchante, parce que jamais le cœur d'un ami n'avait parlé un langage plus sincère dans son éloquence, et plus simple dans sa beauté.

Les prières du saint sacrifice se continuèrent au milieu des larmes des fidèles. Au sortir de l'église, le cortège funèbre se dirigea vers la chapelle du monastère où un *libera* fut chanté, puis les restes mortels du regretté défunt furent déposés dans une fosse creusée dans notre sanctuaire, sous la grille de communion où tant de fois il nous avait distribué le pain de vie....

C'est là que nous retrouvons notre Père... Il est irradié des splendeurs du tabernacle, rafraîchi par la rosée du sacrifice et investi par les flammes qui débordent nuit et jour du cœur de Celui qu'il aima uniquement.

La cérémonie avait commencé à neuf heures et demie ; à une heure tout était fini.

Oh ! Père, non, tout n'était pas fini. . . . chaque fois que nous nous présentons à la table sainte, nous nous agenouillons sur votre tombe. Vous reposez au milieu de nous. . . Si nos mères que vous avez dirigées dans la voie de la perfection sont allées vous rejoindre dans la patrie, il nous reste à nous, vos exemples et nous voulons les suivre ; vos promesses de ne pas nous abandonner, et nous savons que vous les tiendrez, celle-ci si consolante surtout que toutes les religieuses qui mourront dans ce monastère seront sauvées nous réconfortent. Père bien-aimé veillez toujours sur nous ; prêtez-nous votre foi vive pour vous suivre au ciel où vous nous attendez ; votre courage pour y tendre et votre secours pour y monter.

Ainsi vécut et mourut un des plus grands serviteurs de Dieu que le XIX siècle ait vu au Canada.

Nos mères conservèrent avec un soin précieux ce qui avait été à son usage ; son chapelet fut déposé sur l'autel du chœur, son crucifix enrichi d'un reliquaire de la vraie croix fut donné au noviciat et les livres de piété et de lecture de sa bibliothèque passèrent dans la nôtre. Sa pendule est en cuivre, ornée de riches sculptures, avec un magnifique cadran, et des chiffres romains en relief formés de porcelaine.

De sa vaisselle d'argent, il n'avait conservé qu'une écuelle. Son couteau, vrai outil de missionnaire, est une curiosité du genre. Pour nous, ces objets sont des reliques.

Sur son tombeau, on plaça l'inscription suivante dont nous donnons la traduction :

Ici repose le corps de J. Jacques-Ladislav de Calonne, français de naissance, autrefois riche dans son pays où il avait rempli différentes charges, et avait été honoré de plusieurs dignités ecclésiastiques. Ayant été contraint de s'exiler de sa patrie à cause des discordes civiles, excitées en haine de l'autel et du trône, après avoir parcouru diverses contrées, et ayant eu le bonheur d'aborder dans ce pays hospitalier, où il fut favorablement accueilli, il mourut dans ce monastère, dont il dirigeait parfaitement les religieuses, plein de jours et sans aucun titre que la réputation d'une piété éminente, le 16 octobre de l'an 1822, ayant presque atteint sa 80ème année.

CHAPITRE XVII.

L'ABBÉ DE CALONNE AUX TROIS-RIVIÈRES.

AUX Trois-Rivières, M. l'abbé de Calonne trouva un ami dans la personne de Monsieur le grand vicaire Noiseux. Les années, tout en ajoutant à la bonté paternelle de ce saint prêtre, lui apportaient aussi malheureusement leur triste cortège de douleurs et d'infirmités.

Une maladie grave dont fut atteint Monsieur le grand vicaire, en 1812, et dont il ne se rétablit jamais entièrement, l'avait porté à demander un curé pour la desserte de la ville. Monsei-

gneur Plessis, accédant à sa demande, dirigeait vers lui un de ces bons prêtres du clergé français, M. Urbain Orfroy, né à la Flèche en Anjou. Emigré en 1796, ce pieux missionnaire avait d'abord exercé son zèle dans les missions du golfe, qu'il desservit avec la charité d'un apôtre, au prix de fatigues inouïes, mais trouvant un dédommagement à ses travaux dans les consolations du saint ministère. Son arrivée aux Trois-Rivières, fut accueillie avec bonheur.

M. de Calonne s'appuyait avec confiance sur ce saint homme, son compatriote. C'est surtout lorsqu'on est éloigné du pays natal qu'on renoue avec bonheur les liens qui nous y rattachent.

M. Orfroy, homme paisible, charitable, prêtre pieux, rendait à son ancien tous les services en son pouvoir. L'un et l'autre avaient les yeux fixés sur Rome et la France ; on se communiquait mutuellement les nouvelles reçues. En 1814, leurs plus ardents désirs étaient réalisés, le souverain Pontife avait revu la ville éternelle ; et la France, leur chère patrie, redevenait franchement catholique.

Intérieurement, ils en bénissaient Dieu ; mais on ne voit pas qu'il y ait eu chez eux aucune velléité de retourner au pays. Leur mission était tracée ici, et ils s'en acquittaient avec amour.

Comme curé de notre ville, M. Orfroy était généralement estimé. Son modeste revenu était le patrimoine des pauvres, et son occupation habituelle en dehors de l'exercice du saint ministère, était de surveiller les travaux de répara-

tion et d'embellissement commencés à l'église paroissiale, sous la direction de M. le grand vicaire. L'architecte Pierre Noiseux y travaillait avec ardeur et bon goût.

Deux ans après son arrivée aux Trois-Rivières, l'abbé de Calonne apprit la mort de son neveu, le fils de l'ex-ministre. Charles Henri Louis de Calonne était mort en 1809, à Messine, en Sicile, où il commandait une compagnie dans le Régiment des *Chasseurs Britanniques*.

Son oncle, l'abbé, avait alors seul droit à la succession de son frère. L'héritage valait cinquante-neuf mille francs (59,000) d'inscriptions au trésor royal. Il y avait en outre des forêts confisquées pendant l'émigration, mais non vendues comme biens nationaux ; et de plus, des droits d'indemnité pour prix d'autres propriétés vendues. M. l'abbé de Calonne voulut demeurer étranger à ces procédés de succession, se refusant à toute démarche tendant à en revendiquer la moindre partie. M. Cadieux, curé des Trois-Rivières (1820) et qui vivait dans l'intimité avec ce saint prêtre, lui proposa de s'intéresser à la communauté des pauvres Ursulines dont il était le chapelain. L'abbé lui répondit qu'il ne connaissait pas assez la nature de la succession de son frère, ni la provenance des biens dont elle se composait pour la réclamer ou pour s'en faire reconnaître le propriétaire.

Outre la peine que l'abbé de Calonne éprouva de la mort de son neveu, seul héritier du nom de sa famille, il en pleura une autre toute spirituelle. Un jeune homme qu'il avait élevé et

amené avec lui de France, oubliait tous ses devoirs religieux et sociaux, abandonnait l'Église pour entrer dans les sociétés secrètes et enfonçait, par là, le poignard dans le cœur paternel du saint et sensible abbé qui l'avait nommé jadis son fils.

Après la mort de M. l'abbé de Calonne, M. Ls-Marie Cadieux curé des Trois-Rivières, son exécuteur testamentaire fit un inventaire de ses meubles, il mentionne :

Quatorze tableaux décorant sa chambre, deux autres à Québec et un portrait du pape Pie VI.

Deux pistolets, un calumet, deux paires de boucles, une de strass, l'autre d'argent, une troisième paire de cuivre soufflé en argent, deux fioles à bouchon d'argent, une autre à bouchon d'or, toutes trois contenant des eaux d'odeur, un entonnoir d'argent, un bougeoir d'argent, quatre bouteilles d'élixir de longue vie, un goblet de corne, une lorgnette en argent, un microscope avec son étui, une médaille de bronze du Cardinal de Fleury, une autre médaille d'argent dans son étui, une montre d'argent à répétition avec sa chaîne, sa clef et son cachet d'acier, un sablier d'argent, une boîte d'éméri, un couteau garni de divers outils, un couteau croche.

En argent monnayé cinq louis, quatre chelins, sept deniers et demi. Tous les instruments nécessaires pour la culture d'un jardin etc.

Nous avons déjà dit de quelle manière M. l'abbé de Calonne termina sa vie dans l'obscurité et dans l'abjection. Mais un jour, au ciel,

quand se lèvera le rideau qui nous en dérobe la scène, nous verrons ce que Dieu a préparé de toute éternité au saint abbé. " Les justes, dit la Sagesse, vivront éternellement ; et c'est auprès du Seigneur que sera leur récompense. "

FIN.